10e ANNÉE — T. 20 N° 436 — 21 JUILLET 1928

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, C1e N° 1668.)

Les Questions Actuelles

Chronique de la Presse

L'Action Catholique

Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Conformément à l'usage, la D. C. *ne paraît que toutes les deux semaines durant la période des vacances. En conséquence,* **LE PROCHAIN NUMÉRO** *sera publié* **LE 4 AOUT.**

La présente livraison contient en supplément les **TABLES ANALYTIQUE, ONOMASTIQUE ET CHRONOLOGIQUE DU TOME XVII** *(janvier-juin 1927).*

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Après les élections des 22 et 29 avril 1928. — La nouvelle Chambre des députés. 1° Liste alphabétique générale et étiquettes politique des élus de 1928 : 67.

2° Liste des élus classés par départements : 75.

3° Groupements politiques : 84.

4° Listes des présidents des grandes Commissions : 87.

5° Commentaires et appréciations. Presse de Paris : 88.

Un Gouvernement d'ouvriers et paysans, voilà ce qu'exige la tactique communiste (M. C., *Humanité*) ; — Triomphe de la réaction (Léon Blum, *Populaire*) ; — Pas de changement dans l'orientation du Pays (Francis Million, *Peuple*) ; — « Chambre d'équivoque » (Victor Méric, *Ere nouvelle*) ; — « Nouvelle incarnation du Bloc national de 1919 » (*Voix*) ; — Fidélité aux « hommes de gauche » (Lévy-Alphandéry, *Parole*) ; — Nouvelle Chambre plus à gauche que la précédente (Léon Archimbaud, *Parole*) ; — « Chambre un peu bien paradoxale, un peu bien incohérente » (*Volonté*) ; — « La réaction est vaincue » (Gustave Téry, *Œuvre*) ; — « Majorité républicaine plus modérée » (Marcel Lucain, *Paris-Midi*) ; — Victoire de l'Union nationale (Fernand Hauser, *Journal*) ; — « Majorité ni d'opposition ni de renversement » (« Interim », *Journée Industrielle*) ; — Pour la majorité, la notion du bon sens finira par prévaloir (C.-J. Gignoux, *Journée Industrielle*) ; — « Péril révolutionnaire toujours aussi redoutable » (Emile Buré, *Avenir*) ; — Elections ni modérées ni cartellistes, mais pondérées et réalistes (*Temps*) ; — Bonnes élections, mais avenir incertain (Ed. J., *Temps*) ; — Il faut exploiter la victoire (*Liberté*) ; — « La nation a mis fin au régime du Cartel » (*Journal des Débats*) ; — Chambre de modérés de gauche (*Journal des Débats*) ; — « Succès accentués des groupes modérés » (*Figaro*) ; — Notre régime électoral, immense duperie (Curtius, *Gaulois*) ; — « Les élections consolident celles de 1924 » (Charles Maurras, *Action Française*) ; — Victoire de la F. N. C. du général de Castelnau (Gustave Hervé, *Victoire*) ; — Résurrection du « Bloc national » (Gustave Hervé, *Victoire*) ; — « Léger glissement à droite » (Georges Hoog, *Jeune République*) ; — « La politique de Poincaré est approuvée » (Henri de Kerillis, *Echo de Paris*) ; — « La nouvelle Chambre ne différera guère de celle d'hier » (Jean Guiraud, *Croix*) ; — Cette Chambre est celle de la confusion (Jean Guiraud, *Croix*) ; — Préparée dans l'équivoque, élue dans l'équivoque, la Chambre s'ouvre et va vivre dans l'équivoque (*Correspondance Hebdomadaire*) ; — Le bon sens populaire a fait justice du Cartel et des cartellistes (général de Castelnau, *Correspondance Hebdomadaire de la F. N. C.*)

Presse étrangère : 98.

Allemagne : Possibilité d'une politique de rapprochement (Victor Schiff, *Vorwaerts*) ; — Une réaction contre la politique de paix est impossible (Paul Block, *Berliner Tageblatt*) ; — Nous aurons affaire à la politique de réconciliation telle que Poincaré l'entend (Dr F. Klein, *Deutsche Allgemeine Zeitung*). — *Angleterre :* M. Poincaré a toujours recherché sa majorité à gauche (*Morning Post*) ; — Les élus « poincaristes » resteront-ils fidèles ? (*Times*) ; — La politique de paix religieuse sort fortifiée du scrutin (*Universe*). — *Autriche :* A l'extérieur, les tendances à la réconciliation sont garanties (*Neue Freie Presse*) ; — Armistice entre la droite et la gauche, en attendant que revive la lutte des principes et des idées (*Neues Wiener Tagblatt*). — *Belgique :* Des indices montrent que la révolution progresse (*Courrier de l'Escaut*) ; — Ni cabinet de droite ni cabinet de gauche ne sont possibles ; seul un cabinet de large concentration est assuré de vivre (*Nation belge*) ; — Cette Chambre ne différera pas de la Chambre précédente (*Libre Belgique*) ; — *Canada :* Cette Chambre sera beaucoup meilleure que la précédente (Paul Tailliez, *Action catholique*). — *Espagne :* Le bon sens et la modération ont triomphé (*A. B. C.*) ; — C'est la victoire de M. Poincaré, qui représente l'assainissement du franc (*Heraldo de Madrid*) ; — Les élections assureront la stabilité gouvernementale dont la France a besoin (*El Debate*). — *Italie :* Nouvel exemple de l'irrémédiable décadence du régime parlementaire (Forges Davanzati, *Tribuna*) ; — Concentration des forces décidées à défendre les valeurs nationales traditionnelles (*Giornale d'Italia*). — *Pologne :* La nouvelle Chambre ne sera pas un facteur de progrès politique et social en Europe (*Robotnik*) ; — C'est la fin de la politique étrangère du Cartel (*Kurjer Poznanski*). — *Russie :* La victoire de Duclos et la défaite de Blum résument le caractère fondamental des élections (*Pravda*). — *Suisse :* Les élections poincaristes ne peuvent satisfaire les catholiques (R. L., *Courrier de Genève*).

Correspondance. — Le journal « Rome » (Robert Havard de La Montagne) : 104.

LÉGISLATION CANONIQUE ET CIVILE

Actes du Saint-Siège. — 1° Les ouvrages de Gabriele d'Annunzio (Réponse de la S. C. du Saint-Office, 30. 6. 28) : 105.

2° La question romaine (S. Ém. le card. Gasparri) : 105.

Lois nouvelles. — 1° Militaires décédés sur les théâtres d'opérations extérieurs. Droits de mutation applicables à leurs successions (L. 25. 2. 28) 107.

2° Utilisation des prestations en nature provenant de l'exécution du plan Dawes (L. 24. 3. 28) : 107.

Jurisprudence. — Ecoles privées. 1° Ecoles mixtes (C. Bordeaux, 22. 5. 28) : 109.

2° Baux des locaux scolaires (Commission sup. de Cass., 29. 3. 28) : 110.

Réponses ministérielles. — 1° Impôt général sur le revenu : 111.

2° Impôt sur les bénéfices commerciaux : 112.

3° Liberté de conscience : 112.

Éphémérides (10 au 30 juin 1928) : 113.

LES « QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Après les scrutins des 22 et 29 avril 1928

La nouvelle Chambre des députés

LISTES NOMINATIVES ET GROUPEMENTS POLITIQUES

Conformément aux prescriptions du décret du 26 mars 1928 (1), les élections pour le renouvellement de la Chambre des députés ont eu lieu le dimanche 22 avril pour le premier tour et le dimanche 29 avril pour le second tour.

Le mode de scrutin employé a été non plus le scrutin de liste avec représentation proportionnelle qu'avait institué la loi du 12 juillet 1919 (2) et qui avait fonctionné aux élections législatives de 1919 et de 1924, mais le scrutin uninominal, dit scrutin d'arrondissement, rétabli par la loi du 21 juillet 1927 (3). On sait que cette dernière loi a, dans son article 2, fixé à 612 le nombre de députés à élire, et un tableau annexe énumère les circonscriptions électorales et en fixe la composition d'après le chiffre de la population totale.

Nous pensons être utiles à nos lecteurs en publiant, comme nous l'avons fait déjà après les élections de 1919 et de 1924 (4) : 1° la liste générale alphabétique des élus avec l'indication du groupement auquel chacun d'eux s'est fait inscrire à la Chambre et du département qu'il représente; 2° une liste par départements; 3° les listes des groupements telles qu'elles ont paru au* Journal Officiel *du 5 juillet 1928; 4° enfin la liste des grandes commissions ainsi que le nom de leurs présidents.

Noms et classifications

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

A. dém. s.	Groupe d'Action démocratique et sociale.
Cm.	Groupe communiste.
Dém. pop.	Groupe des démocrates populaires.
G. rd.	Gauche radicale.
G. un. s.	Gauche unioniste et sociale.
Indép. g.	Groupe des indépendants de gauche.
Rp. st. et st. f.	Groupe du parti républicain socialiste et socialiste français.
St.	Groupe du parti socialiste.
Rp. g.	Groupe des républicains de gauche.
Rd. et rd.-st.	Groupe républicain radical et radical-socialiste.
Rp. st.	Groupe républicain socialiste.
U. rp. d.	Union républicaine démocratique.
N. I.	Non inscrit à un groupe

(1) Cf. *D. C.*, t. 19, col. 958-959.
(2) *Ibid.*, t. 2, pp. 164-165.
(3) *Ibid.*, t. 18, col. 351-378.
(4) Cf. *D. C.*, t. 3, pp. 180-194 ; t. 12, col. 899-919.

I — Liste alphabétique générale et étiquettes politiques des élus de 1928

*ABOUT (GASTON) (1), *U. rp. d.* (H.-Saône). — *ACCAMBRAY (LÉON), *Rd. et rd.-st.* (Aisne). — ADAM (J.), *U. rp. d.* (S.-et-O.). — ALBERT (FRANÇOIS-), *Rd. et rd.-st.* (D.-S.). — ALBERTIN (FABIEN), *St.* (B.-du-R.). — ALÈS (MARIUS), *Rd. et rd.-st.* (Hérault). — AMAT (Dr), *Rd. et rd.-st.* (H.-G.). — *AMET (CAMILLE), *Rp. g.* (Vosges). — AMIDIEU-DU-CLOS, *U. rp. d.* (M.-et-M.). — AMIOT, *Rd. et rd.-st.* (L.-et-G.). — *ANDIGNÉ (GEOFFROY D'), *N. I.* (M.-et-L.). — ANDRAUD (HENRY), *St.* (P.-de-D.). — ANDRÉ (ADRIEN), *G. rd.* (Vienne). — *ANQUETIL (PAUL), *U. rp. d.* (S.-I.). — *ANTÉRIOU (LOUIS), *Rp. st.* (Ardèche). — ANTIER (JOSEPH), *Dém. pop.* (H.-L.). — *ANTOINE (GEORGES), *U. rp. d.* (Somme). — *ANTONELLI (ETIENNE), *St.* (H.-Savoie). — APPELL (PIERRE), *Rp. st.* (Manche). — APPOURCHAUX, *U. rp. d.* (P.-de-C.). — *ARCHIMBAUD (LÉON), *Rd. et rd.-st.* (Drôme). — AUBAUD, *Rd. et rd.-st.* (Oise). — *AUDIFFRET-PASQUIER (DUC D'), *U. rp. d.* (Orne). — AUGAGNEUR (VICTOR), *G. un. s.* (Rhône). — *AUGÉ (FERNAND), *Rd. et rd.-st.* (S.-et-M.). — AURIN, *Cm.* (Indre) (2). — *AURIOL (HENRI), *U. rp. d.* (H.-G.). — *AURIOL (VINCENT), *St.* (H.-G.). — AUTRAND (JEAN), *A. dém. s.* (Cher).

BAHIER, *Dém. pop.* (Morbihan). — BALLU (G.), *A. dém. s.* (S.-et-O.). — BARBIER, *A. dém. s.*

(1) Les noms qui sont précédés d'un astérisque sont ceux des députés sortants réélus.
(2) M. Aurin, validé le 5 juillet, a donné sa démission le même jour.

(Vosges). — Barbot, *N. I.* (I.-et-V.). — *Baréty (Léon), *Rp. g.* (A.-M.). — *Barillet (Robert), *G. rd.* (Seine). — *Baron (Charles), *St.* (B.-A.). — Baron (Etienne), *Rd. et rd.-st.* (T.-et-G.). — *Barthe (Edouard), *St.* (Hérault). — Bascou (Olivier), *G. rd.* (Gers). — Basset, *Rp. st.* (H.-V.). — *Bastide (Paul), *Rd. et rd.-st.* (Cantal). — Baudouin-Bugnet, *A. dém. s.* (Doubs). — *Bazile (Gaston), *Rd. et rd.-st.* (Gard). — Beaugrand, *Cm.* (Seine). — *Bedouce (Albert), *St.* (H.-G.). — Bellanger (R.), *N. I.* (I.-et-V.). — Bellocq,, *Rd. et rd.-st.* (Nièvre). — Béluel, *Rd. et rd.-st.* (H.-G.). — *Bénazet (Paul), *Rp. st.* (Indre). — Berger, *Dém. pop.* (Loiret). — Bergerot, *U. rp. d.* (Nord). — Bergery (G.), *Rd. et rd.-st.* (S.-et-O.). — *Bergey (Abbé Daniel-Marie), *N. I.* (Gironde). — *Bernier (Paul), *Rd. et rd.-st.* (I.-et-L.). — Béron, *Cm.* (Moselle). — Berthézène, *Rp. st.* (Gard). — *Berthod (Aimé), *Rd. et rd.-st.* (Jura). — *Berthon (André), *Cm.* (Seine). — *Bertrand (William), *Rd. et rd.-st.* (Ch.-I.). — Besnard-Ferron, *St.* (L.-et-C.). — Besset (Lucien), *Indép. g.* (Seine). — *Bibié (Maxence), *Rp. st. et st. f.* (Dordogne). — *Bilger (Camille), *Dém. pop.* (Haut-Rhin). — *Blaisot (Camille), *U. rp. d.* (Calvados). — *Blanc (Antoine), *G. rd.* (Ain). — Blancho, *St.* (L.-I.). — Blondel, *A. dém. s.* (S.-I.). — Bloud (Edmond), *U. rp. d.* (Seine). — Boisseaux, *Rp. g.* (Aube). — *Boissel-Dombreval (Emile), *Rp. g.* (Manche). — *Bokanowski (Maurice), *G. rd.* (Seine). — *Boncour (Joseph Paul-), *St.* (Tarn). — *Bonnefous (Georges), *U. rp. d.* (S.-et-O.). — Bonnefous (Dr Louis), *U. rp. d.* (Aveyron). — Bonnevay (Laurent), *Rp. g.* (Rhône). — *Borel (Emile), *Rd. et rd.-st.* (Aveyron). — *Borrel (Antoine), *Rd. et rd.-st.* (Savoie). — *Bouat (Armand), *Rd. et rd.-st.* (Lot). — Boucheron, *G. un. s.* (Seine). — Bouctot (Georges), *Rp. g.* (S.-I.). — *Boudet (René), *St.* (Allier). — Bouëssé, *Rp. st. et st. f.* (Mayenne). — *Bougère (Ferdinand), *N. I.* (M.-et-L.). — *Bouhenry (Camille), *Rp. g.* (Aube). — *Bouilloux-Lafont (Maurice), *G. rd.* (Finistère). — *Bouisson (Fernand), *St.* (B.-du-R.). — Bouissoud (Charles), *Rp. g.* (S.-et-L.). — *Boulanger (Narcisse), *Rp. g.* (P.-de-C.). — *Bouligand (Pierre), *Rd. et rd.-st.* (Morbihan). — Bourgot, *Rp. st.* (Finistère). — *Bouteille (Désiré), *U. rp. d.* (Oise). — Boutet (Ch.), *St.* (Ardennes). — *Bouyssou (Léo), *Rd. et rd.-st.* (Landes). — *Boyer (Edmond), *G. un. s.* (M.-et-L.). — *Boyer (Jules), *G. rd.* (H.-L.). — Bracke (Desrousseaux, dit), *St.* (Nord). — Braise, *U. rp. d.* (H.-Savoie). — Brandon, *Rp. st.* (Seine). — Bravet, *Rp. st.* (Ain). — Breant, *Rp. g.* (L.-I.). — *Bret (Georges), *U. rp. d.* (I.-et-V.). — Breton (André-J.-L.), *Rp. st. et st. f.* (Cher). — *Briand (Aristide), *Rp. st.* (L.-I.). — Brière, *A. dém. s.* (Oran). — *Bringer (Louis), *N. I.* (Lozère). — Briquet, *Rd. et rd.-st.* (Eure). — *Brocard (Commandant Antonin), *N. I.* (Seine). — Brogly, *N. I.* (H.-Rhin). — *Brom (Joseph), *Dém. pop.* (H.-Rhin). — Brun (Fernand), *G. un. s.* (Cantal). — *Brunet (Auguste), *Rd. et rd.-st.* (La Réunion). — *Brunet (Frédéric), *Rp. st. et st. f.* (Seine). — Brunet (René), *St.* (Drôme). — Bruyas (Claude), *Rd. et rd.-st.* (Rhône). — *Buisset, *St.* (Isère). — *Bureau (Georges), *Rp. g.* (S.-I.). — Burtin, *St.* (S.-et-L.). — *Bussat (Edouard), *A. dém. s.* (Seine). — Buyat (Louis), *G. un. s.* (Isère).

*Cachin (Marcel), *Cm.* (Seine). — *Cadenat (Bernard), *St.* (B.-du-R.). — *Cadic (Joseph), *U. rp. d.* (Morbihan). — *Cadot (Henri), *St.* (P.-de-C.). — *Caffort (Charles), *Rd. et rd.-st.* (Hérault). — Callies (Lieutenant-colonel), *U. rp. d.* (H.-Savoie). — Calvet, *St.* (Tarn). — Camboulives, *St.* (Tarn). — *Camuzet (Etienne-Pierre), *G. un. s.* (C.-d'Or). — *Candace (Gratien), *N. I.* (Guadeloupe). — Canu, *Rd. et rd.-st.* (P.-de-C.). — *Capgras (Antoine), *St.* (T.-et-G.). — Capron (A.), *U. rp. d.* (A.-M.). — Carlier-Capfieri, *G. rd.* (Nord). — *Carmagnolle (Hubert), *St.* (Var). — *Carron (Hyacinthe), *Rd. et rd.-st.* (Savoie). — Castanet, *St.* (Gard). — *Castel (Léon), *Rd. et rd.-st.* (Aude). — Castellane (Stanislas de), *Rp. g.* (Cantal). — Catalan, *Rd. et rd.-st.* (Gers). — Cathala, *G. un. s.* (S.-et-O.). — Caujole (Paul), *Rp. g.* (Seine). — *Cautru (Camille), *U. rp. d.* (Calvados). — *Cazals (Pierre), *Rd. et rd.-st.* (Ariège). — Cazaud, *G. un. s.* (Dordogne). — Cels (Jules), *G. rd.* (L.-et-G.). — *Chabrun (César), *Rp. st. et st. f.* (Mayenne). — *Chambrun (Marquis Marcel de), *N. I.* (Lozère). — *Chammard (Jacques de), *Rd. et rd.-st.* (Corrèze). — *Champetier de Ribes (Auguste), *Dém. pop.* (B.-P.). — *Chappedelaine (Vicomte Louis de), *G. rd.* (C.-du-N.). — *Charlot, *G. rd.* (C.-d'Or). — Charrier, *G. rd.* (Morbihan). — *Chassaigne-Goyon (Paul), *U. rp. d.* (Seine). — *Chassaing (Dr Eugène), *Rd. et rd.-st.* (P.-de-D.). — *Chastanet (Jean-Louis), *St.* (Isère). — Chaulin-Servinière, *G. rd.* (Mayenne). — Chéron (Adolphe), *G. rd.* (Seine). — *Chevrier, *Rd. et rd.-st.* (Loiret). — Chommeton, *St.* (Var). — Chouffet (Armand), *St.* (Rhône). — Colomb (P.), *Rd. et rd.-st.* (Vienne). — *Compère-Morel (Adéodat), *St.* (Gard). — *Connevot (Henri), *Rd. et rd.-st.* (Creuse). — Constans (Adrien), *U. rp. d.* (T.-et-G.). — *Constans (Paul), *St.* (Allier). — Coponat, *Rd. et rd.-st.* (Inde française). — Coquelle, *Rp. g.* (Nord). — Cot (Pierre), *Rd. et rd.-st.* (Savoie). — Cotin, *St.* (H.-Saône). — *Coty (René), *Rp. g.* (S.-I.). — Courrent, *Rd. et rd.-st.* (L.-et-G.). — *Courtehoux (Jules), *Rd. et rd.-st.* (Ardennes). — *Coutel (Charles), *U. rp. d.* (Nord). — Cravoisier, *U. rp. d.* (S.-et-M.). — Cuttoli (Jules), *Rd. et rd.-st.* (Constantine).

Dahlet, *Indép. g.* (Bas-Rhin). — *Daladier (Edouard), *Rd. et rd.-st.* (Vaucluse). — *Dalimier (Albert), *Rd. et rd.-st.* (S.-et-O.). — *Danélou (Charles), *G. rd.* (Finistère). — *Dariac (Adrien), *G. rd.* (Orne). — Debève, *G. rd.* (Nord). — Debrégéas, *Rp. st. et st. f.* (H.-V.). — Deguise (Jean), *St.* (Aisne). — Delabarre, *Rd. et rd.-st.* (S.-et-M.). — *Delbos (Yvon), *Rd. et rd.-st.* (Dordogne). — Delcourt, *St.* (Nord). — *Delesalle (Charles), *G. un. s.* (P.-de-C.). — Deligne, *G. rd.* (Nord). — *Delmont (Alcide), *Indép. g.* (Martinique). — Delmotte, *G. rd.* (Nord). — Delorme, *U. rp. d.* (Rhône). — Delport, *U. rp. d.* (Lot). — Delsol, *A. dém. s.* (Seine). — Denais (Joseph), *U. rp. d.* (Seine). — Desbons (J.), *N. I.* (H.-P.). — Descubes, *Rp. st.* (H.-V.). — Desgranges (Abbé Jean), *N. I.* (Morbihan). — *Desoblin, *Cm.* (Nord). — Dessaint, *U. rp. d.* (S.-et-M.). — Detailleur, *Rp. g.* (Nord). — *Deyris (Pierre), *Rd. et rd.-st.* (Landes). — *Dezarnaulds (Dr Pierre), *Rd. et rd.-st.* (Loiret). — *Diagne (Pierre), *Rp. st.* (Sénégal). — *Didry, *A. dém. s.* (Meuse). — Dien, *G. un. s.* (I.-et-L.). — *Dignac (Pierre), *Rp. g.* (Gironde). — *Dion (Lucien), *A. dém. s.* (Manche). — Doeblé, *Cm.* (Moselle). — Dollat, *Indép. g.* (Aube). — *Dorior (Jacques), *Cm.* (Seine). — Dormann (M.), *G. rd.* (S.-et-O.). — Doussain, *Rp. g.* (Seine). — *Dubois (Louis), *U. rp. d.* (Seine). — *Duboys-Fresney (Jacques), *U. rp. d.* (Mayenne). — *Duclaux-Monteil (Jules), *U. rp. d.* (Ardèche). — *Duclos (Jacques), *Cm.* (Seine). — *Ducos (Hippolyte), *Rd. et rd.-st.* (H.-G.). — Dumaine, *U. rp. d.* (H.-M.). —

Dumat, *U. rp. d.* (Seine). — *Dumesnil (Jacques-Louis), *Rd. et rd.-st.* (S.-et-M.). — Dupin (Louis), *U. rp. d.* (Loire). — *Durafour (Antoine), *Rd. et rd.-st.* (Loire). — Durand (Auguste), *Dém. pop.* (Vendée). — *Durand (Julien), *Rd. et rd.-st.* (Doubs). — *Duval (Alexandre), *U. rp. d.* (Eure). — *Duval-Arnould (Louis), *U. rp. d.* (Seine).

*Engerand (Fernand), *U. rp. d.* (Calvados). — Escartefigue, *N. I.* (Var). — *Escudier (Paul), *U. rp. d.* (Seine). — *Evain (Emmanuel), *U. rp. d.* (Seine). — Even (Dr), *Rd. et rd.-st.* (C.-du-N.). — *Evrard (Raoul), *St.* (P.-de-C.). — Eymond (1) (Gironde). — *Eynac (Laurent), *G. rd.* (H.-L.).

*Fabry (Jean), *A. dém. s.* (Seine). — Faget, *A. dém. s.* (Gironde). — *Falcoz (Henri), *Rd. et rd.-st.* (Savoie). — *Faugère (Georges), *Rd. et rd.-st.* (Dordogne). — Faure (Emile), *Rp. st. et st. f.* (I.-et-L.). — Faure (Emile), *U. rp. d.* (Seine). — *Faure (Paul), *St.* (S.-et-L.). — Faure (René), *N. I.* (Nord). — Fayolle (Julien), *Rd. et rd.-st.* (H.-L.). — Fays (Dr Louis), *Rd. et rd.-st.* (Charente). — Fels (André de), *G. rd.* (S.-et-O.). — Férin (Raymond), *Rd. et rd.-st.* (Marne). — Ferrand, *Rd. et rd.-st.* (Creuse). — *Ferry (Désiré), *U. rp. d.* (M.-et-M.). — *Février (André), *St.* (Rhône). — Fiancette (E.), *St.* (Seine). — *Fié (Dr Arsène), *St.* (Nièvre). — Filhoud-Lavergne, *Rp. g.* (Dordogne). — *Flandin (Ernest), *U. rp. d.* (Calvados). — *Flandin (Pierre-Etienne), *Rp. g.* (Yonne). — Forcinal, *Rp. st. et st. f.* (Eure). — Forgeot (Pierre), *Rp. st.* (Marne). — Fougère (Etienne), *Rp. g.* (Loire). — *Fougère (Henry), *U. rp. d.* (Indre). — *Fould (Armand-Achille), *U. rp. d.* (H.-P.). — Foulon, *N. I.* (Seine). — *Fournier-Sarlovèze (Robert), *U. rp. d.* (Oise). — Fraisseix, *Cm.* (H.-V.). — *Franklin-Bouillon (Henri), *G. un. s.* (S.-et-O.). — *Frey (Charles), *A. dém. s.* (Bas-Rhin). — *Fringant (Charles), *G. rd.* (M.-et-M.). — Frossard (L.-O.), *St.* (Martinique). — *Frot (Eugène), *St.* (Loiret).

*Gadaud (Dr Félix), *G. rd.* (Dordogne). — Gallet, *Dém. pop.* (Vendée). — *Gamard (Henri), *St.* (Nièvre). — *Garat (Joseph), *Rd. et rd.-st.* (B.-P.). — *Gardiol (Louis), *St.* (Basses-Alpes). — *Gasparrin (Lucien), *Rd. et rd.-st.* (La Réunion). — Gaumet, *U. rp. d.* (Loiret). — Geistdoerfer, *Rd. et rd.-st.* (C.-du-N.). — Gellie, *Rp. g.* (Gironde). — *Georges (Richard), *St.* (L.-et-C.). — *Gérard (Baron François), *U. rp. d.* (Calvados). — Gérard (Gaston), *G. rd.* (C.-d'Or). — Gianotti, *Rp. g.* (A.-M.). — Gignoux, *A. dém. s.* (Loire). — *Goniaux (Charles), *St.* (Nord). — *Gonnet (Gontran), *G. rd.* (Somme). — *Goude (Emile), *St.* (Finistère). — *Gouin (Félix), *St.* (B.-du-R.). — Goujon (Dr Lazare), St. (Rhône). — Gounin (René), *St.* (Charente). — Gourdeau, *G. rd.* (Sarthe). — Gout (Dr), *Rd. et rd.-st.* (Aude). — *Goy (Jean), *G. un. s.* (Seine). — Graeve, *Rd. et rd.-st.* (Guadeloupe). — Gramont de Lesparre (de), *Rp. g.* (Sarthe). — Grandmaison (commandant Georges de), *U. rp. d.* (M.-et-L.). — Gratien (Auguste), *Rd. et rd.-st.* (Seine). — *Grinda (Edouard), *Rp. g.* (A.-M.). — Gros (Arsène), *St.* (Jura). — *Gros (Louis), *St.* (Vaucluse). — *Groussau (Constant), *U. rp. d.* (Nord). — Grumbach, *St.* (Ht-Rhin). — Guérault, *Rp. g.* (I.-et-V.). — *Guérin (Gustave), *U. rp. d.* (Manche). — Guernier (Charles), *G. rd.* (I.-et-V.). — Guernut, *Indép. g.* (Aisne). — Guersy, *Rd. et rd.-st.* (P.-de-C.). — *Guichard (Louis), *Rd. et rd.-st.* (Vaucluse). — *Guilhaumon (Charles), *Rd. et rd.-st.* (Hérault). — Guillon, *St.* (Nièvre). — Guy (Henry), *Rd. et rd.-st.* (Hte-Saône).

*Hauet (Albert), *Rd. et rd.-st.* (Aisne). — Haut (de), *U. rp. d.* (Jura). — Haye (Henry), *N. I.* (S.-et-O.). — *Hennessy (Jean), *Rp. st.* (Charente). — Hérard, *Rd. et rd.-st.* (M.-et-L.). — *Héraud (Marcel), *Rp. g.* (Seine). — *Herriot (Edouard), *Rd. et rd.-st.* (Rhône). — *Hesse (André), *Rd. et rd.-st.* (Char.-Inf.). — Honnorat (Alphonse), *Rp. g.* (B.-du-R.). — Hymans (Max), *St.* (Indre).

*Inizan (Vincent), *U. rp. d.* (Finistère).

Jacoulot, *G. un. s.* (S.-et-L.). — *Jacquier (Paul), *Rd. et rd.-st.* (Hte-Savoie). — *Jadé (Jean), *Dém. pop.* (Finistère). — Jaubert (Alexis), *Rd. et rd.-st.* (Corrèze). — *Join-Lambert (André), *U. rp. d.* (Eure). — *Jouffrault (Dr André), *Rd. et rd.-st.* (D.-S.). — *Juigné (Marquis Jacques de), *N. I.* (L.-I.).

Labach, *Dém. pop.* (Moselle). — Labroue, *G. rd.* (Gironde). — La Chambre (Guy), *Indép. g.* (I.-et-V.). — Lafaye, *St.* (Gironde). — *La Ferronnays (marquis Marie-H.-A.-Auguste de), *N. I.* (L.-I.). — *Laffont (Paul) (1) (Ariège). — Lafont (Ernest), *St.* (H.-A.). — *La Groudière (Bernard de), *U. rp. d.* (Manche). — *Lalanne (Gaston), *Rd. et rd.-st.* (Landes). — *Lamazou-Betbéder (Pierre), *U. rp. d.* (B.-P.). — *Lambert (Charles), *Rd. et rd.-st.* (Rhône). — *Lamoureux (Lucien), *Rd. et rd.-st.* (Allier). — *Landry (Adolphe), *G. rd.* (Corse). — *Laniel (Henri), *N. I.* (Calvados). — Laquière, *A. dém. s.* (Alger). — Largier (E.), *G. rd.* (Ardèche). — Laroche (Ernest), *St.* (P.-de-D.). — *Lassalle (Robert), *Rd. et rd.-st.* (Landes). — Lasteyrie (Charles de), *U. rp. d.* (Seine). — Laumond (J.-B.), *Rd. et rd.-st.* (Corrèze). — Laurent (Jean), *G. rd.* (C.-du-N.). — *Lautier (Eugène), *Rd. et rd.-st.* (Guyane). — Lauvray, *A. dém. s.* (Eure). — Laville, *St.* (S.-et-L.). — Lebret, *St.* (S.-I.). — Lecacheux, *A. dém. s.* (Manche). — *Le Corbeiller (Maurice), *U. rp. d.* (Seine). — *Le Cour Grandmaison (Jean), *N. I.* (L.-I.). — *Lefas (Alexandre), *U. rp. d.* (I.-et-V.). — *Lefebvre (François), *St.* (Nord). — Léglise, *Rp. g.* (Gironde). — Legros (Dr Georges), *Rp. g.* (L.-et-C.). — Legué, *A. dém. s.* (Sarthe). — *Le Guen (Victor), *U. rp. d.* (C.-du-N.). — Le Louedec, *Rd. et rd.-st.* (Finistère). — Lemelle, *G. rd.* (P.-de-C.). — *Le Mire (Henry), *U. rp. d.* (Eure). — Le Pévedic, *N. I.* (Morbihan). — Lerolle (Jean), *Dém. pop.* (Seine). — Lesesne (Gustave), *N. I.* (Seine). — *Le Trocquer (Yves), *G. rd.* (C.-du-N.). — *Lévy-Alphandéry (G.), *Rd. et rd.-st.* (H.-M.). — Le Vezouët, *G. rd.* (C.-du-N.). — *Leygues (Georges), *Rp. g.* (L.-et-G.). — Lierman, *Rp. g.* (Nord). — Lillaz, *G. rd.* (B.-P.). — Lissar, *U. rp. d.* (B.-P.). — *Locquin (Jean), *St.* (Nièvre). — *Longuet (Théophile), *Rd. et rd.-st.* (Char.-Inf.). — Lorgeré, *Rd. et rd.-st.* (C.-du-N.). — Lorin (Henri), *A. dém. s.* (Gironde). — Louart, *St.* (P.-de-C.). — *Loucheur (Louis), *G. rd.* (Nord). — *Ludre (marquis Frédéric de), *U. rp. d.* (Orne). — Lupel (de), *Rp. g.* (Somme). — Luquet (Alexandre), *St.* (Seine). — Lyons de Feuchin (Baron des), *U. rp. d.* (Somme).

Macouin, *U. rp. d.* (D.-S.). — *Maës (Alfred), *St.* (P.-de-C.). — *Maginot (André), *A. dém. s.* (Meuse). — Malingre, *Indép. g.* (Seine). — *Mallarmé (A.),

(1) Ne figure à aucun groupe ; a été élu sous l'étiquette « Alliance démocratique ».

(1) Ne figure à aucun groupe ; a été élu sous l'étiquette de « républicain socialiste ».

G. rd. (Alger). — *Malvy (Louis), *Rd. et rd. st.* (Lot). — Manaut, *G. rd.* (P.-O.). — Mandel (Georges), *N. I.* (Gironde). — Marchandeau, *Rd. et rd.-st.* (Marne). — Marcombes, *Rd. et rd.-st.* (P.-de-D.). — *Margaine (Alfred), *Rd. et rd.-st.* (Marne). — Marie (André), *Rd. et rd.-st.* (S.-I.). — *Marin (Louis), *U. rp. d.* (M.-et-M.). — *Marquet (Adrien), *St.* (Gironde). — Marsais, *St.* (Seine). — Marteau, *Rp. g.* (Yonne). — Martin (Germain), *G. rd.* (Hérault). — Masclanis (Dr), *G. rd.* (Gers). — Masse (Jean), *Rp. g.* (Somme). — *Massé (Auguste), *Rp. g.* (Cher). — Massé (Emile), *Rd. et rd.-st.* (P.-de-D.). — Massinni, *Rd. et rd.-st.* (Rhône). — *Masson (Hip.), *St.* (Finistère). — Mathieu, *U. rp. d.* (Cher). — *Maupoil (Henri), *Rd. et rd.-st.* (S.-et-L.). — *Mazerand (Georges), *Rp. g.* (M.-et-M.). — Meck, *Dém. pop.* (Bas-Rhin). — Ménier, *Rd. et rd.-st.* (Charente). — Ménil, *U. rp. d.* (Somme). — *Merlant (Francis), *U. rp. d.* (L.-I.). — Merle (Ad.), *Rd. et rd.-st.* (Hérault). — *Meunier (Albert), *G. un. s.* (Ardennes). — *Meyer (Léon), *Rd. et rd.-st.* (S.-I.). — *Miellet (Edmond), *Rd. et rd.-st.* (Ht-Rhin, Belfort). — *Millot (Albert), *G. rd.* (Nord). — Minvielle, *Rp. g.* (B.-P.). — *Mistral (Paul), *St.* (Isère). — Mistler, *Rd. et rd. st.* (Aude). — Moch (Jules), *St.* (Drôme). — *Molinié (Jean), *N. I.* (Aveyron). — Molle, *A. dém. s.* (Oran). — *Moncelle (Edouard), *U. rp. d.* (Moselle). — *Monicault de Villardeau (Pierre de), *U. rp. d.* (Ain). — Monnet, *St.* (Aisne). — Montaigu (Hubert de), *U. rp. d.* (L.-I.). — *Montigny (Jean), *Rd. et Rd.-st.* (Sarthe). — *Montjou (Edgard de), *Rp. g.* (Vienne). — *Morin (Ferdinand), *St.* (I.-et-L.). — *Morinaud (Emile), *G. un. s.* (Constantine). — Mottu (A.), *Rp. g.* (S.-et-O.). — Mourer (Dr), *Cm.* (Bas-Rhin). — Moustier (marquis de), *U. rp. d.* (Doubs).

*Nadi (Jules), *St.* (Drôme). — Neyret (Jean), *N. I.* (Loire). — *Nicolle (Louis), *U. rp. d.* (Nord). — *Nicollet (Dr Paul), *St.* (Ain). — *Nogaro (Bertrand), *Rd. et rd.-st.* (H.-P.). — Nomblot (Alfred), *Rp. g.* (Seine). — Nominé, *U. rp. d.* (Moselle). — *Nouelle (Georges), *St.* (S.-et-L.).

*Oberkirch (Alfred), *U. rp. d.* (Bas-Rhin). — Odin, *G. rd.* (Gironde). — *Ossola (Jean), *Rd. et rd.-st.* (Alpes-Maritimes). — *Outrey (Ernest), *G. rd.* (Cochinchine).

Pacaud, *G. rd.* (Vendée). — *Paganon (Joseph), *Rd. et rd.-st.* (Isère). — *Painlevé (Paul), *St.* (Ain). — *Palmade (Maurice), *Rd. et rd.-st.* (Char.-Inf.). — Parenteau, *Rp. g.* (Vendée). — Parsy (Auguste), *St.* (Nord). — Pascaud (Edouard), *Rd. et rd.-st.* (Charente). — *Paté (Henry), *Indép. g.* (Seine). — Patenôtre (Raymond), *Indép. g.* (S.-et-O.). — Patenôtre-Desnoyers (Henri), *Rp. g.* (S.-et-O.). — Patureau-Mirand (Joseph), *A. dém. s.* (Indre). — *Paulin (Albert), *St.* (P.-de-D.). — Payen, *N. I.* (Isère). — *Payer (André), *N. I.* (Seine). — *Payra (Jean), *St.* (P.-O.). — Péchin, *U. rp. d.* (Seine). — *Peigné, *Rd. et rd.-st.* (Eure-et-Loir). — *Peirotes (Jacques), *St.* (Bas-Rhin). — *Pélissier (Yvan), *St.* (Aude). — Perfetti, *Rd. et rd.-st.* (H.-M.). — *Pernot (Georges), *U. rp. d.* (Doubs). — *Perreau-Pradier (Pierre), *Rp. g.* (Yonne). — Perrin, *Indép. g.* (Isère). — Peter, *A. dém. s.* (Moselle). — Petscue (Maurice), *Rp. g.* (Hautes-Alpes). — Peyssel, *U. rp. d.* (Rhône). — Pezet, *Dém. pop.* (Morbihan). — *Pfleger (Dr Joseph), *U. rp. d.* (Haut-Rhin). — *Phillippoteaux (H.), *Rp. st. et st. f.* (Ardennes). — Pic, *G. rd.* (Seine). — *Picot (Colonel Yves), *Rp. g.* (Gironde). — Pierangeli, *G. rd.* (Corse). — *Pietri (François), *Rp. g.* (Corse). — Pieyre, *Rd. et rd.-st.* (Jura). — Pinault, *Dém. pop.* (I.-et-V.). — *Piquemal (Alexandre), *Cm.* (Seine). — Planche, *Rp. st. et st. f.* (Allier). — *Plichon (Lt-col. Jean), *U. rp. d.* (Nord). — Poillot, *G. rd.* (C.-d'Or). — *Poittevin (Gaston), *Rd. et rd.-st.* (Marne). — Polignac (de), *U. rp. d.* (M.-et-L.). — Pomaret, *Rp. st. et st. f.* (Lozère). — *Poncet (André-François), *A. dém. s.* (Seine). — *Poncet (Paul), *N. I.* (Seine). — Porterat, *G. rd.* (Vosges). — *Pouzet (Edouard), *Rp. st.* (Char.-Inf.). — Pradon-Vallancy, *Rp. st.* (Allier). — *Proust (Louis), *Rd. et rd.-st.* (I.-et-L.). — *Puech (Louis), *Rp. g.* (Seine). — Puybaudet (de), *G. un. s.* (H.-V.).

Queinnec, *U. rp. d.* (Finistère). — Quesnel (Louis), *Rp. g.* (Seine-Inf.). — *Queuille (Dr Henri), *Rd. et rd.-st.* (Corrèze).

Ramadier, *St.* (Aveyron). — *Rameil (Pierre), *Rd. et rd.-st.* (P.-O.). — *Ramel (François de), *N. I.* (Gard). — Raude, *Rd. et rd.-st.* (Morbihan). — Rauzy, *St.* (Ariège). — Ravanat (Johannès), *St.* (Isère). — *Regis (Dr Louis-Joseph), *Rp. g.* (B.-du-R.). — *Reibel (Charles), *A. dém. s.* (S.-et-O.). — Reille-Soult (Duc de Damaltie), *Dém. pop.* (Tarn). — Renaitour, *Indép. g.* (Yonne). — *Renaudel (Pierre), *St.* (Var). — Renault (Louis) (1) (Seine). — *Reynaud (Auguste), *St.* (Var). — Reynaud (Paul), *A. dém. s.* (Seine). — Ricci, *A. dém. s.* (Alger). — *Richard (René), *Rd. et rd.-st.* (D.-S.). — Riché, *G. un. s.* (Ardennes). — Richerand (Etienne), *St.* (Rhône). — Ricklin (Dr) (2) (Ht-Rhin). — *Ricolfi (Humbert), *Rp. g.* (A.-M.). — Riffaterre, *Rp. st. et st. f.* (Creuse). — *Rillart de Verneuil (Henri), *U. rp. d.* (Aisne). — *Rimbert (Fernand), *G. rd.* (S.-I.). — Rivière (Albert), *St.* (Creuse). — Robert, *Rd. et rd.-st.* (Aube). — Rocca Serra (de), *Rp. g.* (Corse). — Roche, *Indép. g.* (Yonne). — *Rochereau (Victor), *N. I.* (Vendée). — Rodez-Benavent (de), *N. I.* (Hérault). — *Rodhain, *Rd. et rd.-st.* (Eure-et-Loir). — *Rognon (Etienne), *St.* (Rhône). — Rolland, *Indép. g.* (M.-et-L.). — *Rollin (Louis), *Rp. g.* (Seine). — Roquette, *U. rp. d.* (Aveyron). — Rossé (3) (Ht-Rhin). — *Rothschild (Maurice de), *N. I.* (Hautes-Alpes). — *Rotours (Baron E. des), *U. rp. d.* (Nord). — *Rouger (Hubert), *St.* (Gard). — *Roulleaux-Dugage (Henry), *U. rp. d.* (Orne). — Roumagoux, *Rd. et rd.-st.* (Vaucluse). — Rouquier, *Indép. g.* (Seine). — *Roux (Rémy), *St.* (B.-du-R.). — *Roux-Freissineng, *G. rd.* (Oran). — Roy (Dr), *Rd. et rd.-st.* (P.-de-D.). — Rucart, *Rd. et rd.-st.* (Vosges). — Rucklin (René), *St.* (Doubs).

Sabatier, *U. rp. d.* (Seine). — Sabiani, *N. I.* (B.-du-R.). — *Saint-Just (Général Victor de), *U. rp. d.* (P.-de-C.). — Salengro, *St.* (Nord). — Sallès, *U. rp. d.* (Rhône). — *Salmon (Alfred), *Rp. g.* (P.-de-C.). — Sauvan d'Aramon (Bertrand de), *U. rp. d.* (Seine). — Scapini, *A. dém. s.* (Seine). — *Schleiter (Victor), *U. rp. d.* (Meuse). — *Schmidt (Jammy), *Rd. et rd.-st.* (Oise). — *Schuman (Robert), *N. I.* (Moselle). — *Sclafer (James),

(1) Lors du scrutin de ballottage du 29 avril, la Commission de recensement avait attribué 13 350 voix à M. Clamamus, communiste, et 13 349 à M. Louis Renault, radical unioniste. La Commission du 9e Bureau de la Chambre a, le 3 juillet, après enquête, proposé à la Chambre de proclamer élu M. Renault. La Chambre n'a pas encore statué.

(2) Ne figure à aucun groupe ; a été élu sous l'étiquette d' « autonomiste ».

(3) Ne figure à aucun groupe ; a été élu sous l'étiquette d' « autonomiste ».

Rd. et rd.-st. (Ch.-I.). — *Seltz (Thomas), *Dém. pop.* (Bas-Rhin). — *Sérol (Albert), *St.* (Loire). — *Sérot (Robert), *U. rp. d.* (Moselle). — Sevestre (Dr), *Rp. g.* (Vienne). — *Sibille (Maurice), *Rp. g.* (L.-I.). — *Simon (Paul), *Dém. pop.* (Finistère). — Sire (P.), *Rd. et rd.-st.* (Aude). — Sixte-Quenin, *St.* (B.-du-R.). — *Sizaire (Henri), *St.* (Tarn). — *Soulier (Pasteur Edouard), *U. rp. d.* (Seine). — *Spinasse (Charles), *St.* (Corrèze). — Stern (Jacques), *Rp. g.* (B.-Alpes). — Surmont, *Rp. g.* (Nord).

Taillandier, *U. rp. d.* (P.-de-C.). — *Taittinger (Pierre), *U. rp. d.* (Seine). — *Tardieu (André), *Rp. g.* (H.-Rhin) (Territ. Belfort). — *Tasso (Henri), *St.* (B.-du-R.). — Tastes (L. de), *Rp. g.* (Seine). — *Tatton-Vassal, *Rp. g.* (Meuse). — Taudière (Henry), *N. I.* (D.-S.). — Taurines (J.), *N. I.* (Loire). — Tellier (Alphonse), *St.* (P.-de-C.). — *Ternois (Emile), *Rd. et rd.-st.* (Somme). — Tessan (de), *Rd. et rd.-st.* (S.-et-M.). — Thibault, *Rp. g.* (Sarthe). — *Thivrier (Isidore), *St.* (Allier). — Thomas, *St.* (S.-et-L.). — *Thomson (Gaston), *G. rd.* (Constantine). — *Thoumyre (Robert), *Rp. g.* (S.-I.). — *Tinguy du Pouët (Comte Jean de), *U. rp. d.* (Vendée). — *Tranchand (Aimé), *G. rd.* (Vienne). — *Trémintin (Pierre), *Dém. pop.* (Finistère). — *Triballet (Henri), *Rp. st. et st. f.* (Eure-et-Loir). — Tricard-Graveron, *Rp. g.* (L.-et-G.). — Tricoteaux, *St.* (Aisne).

*Uhry (Jules), *St.* (Oise).

Vallat (Xavier), *N. I.* (Ardèche). — Vallette-Viallard, *U. rp. d.* (Ardèche). — *Varenne (Alexandre), *Indép. g.* (P.-de-D.). — Vassal (Jean), *St.* (Oise). — *Verlot (Constant), *G. un. s.* (Vosges). — Vernay, *Rd. et rd.-st.* (Loire). — *Vidal (Joseph), *A. dém. s.* (B.-du-R.) — *Vincent (Emile), *N. I.* (Côte-d'Or). — Vincent (Léon), *Rp. st.* (P.-de-C.). — *Viollette (Maurice), *Rp. st.* (E.-et-L.).

*Walter (Michel), *Dém. pop.* (B.-Rhin). — *Warren (Edouard de), *U. rp. d.* (M.-et-M.). — *Wendel (François de), *U. rp. d.* (M.-et-M.). — Weydmann, *U. rp. d.* (Bas-Rhin). — Wolff, *U. rp. d.* (Moselle).

*Ybarnégaray (Jean), *U. rp. d.* (B.-P.).

II — Liste des élus classés par départements

AIN (5 députés).

*Blanc (Antoine), *G. rd.* — Bravet, *Rp. st.* — *Monicault de Villardeau (Pierre de), *U. rp. d.* — *Nicollet (Dr Paul), *St.* — *Painlevé (Paul), *Rp. st.*

AISNE (7 députés).

*Accambray (Léon), *Rd. et rd.-st.* — Deguise (Jean), *St.* — Guernut, *Indép. g.* — *Hauet (Albert), *Rd. et rd.-st.* — Monnet, *St.* — *Rillart de Verneuil (Henri), *U. rp. d.* — Tricoteaux, *St.*

ALLIER (6 députés).

*Boudet (René), *St.* — *Constans (Paul), *St.* — *Lamoureux (Lucien), *Rd. et rd.-st.* — Planche, *Rp. st. et st. f.* — Pradon-Vallancy, *Rp. st.* — *Thivrier (Isidore), *St.*

ALPES (BASSES-) (3 députés).

*Baron (Charles), *St.* — *Gardiol (Louis), *St.* — Stern (Jacques), *Rp. g.*

ALPES (HAUTES-) (3 députés).

Lafont (Ernest), *St.* — Rothschild (Maurice de), *N. I.* — Petsche (Maurice), *Rp. g.*

ALPES-MARITIMES (6 députés).

*Baréty (Léon), *Rp. g.* — Capron (A.), *U. rp. d.* — Gianotti, *Rp. g.* — *Grinda (Edouard), *Rp. g.* — *Ossola (Jean), *Rd. et rd.-st.* — *Ricolfi (Humbert), *Rp. g.*

ARDÈCHE (5 députés).

*Antériou (Louis), *Rp. st.* — *Duclaux-Monteil (Jules), *U. rp. d.* — Largier (E.), *G. rd.* — Vallat (Xavier), *N. I.* — Vallette-Viallard, *U. rp. d.*

ARDENNES (5 députés).

Boutet (Ch.), *St.* — *Courtéhoux (Jules), *Rd. et rd.-st.* — *Meunier (Albert), *G. un. s.* — *Philippoteaux (H.), *Rp. st. et st. f.* — Riché, *G. un. s.*

ARIÈGE (3 députés).

*Cazals (Pierre), *Rd. et rd.-st.* — *Laffont (Paul). — Rauzy, *St.*

AUBE (4 députés).

Boisseaux, *Rp. g.* — *Bouhenry (Camille), *Rp. g.* — Dollat, *Indép. g.* — Robert, *Rd. et rd.-st.*

AUDE (5 députés).

*Castel (Léon), *Rd. et rd.-st.* — Gout (Dr), *Rd. et rd.-st.* — Mistler (Jean), *Rd. et rd.-st.* — *Pélissier (Yvan), *St.* — Sire (P.), *Rd. et. rd.-st.*

AVEYRON (5 députés).

Bonnefous (Dr Louis), *U. rp. d.* — *Borel (Emile), *Rd. et rd.-st.* — *Molinié (Jean), *N. I.* — Ramadier, *St.* — Roquette, *U. rp. d.*

BOUCHES-DU-RHONE (11 députés).

Albertin (Fabien), *St.* — *Bouisson (Fernand), *St.* — *Cadenat (Bernard), *St.* — *Gouin (Félix), *St.* — Honnorat (Alphonse), *Rp. g.* — *Regis (Dr Louis-Joseph), *Rp. g.* — *Roux (Rémy), *St.* — Sabiani, *N. I.* — Sixte-Quenin, *St.* — *Tasso (Henri), *St.* — *Vidal (Joseph), *A. dém. s.*

CALVADOS (6 députés).

*Blaisot (Camille), *U. rp. d.* — *Cautru (Camille), *U. rp. d.* — *Engerand (Fernand), *U. rp. d.* — *Flandin (Ernest), *U. rp. d.* — *Gérard (Baron François), *U. rp. d.* — *Laniel (Henri), *N. I.*

CANTAL (3 députés).

*Bastide (Paul), *Rd. et rd.-st.* — Brun (Fernand), *G. un. s.* — Castellane (Stanislas de), *Rp. g.*

CHARENTE (5 députés).

Fays (Dr Louis), *Rd. et rd. st.* — Gounin (René), *St.* — *Hennessy (Jean), *Rp. st.* — Ménier, *Rd. et rd.-st.* — Pascaud (Edouard), *Rd. et rd.-st.*

CHARENTE-INFÉRIEURE (6 députés).

*Bertrand (William), *Rd. et rd.-st.* — *Hesse (André), *Rd. et rd.-st.* — *Longuet (Théophile), *Rd. et rd.-st.* — *Palmade (Maurice), *Rd. et rd.-st.* — *Pouzet (Edouard), *Rp. st.* — *Sclafer (James), *Rd. et rd.-st.*

CHER (4 députés).

AUTRAND (JEAN), *A. dém. s.* — BRETON (ANDRÉ-J.-L.), *Rp. st. et st. f.* — *MASSÉ (AUGUSTE), *Rp. g.* — MATHIEU, *U. rp. d.*

CORRÈZE (5 députés).

*CHAMMARD (JACQUES DE), *Rd. et rd.-st.* — JAUBERT (ALEXIS), *Rd. et rd.-st.* — LAUMOND (J.-B.), *Rd. et rd.-st.* — *QUEUILLE (Dr HENRI), *Rd. et rd.-st.* — *SPINASSE (CHARLES), *St.*

CORSE (4 députés).

*LANDRY (ADOLPHE), *G. rd.* — PIERANGELI, *G. rd.* — *PIETRI (FRANÇOIS), *Rp. g.* — ROCCA SERRA (DE), *Rp. g.*

COTE-D'OR (5 députés).

*CAMUZET (ETIENNE-PIERRE), *G. un. s.* — *CHARLOT, *G. rd.* — GÉRARD (GASTON), *G. rd.* — POILLOT, *G. rd.* — *VINCENT (EMILE), *N. I.*

COTES-DU-NORD (8 députés).

*CHAPPEDELAINE (vicomte LOUIS DE), *G. rd.* — EVEN (Dr), *Rd. et rd.-st.* — GEISTDOERFER, *Rd. et rd.-st.* — LAURENT (JEAN), *G. rd.* — *LE GUEN (VICTOR), *U. rp. d.* — *LE TROCQUER (YVES), *G. rd.* — LE VEZOUËT, *G. rd.* — LORGERÉ, *Rd. et rd.-st.*

CREUSE (4 députés).

*CONNEVOT (HENRI), *Rd. et rd.-st.* — FERRAND, *Rd. et rd.-st.* — RIFFATERRE, *Rp. st. et st. f.* — RIVIÈRE (ALBERT), *St.*

DORDOGNE (6 députés).

*BIBIÉ (MAXENCE), *Rp. st. et st. f.* — CAZAUD, *G. un. s.* — *DELBOS (YVON), *Rd. et rd.-st.* — *FAUGÈRE (GEORGES), *Rd. et rd-st.* — FILHOUD-LAVERGNE, *Rp. g.* — *GADAUD (Dr FÉLIX), *G. rd.*

DOUBS (5 députés).

BAUDOUIN-BUGNET, *A. dém. s.* — *DURAND (JULIEN), *Rd. et rd.-st.* — MOUSTIER (DE), *U. rp. d.* — *PERNOT (GEORGES), *U. rp. d.* — RUCKLIN (RENÉ), *St.*

DROME (4 députés).

*ARCHIMBAUD (LÉON), *Rd. et rd.-st.* — BRUNET (RENÉ), *St.* — MOCH (JULES), *St.* — *NADI (JULES), *St.*

EURE (6 députés).

BRIQUET, *Rd. et rd.-st.* — *DUVAL (ALEXANDRE), *U. rp. d.* — FORCINAL, *Rp. st. et st. f.* — *JOIN-LAMBERT (ANDRÉ), *U. rp. d.* — LAUVRAY, *A. dém. s.* — *LE MIRE (HENRY), *U. rp. d.*

EURE-ET-LOIR (4 députés).

*PEIGNÉ, *Rd. et rd-st.* — *RODHAIN, *Rd. et rd.-st.* — *TRIBALLET (HENRI), *Rp. st. et st. f.* — *VIOLLETTE (MAURICE), *Rp. st.*

FINISTÈRE (11 députés).

*BOULLOUX-LAFONT (MAURICE), *G. rd.* — BOURGOT, *Rp. st.* — *DANIÉLOU (CHARLES), *G. rd.* — *GOUDE (EMILE), *St.* — *INIZAN (VINCENT), *U. rp. d.* — *JADÉ (JEAN), *Dém. pop.* — LE LOUÉDEC, *Rd. et rd.-st.* — *MASSON (HIP.), *St.* — QUEINNEC, *U. rp. d.* — *SIMON (PAUL), *Dém. pop.* — *TRÉMINTIN (PIERRE), *Dém. pop.*

GARD (6 députés).

*BAZILE (GASTON), *Rd. et rd.-st.* — BERTHÉZÈNE, *Rp. st.* — CASTANET, *St.* — *COMPÈRE-MOREL (ADÉODAT), *St.* — *RAMEL (FRANÇOIS DE), *N. I.* — *ROUGER (HUBERT), *St.*

GARONNE (HAUTE-) (6 députés).

AMAT (Dr), *Rd. et rd-st.* — *AURIOL (HENRI), *U. rp. d.* — *AURIOL (VINCENT), *St.* — *BEDOUCE (ALBERT), *St.* — BÉLUEL, *Rd. et rd.-st.* — *DUCOS (HIPPOLYTE), *Rd. et rd.-st.*

GERS (3 députés).

BASCOU (OLIVIER), *G. rd.* — CATALAN, *Rd. et rd.-st.* — MASCLANIS (Dr), *G. rd.*

GIRONDE (13 députés).

*BERGEY (Abbé DANIEL-MARIE), *N. I.* — *DIGNAC (PIERRE), *Rp. G.* — EYMOND (1). — FAGET, *A. dém. s.* — GELLIE, *Rp. g.* — LABROUE, *G. rd.* — LAFAYE, *St.* — LÉGLISE, *Rp. g.* — LORIN (HENRI), *A. dém. s.* — MANDEL (GEORGES), *N. I.* — *MARQUET (ADRIEN), *St.* — ODIN, *G. rd.* — *PICOT (Colonel YVES), *Rp. g.*

HÉRAULT (7 députés).

ALÈS (MARIUS), *Rd. et rd.-st.* — *BARTHE (EDOUARD), *St.* — *CAFFORT (CHARLES), *Rd. et rd.-st.* — *GUILHAUMON (CHARLES), *Rd. et rd.-st.* — MARTIN (GERMAIN), *G. rd.* — MERLE (AD.), *Rd. et rd.-st.* — RODEZ-BENAVENT (DE), *N. I.*

ILLE-ET-VILAINE (8 députés).

BARBOT, *N. I.* — BELLANGER (R.), *N. I.* — *BRET (GEORGES), *U. rp. d.* — GUÉRAULT, *Rp. g.* — GUERNIER (CHARLES), *G. rd.* — LA CHAMBRE (GUY), *Indép. g.* — *LEFAS (ALEXANDRE), *U. rp. d.* — PINAULT, *Dém. pop.*

INDRE (5 députés).

AURIN, *Cm.* (2). — *BÉNAZET (PAUL), *Rp. st.* — *FOUGÈRE (HENRY), *U. rp. d.* — HYMANS (MAX), *St.* — PATUREAU-MIRAND (JOSEPH), *A. dém. s.*

INDRE-ET-LOIRE (5 députés).

*BERNIER (PAUL), *Rd. et rd.-st.* — DIEN, *G. un. s.* — FAURE (EMILE), *Rp. st. et st. f.* — *MORIN (FERDINAND), *St.* — *PROUST (LOUIS), *Rd. et rd.-st.*

ISÈRE (8 députés).

*BUISSET, *St.* — BUYAT (LOUIS), *G. un. s.* — *CHASTANET (JEAN-LOUIS), *St.* — *MISTRAL (PAUL), *St.* — *PAGANON (JOSEPH), *Rd. et rd.-st.* — PAYEN, *N. I.* — PERRIN, *Indép. g.* — RAVANAT (JOANNÈS), *St.*

JURA (4 députés).

*BERTHOD (AIMÉ), *Rd. et rd.-st.* — GROS (ARSÈNE), *St.* — HAUT (DE), *U. rp. d.* — PIEYRE, *Rd. et rd.-st.*

LANDES (4 députés).

*BOUYSSOU (LÉO), *Rd. et rd.-st.* — *DEYRIS (PIERRE), *Rd. et rd.-st.* — *LALANNE (GASTON), *Rd. et rd.-st.* — *LASSALLE (ROBERT), *Rd. et rd.-st.*

---

(1) Ne figure à aucun groupe ; a été élu sous l'étiquette « Alliance démocratique ».

(2) M. Aurin, validé le 5 juillet, a donné sa démission le même jour.

LOIR-ET-CHER (4 députés).

Aimiot, *Rd. et rd.-st.* — Besnard-Ferron, *St.* — *Georges (Richard), *St.* — Legros (Dr Georges), *Rp. g.*

LOIRE (8 députés).

Dupin (Louis), *U. rp. d.* — *Durafour (Antoine), *Rd. et rd.-st.* — Fougère (Etienne), *Rp. g.* — Gignoux, *A. dém. s.* — Neyret (Jean), *N. I.* — *Sérol (Albert), *St.* — Taurines (J.), *N. I.* — Vernay, *Rd. et rd.-st.*

LOIRE (HAUTE-) (4 députés).

Antier (Joseph), *Dém. pop.* — *Boyer (Jules), *G. rd.* — *Eynac (Laurent), *G. rd.* — Fayolle (Julien), *Rd. et rd.-st.*

LOIRE-INFÉRIEURE (9 députés).

Blancho, *St.* — Bréant, *Rp. g.* — *Briand (Aristide), *Rp. st.* — *Juigné (Marquis Jacques de), *N. I.* — *La Ferronnays (Marquis Marie-H.-A.-Auguste de), *N. I.* — *Le Cour Grandmaison (Jean), *N. I.* — *Merlant (Francis), *U. rp. d.* — Montaigu (Hubert de), *U. rp. d.* — *Sibille (Maurice), *Rp. g.*

LOIRET (5 députés).

Berger, *Dém. pop.* — *Chevrier, *Rd. et rd.-st.* — *Dezarnaulds (Dr Pierre), *Rd. et rd.-st.* — *Frot (Eugène), *St.* — Gaumet, *U. rp. d.*

LOT (3 députés).

*Bouat (Armand), *Rd. et rd.-st.* — Delport, *U. rp. d.* — *Malvy (Louis), *Rd. et rd.-st.*

LOT-ET-GARONNE (4 députés).

Cels (Jules), *G. rd.* — Courrent, *Rd. et rd.-st.* — *Leygues (Georges), *Rp. g.* — Tricard-Graveron, *Rp. g.*

LOZÈRE (3 députés).

*Bringer (Louis), *N. I.* — *Chambrun (Marquis Marcel de), *N. I.* — Pomaret, *Rp. st. et st. f.*

MAINE-ET-LOIRE (7 députés).

*Andigné (Geoffroy d'), *N. I.* — *Bougère (Ferdinand), *N. I.* — *Boyer (Edmond), *G. un. s.* — *Grandmaison (Commandant Georges de), *U. rp. d.* — Hérard, *Rd. et rd.-st.* — Polignac (de), *U. rp. d.* — Rolland, *Indép. g.*

MANCHE (6 députés).

Appell (Pierre), *Rp. st.* — *Boissel-Dombreval (Emile), *Rp. g.* — *Dior (Lucien), *A. dém. s.* — *Guérin (Gustave), *U. rp. d.* — *La Groudière (Bernard de), *U. rp. d.* — Lecacheux, *A. dém. s.*

MARNE (5 députés).

Férin (Raymond), *Rd. et rd.-st.* — Forgeot (Pierre), *Rp. st.* — Marchandeau, *Rd. et rd.-st.* — *Margaine (Alfred), *Rd. et rd.-st.* — *Poittevin (Gaston), *Rd. et rd.-st.*

MARNE (HAUTE-) (3 députés).

Dumaine, *U. rp. d.* — Lévy-Alphandéry (G.), *Rd. et rd.-st.* — Perfetti, *Rd. et rd.-st.*

MAYENNE (4 députés).

Bouessé, *Rp. st. et st. f.* — *Chabrun (César), *Rp. st. et st. f.* — *Chaulin-Servinière, *G. rd.* — *Duboys-Fresney (Jacques), *U. rp. d.*

MEURTHE-ET-MOSELLE (7 députés).

Amidieu-du-Clos, *U. rp. d.* — *Ferry (Désiré), *U. rp. d.* — *Fringant (Charles), *G. rd.* — *Marin (Louis), *U. rp. d.* — *Mazerand (Georges), *Rp. g.* — *Warren (Edouard de), *U. rp. d.* — *Wendel (François de), *U. rp. d.*

MEUSE (4 députés).

*Didry, *A. dém. s.* — *Maginot (André), *A. dém. s.* — *Schleiter (Victor), *U. rp. d.* — *Tatton-Vassal, *Rp. g.*

MORBIHAN (8 députés).

Bahier, *Dém. pop.* — *Bouligand (Pierre), *Rd. et rd.-st.* — *Cadic (Joseph), *U. rp. d.* — Charrier, *G. rd.* — Desgranges (Abbé Jean), *N. I.* — Le Pévedic, *N. I.* — Pezet, *Dém. pop.* — Raude, *Rd. et rd.-st.*

MOSELLE (9 députés).

Béron, *Cm.* — Doeblé, *Cm.* — Labach, *Dém. pop.* — *Moncelle (Edouard), *U. rp. d.* — Nominé, *U. rp. d.* — Peter, *A. dém. s.* — *Schuman (Robert), *N. I.* — *Sérot (Robert), *U. rp. d.* — Wolff, *U. rp. d.*

NIÈVRE (5 députés).

Bellocq, *Rd. et rd.-st.* — *Fié (Dr Arsène), *St.* — *Gamard (Henri), *St.* — Guillon, *St.* — *Locquin (Jean), *St.*

NORD (24 députés).

Bergerot, *U. rp. d.* — Bracke (Desrousseaux, dit), *St.* — Carlier-Caffieri, *G. rd.* — Coquelle, *Rp. g.* — *Coutel (Charles), *U. rp. d.* — Debève, *G. rd.* — Delcourt, *St.* — Deligne, *G. rd.* — Delmotte, *G. rd.* — *Desoblin, *Cm.* — Detailleur, *Rp. g.* — Faure (René), *N. I.* — *Goniaux (Charles), *St.* — *Groussau (Constant), *U. rp. d.* — *Lefebvre (François), *St.* — Lierman, *Rp. g.* — *Loucheur (Louis), *G. rd.* — *Millot (Albert), *G. rd.* — *Nicolle (Louis), *U. rp d.* — Parsy (Auguste), *St.* — *Plichon (Lieutenant-colonel Jean), *U. rp. d.* — *Rotours (Baron E. des), *U. rp. d.* — Salengro, *St.* — Surmont, *Rp. g.*

OISE (6 députés).

Aubaud, *Rd. et rd.-st.* — *Bouteille (Désiré), *U. rp. d.* — *Fournier-Sarlovèze (Robert), *U. rp. d.* — *Schmidt (Jammy), *Rd. et rd.-st.* — *Uhry (Jules), *St.* — Vassal (Jean), *St.*

ORNE (4 députés).

*Audiffret-Pasquier (Duc d'), *U. rp. d.* — *Dariac (Adrien), *G. rd.* — *Ludre (Marquis Frédéric de), *U. rp. d.* — *Roulleaux-Dugage (Henry), *U. rp. d.*

PAS-DE-CALAIS (15 députés).

Appourchaux, *U. rp. d.* — *Boulanger (Narcisse), *Rp. g.* — *Cadot (Henri), *St.* — Canu, *Rd. et rd.-st.* — *Delesalle (Charles), *G. un. s.* — *Evrard (Raoul), *St.* — Guersy, *Rd. et rd.-st.* — Lemelle, *G. rd.* — Louart, *St.* — *Maës (Alfred), *St.* — *Saint-Just (Général Victor de), *U. rp. d.* — *Salmon (Alfred), *Rp. g.* — Tailliandier, *U. rp. d.* — Tellier (Alphonse), *St.* — Vincent (Léon), *Rp. st.*

PUY-DE-DOME (8 députés).

Andraud (Henry), *St.* — *Chassaing (Dr Eugène), *Rd. et rd.-st.* — Laroche (Ernest), *St.* — Mar-

COMBES, *Rd. et rd.-st.* — MASSÉ (EMILE), *Rd. et rd.-st.* — *PAULIN (ALBERT), *St.* — ROY (Dr), *Rd. et rd.-st.* — *VARENNE (ALEXANDRE), *Indép. g.*

PYRÉNÉES (BASSES-) (7 députés).

*CHAMPETIER DE RIBES (AUGUSTE), *Dém. pop.* — *GARAT (JOSEPH), *Rd. et rd. st.* — *LAMAZOU-BETBEDER (PIERRE), *U. rp. d.* — LILLAZ, *G. rd.* — LISSAR, *U. rp. d.* — MINVIELLE, *Rp. g.* — *YBARNÉGARY (JEAN), *U. rp. d.*

PYRÉNÉES (HAUTES-) (3 députés).

DESBONS (J.), *N. I.* — *FOULD (ACHILLE-ARMAND), *U. rp. d.* — *NOGARO (BERTRAND), *Rd. et rd.-st.*

PYRÉNÉES-ORIENTALES (3 députés).

MANAUT, *G. rd.* — *PAYRA (JEAN), *St.* — *RAMEIL (PIERRE), *Rd. et rd-st.*

RHIN (BAS-) (9 députés).

DAHLET, *Indép. g.* — *FREY (CHARLES), *A. dém. s.* — MECK, *Dém. pop.* — MOURER (Dr), *Cm.* — *OBERKIRCH (ALFRED), *U. rp. d.* — *PEIROTES (JACQUES), *St.* — *SELTZ (THOMAS), *Dém. pop.* — *WALTER (MICHEL), *Dém. pop.* — WEYDMANN, *U. rp. d.*

RHIN (HAUT-) (7 députés).

*BILGER (CAMILLE), *Dém. pop.* — BROGLY, *N. I.* — *BROM (JOSEPH), *Dém. pop.* — GRUMBACH, *St.* — *PFLEGER (JOSEPH), *U. rp. d.* — RICKLIN (1). — ROSSÉ (1).

RHIN (HAUT-) (Territ. de Belfort) (2 députés).

*MIELLET (EDMOND), *Rd. et rd.-st.* — *TARDIEU (ANDRÉ), *Rp. g.*

RHONE (14 députés).

AUGAGNEUR (VICTOR), *G. un. s.* — BONNEVAY (LAURENT), *Rp. g.* — BRUYAS (CLAUDE), *Rd. et rd.-st.* — CHOUFFET (ARMAND), *St.* — DELORME, *U. rp. d.* — *FÉVRIER (ANDRÉ), *St.* — GOUJON (Dr LAZARE), *St.* — *HERRIOT (EDOUARD), *Rd. et rd.-st.* — *LAMBERT (CHARLES), *Rd. et rd.-st.* — MASSINNI, *Rd. et rd.-st.* — PEYSSEL, *U. rp. d.* — RICHERAND (ETIENNE), *St.* — *ROGNON (ETIENNE), *St.* — SALLÈS, *U. rp. d.*

SAONE (HAUTE-) (4 députés).

*ABOUT (GASTON), *U. rp. d.* — COTIN, *St.* — GUY (HENRY), *Rd. et rd.-st.* (2).

SAONE-ET-LOIRE (8 députés).

BOUISSOUD (CHARLES), *Rp. g.* — BURTIN, *St.* — *FAURE (PAUL), *St.* — JACOULOT, *G. un. s.* — LAVILLE, *St.* — *MAUPOIL (HENRI), *Rd. et rd.-st.* — *NOUELLE (GEORGES), *St.* — THOMAS, *St.*

SARTHE (5 députés).

GOURDEAU, *G. rd.* — GRAMONT DE LESPARRE (DE), *Rp. g.* — LEGUÉ, *A. dém. s.* — *MONTIGNY (JEAN), *Rd. et rd.-st.* — THIBAULT, *Rp. g.*

SAVOIE (4 députés).

*BORREL (ANTOINE), *Rd. et rd.-st.* — *CARRON (HYACINTHE), *Rd. et rd.-st.* — COT (PIERRE), *Rd. et rd.-st.* — *FALCOZ (HENRI), *Rd. et rd.-st.*

(1) Ne figure à aucun groupe ; a été élu sous l'étiquette d' « autonomiste ».

(2) Le 5 juillet, la Chambre a invalidé l'élection de M. Théodore Valensi, qui avait été proclamé élu dans la circonscription de Gray.

SAVOIE (HAUTE-) (4 députés).

*ANTONELLI (ETIENNE), *St.* — BRAISE, *U. rp. d.* — CALLIES, *U. rp. d.* — *JACQUIER (PAUL), *Rd. et rd.-st.*

SEINE (59 députés) (1).

*BARILLET (ROBERT), *G. rd.* — BEAUGRAND, *Cm.* — *BERTHON (ANDRÉ), *Cm.* — BESSET (LUCIEN), *Indép. g.* — BLOUD (EDMOND), *U. rp. d.* — *BOKANOWSKI (MAURICE), *G. rd.* — BOUCHERON, *G. un. s.* — BRANDON, *Rp. st.* — *BROCARD (Commandant ANTONIN), *N. I.* — *BRUNET (FRÉDÉRIC), *Rp. st. et st. f.* — *BUSSAT (EDOUARD), *A. dém. s.* — *CACHIN (MARCEL), *Cm.* — CAUJOLE (PAUL), *Rp. g.* — *CHASSAIGNE-GOYON (PAUL), *U. rp. d.* — CHÉRON (ADOLPHE), *G. rd.* — DELSOL, *A. dém. s.* — DENAIS (JOSEPH), *U. rp. d.* — *DORIOT (JACQUES), *Cm.* — DOUSSAIN, *Rp. g.* — *DUBOIS (LOUIS), *U. rp. d.* — *DUCLOS (JACQUES), *Cm.*

DUMAT, *U. rp. d.* — *DUVAL-ARNOULD (LOUIS), *U rp. d.* — *ESCUDIER (PAUL), *U. rp. d.* — *ÉVAIN (EMMANUEL), *U. rp. d.* — *FABRY (JEAN), *A. dém. s.* — FAURE (EMILE), *U. rp. d.* — FIANCETTE (E.), *St.* — FOULON, *N. I.* — *GOY (JEAN), *G. un. s.* — GRATIEN (AUGUSTE), *Rd. et rd.-st.*

*HÉRAUD (MARCEL), *Rp. g.* — LASTEYRIE (CHARLES DE), *U. rp. d.* — *LE CORBEILLER (MAURICE), *U. rp. d.* — LEROLLE (JEAN), *Dém. pop.* — LESESNE (GUSTAVE), *N. I.* — LUQUET (ALEXANDRE), *St.* — MALINGRE, *Indép. g.* — MARSAIS, *St.* — NOMBLOT (ALFRED), *Rp. g.* — *PATÉ (HENRY), *Indép. g.* — *PAYER (ANDRÉ), *N. I.* — PÉCHIN, *U. rp. d.*

PIC, *G. rd.* — *PIQUEMAL (ALEXANDRE), *Cm.* — *PONCET (ANDRÉ FRANÇOIS-), *A. dém. s.* — *PONCET (PAUL), *N. I.* — *PUECH (LOUIS), *Rp. g.* — RENAULT (LOUIS) (2). — REYNAUD (PAUL), *A. dém. s.* — *ROLLIN (LOUIS), *Rp. g.* — ROUQUIER, *Indép. g.* — SABATIER, *U. rp d.* — SAUVAN D'ARRAMON (BERTRAND DE), *U. rp. d.* — SCAPINI, *A. dém. s.* — *SOULIER (pasteur EDOUARD), *U. rp. d.* — *TAITTINGER (PIERRE), *U. rp. d.* — TASTES (L. DE), *Rp. g.*

SEINE-INFÉRIEURE (11 députés).

*ANQUETIL (PAUL), *U. rp. d.* — BLONDEL, *A. dém. s.* — BOUCTOT (GEORGES), *Rp. g.* — *BUREAU (GEORGES), *Rp. g.* — *COTY (RENÉ), *Rp. g.* — LEBRET, *St.* — MARIE (ANDRÉ), *Rd. et rd.-st.* — *MEYER (LÉON), *Rd. et rd.-st.* — QUESNEL (LOUIS), *Rp. g.* — *RIMBERT (FERNAND), *G. rd.* — *THOUMYRE (ROBERT), *Rp. g.*

SEINE-ET-MARNE (6 députés).

*AUGÉ (FERNAND), *Rd. et rd.-st.* — CRAVOISIER, *U. rp. d.* — DELABARRE, *Rd. et rd.-st.* — DESSAINT, *U. rp. d.* — *DUMESNIL (JACQUES-LOUIS), *Rd. et rd.-st.* — TESSAN (DE), *Rd. et rd.-st.*

SEINE-ET-OISE (14 députés).

ADAM (J.), *U. rp. d.* — BERGERY (G.), *Rd. et rd.-st.* — *BONNEFOUS (GEORGES), *U. rp. d.* — BALLU

(1) 58 noms de députés seulement figurent sur la liste ci-après, le 9e bureau de la Chambre ayant proposé le 21 juin que l'élection du communiste Ménétrier (11e circ. de Saint-Denis ; Puteaux) soit annulée, ce candidat étant inéligible, et qu'il soit procédé à de nouvelles élections.

(2) Ne figure encore sur aucune liste de groupe ; élu avec l'étiquette de « radical unioniste ». — La 6e Commission de recensement avait attribué 13 350 voix à M. Clamamus, communiste, contre 13 349 à M. Louis Renault, mais elle avait, à raison de certaines irrégularités commises, refusé de proclamer un résultat et renvoyé le dossier devant la Chambre. Le 21 juin, le 9e bureau a proposé à la Chambre de proclamer élu M. Louis Renault.

(G.), *A. dém. s.* — Cathala, *G. un. s.* — *Dalimier (Albert), *Rd. et rd.-st.* — Dormann (M.), *G. rd.* — Fels (André de), *G. rd.* — *Franklin-Bouillon (Henri), *G. un. s.* — Haye (Henry), *N. I.* — Mottu (A.), *Rp. g.* — Patenôtre (Raymond), *Indép. g.* — Patenôtre-Desnoyers (Henri), *Rp. g.* — *Reibel (Charles), *A. dém. s.*

SÈVRES (DEUX-) (5 députés).

Albert (François-), *Rd. et rd.-st.* — *Jouffbault (Dr André), *Rd. et rd.-st.* — Macouin, *U. rp. d.* — *Richard (René), *Rd. et rd.-st.* — Taudière (Henry), *N. I.*

SOMME (7 députés).

*Antoine (Georges), *U. rp. d.* — *Gonnet (Gontran), *G. rd.* — Lupel (de), *Rp. g.* — Lyons de Feuchin (Baron des), *U. rp. d.* — Masse (Jean), *Rp. g.* — Ménil, *U. rp. d.* — *Ternois (Émile), *Rd. et rd.-st.*

TARN (5 députés).

Calvet, *St.* — Camboulives, *St.* — *Paul-Boncour (Joseph), *St.* — Reille-Soult (Duc de Dalmatie), *Dém. pop.* — *Sizaire (Henri), *St.*

TARN-ET-GARONNE (3 députés).

Baron (Etienne), *Rd. et rd.-st.* — *Capgras (Antoine), *St.* — Constans (Adrien), *U. rp. d.*

VAR (5 députés).

*Carmagnolle (Hubert), *St.* — Chommeton, *St.* — Escartefigue, *N. I.* — *Renaudel (Pierre), *St.* — *Reynaud (Auguste), *St.*

VAUCLUSE (4 députés).

*Daladier (Edouard), *Rd. et rd.-st.* — *Gros (Louis), *St.* — *Guichard (Louis), *Rd. et rd.-st.* — Roumagoux, *Rd. et rd.-st.*

VENDÉE (6 députés).

Durand (Auguste), *Dém. pop.* — Gallet, *Dém. pop.* — Pacaud, *G. rd.* — Parenteau, *Rp. g.* — *Rochereau (Victor), *N. I.* — *Tinguy du Pouët (Comte Jean de), *U. rp. d.*

VIENNE (5 députés).

André (Adrien), *G. rd.* — Colomb (P.), *Rd. et rd.-st.* — *Montjou (Edgard de), *Rp. g.* — Sevestre (Dr), *Rp. g.* — *Tranchand (Aimé), *G. rd.*

VIENNE (HAUTE-) (5 députés).

Basset, *Rp. st.* — Debrégéas, *Rp. st. et st. f.* — Descubes, *Rp. st.* — Fraisseix, *Cm.* — Puybaudet (de), *G. un. s.*

VOSGES (5 députés).

*Amet (Camille), *Rp. g.* — Barbier, *A. dém. s.* — Porterat, *G. rd.* — Rucart, *Rd. et rd.-st.* — *Verlot (Constant), *G. un. s.*

YONNE (5 députés).

*Flandin (Pierre-Etienne), *Rp. g.* — Marteau, *Rp. g.* — *Perreau-Pradier (Pierre), *Rp. g.* — Renaitour, *Indép. g.* — Roche, *Indép. g.*

ALGÉRIE (9 députés).

Alger : Laquière, *A. dém. s.* — *Mallarmé (A.), *G. rd.* — Ricci, *A. dém. s.*

Constantine : Cuttoli (Jules), *Rd. et rd.-st.* — *Morinaud (Emile), *G. un. s.* — *Thomson (Gaston), *G. rd.*

Oran : Brière, *A. dém. s.* — Molle, *A. dém. s.* — *Roux-Freissineng, *G. rd.*

COCHINCHINE FRANÇAISE (1 député).

*Outrey (Ernest), *G. rd.*

GUADELOUPE (2 députés).

*Candace (Gratien), *N. I.* — Graeve, *Rd. et rd.-st.*

GUYANE (1 député).

*Lautier (Eugène), *Rd. et rd.-st.*

INDE FRANÇAISE (1 député).

Coponat, *Rd. et rd.-st.*

MARTINIQUE (2 députés).

*Delmont (Alcide), *Indép. g.* — Frossard (L.-O.), *St.*

RÉUNION (2 députés).

*Brunet (Auguste), *Rd. et rd.-st.* — *Gasparin (Lucien), *Rd. et rd.-st.*

SÉNÉGAL (1 député).

*Diagne (Pierre), *Rp. st.*

III — Groupements politiques

Listes électorales des membres des groupes, remises au président de la Chambre, le 9 juin 1928, en exécution de l'article 12 du règlement [1].

Groupe d'action démocratique et sociale (29 membres).

MM. Autrand (Jean) (Cher), Ballu, Barbier, Baudoin-Bugnet, Blondel, Brière, Bussat, Delsol, Didry, Dior, Fabry (Jean), Faget, François-Poncet, Frey (Charles), Gignoux, Laquière, Lauvray, Lecacheux, Legué (Sarthe), Lorin (Henri), Maginot, Molle, Patureau-Mirand, Peter, Reibel (Charles), Reynaud (Paul) (Seine), Ricci, Scapini, Vidal (Joseph).

Pour le comité directeur du groupe,
Signé : Maginot.

Groupe communiste (12 membres).

MM. Aurin (2), Béron, Berthon (André) (Seine), Beaugrand, Cachin (Marcel), Desoblin, Doeblé, Doriot, Duclos, Fraisseix, Mourer, Piquemal.

Le secrétaire du groupe,
Signé : Piquemal.

Groupe des démocrates populaires (19 membres).

MM. Antier, Bahier, Berger (Loiret), Bilger, Brom, Champetier de Ribes, Durand (Auguste) (Vendée), Gallet, Jadé, Labach, Lerolle, Meck (Bas-Rhin), Pezet, Pinault, Reille-Soult (duc de Dalmatie), Seltz (Thomas), Simon (Paul), Trémintin, Walter (Michel).

Le secrétaire du groupe,
Signé : Reille-Soult.

(1) Ces listes ont été publiées pour la première fois au *Journal Officiel* du 10 juin 1928. Depuis, d'autres listes ont été insérées au *J. O.* qui donnaient quelques modifications pour certains groupes. Nous reproduisons ici la liste la plus récente d'après le *J. O.* du 5 juillet 1928.

(2) Nous rappelons que M. Aurin, validé le 5 juillet, a donné sa démission le même jour.

Groupe de la gauche radicale (54 membres).

MM. André (Adrien), Barillet, Bascou, Blanc, Bokanowski, Bouilloux-Lafont, Boyer (Jules) (Haute-Loire), Candace, Carlier-Caffieri, Cels (Jules), Chappedelaine (de), Charlot, Charrier, Chaulin-Servinière, Chéron (Adolphe), Daniélou, Dariac (Adrien), Debève, Deligne, Delmotte, Dormann, Eynac (Laurent), Fels (de), Fringant, Gadaud, Gérard (Gaston) (Côte-d'Or), Gonnet (Somme), Gourdeau, Guernier, Labroue, Landry, Largier, Laurent, Lemelle, Le Trocquer (Yves), Le Vezouët, Lillaz, Loucheur, Mallarmé, Manaut, Martin (Germain), Masclanis, Millot, Odin, Outrey (Ernest), Pacaud (Vendée), Pic, Piérangeli, Poillot, Porterat, Rimbert, Roux-Freissineng, Thomson, Tranchand.

Le président du groupe,
Signé : Charles Daniélou.

Groupe de la gauche unioniste et sociale (18 membres).

MM. Augagneur, Boucheron, Boyer (Edmond) (Maine-et-Loire), Brun (Fernand), Buyat (Isère), Camuzet, Cathala (Seine-et-Oise), Cazaud, Delesalle, Dien, Franklin-Bouillon, Goy (Jean), Jacoulot, Meunier (Ardennes), Morinaud, Puybaudet (de), Riché, Verlot.

Pour le bureau du groupe,
Signé : Franklin-Bouillon.

Groupe des indépendants de gauche (15 membres).

MM. Besset (Lucien) (Seine), Dahlet, Delmont, Dollat, Guernut, Paté (Henry), La Chambre, Malingre, Patenôtre (Raymond), Perrin, Renaitour, Roche, Rolland, Rouquier, Varenne (Alexandre).

Le secrétaire du groupe,
Signé : Alcide Delmont.

Groupe du parti républicain socialiste et socialiste français (13 membres).

MM. Bibié (Maxence), Bouëssé, Breton (André-L.-L.), Brunet (Frédéric) (Seine), Chabrun (Mayenne), Debrégéas, Faure (Emile) (Indre-et-L.), Forcinal, Philippoteaux, Planche, Pomaret, Riffaterre, Triballet.

Le secrétaire du groupe,
Signé : Chabrun.

Groupe du parti socialiste (100 membres).

MM. Albertin, Andraud (Puy-de-Dôme), Antonelli, Auriol (Vincent), Baron (Charles) (Basses-Alpes), Barthe (Edouard), Bedouce, Besnard-Ferron, Blanchon, Boudet (Allier), Bouisson (Fernand) (Bouches-du-Rhône), Boutet (Ardennes), Bracke (Brunet René) (Drôme), Buisset, Burtin, Cadenat, Cadot, Calvet, Camboulives, Capgras, Carmagnolle, Castanet, Chastanet, Chommeton, Chouffet, Compère-Morel, Constans (Paul) (Allier), Cotin, Degnise, Delcourt, Evrard, Faure (Paul) (Saône-et-Loire), Février, Fiancette, Fié, Frossard, Frot, Gamard, Garchal, Georges (Richard), Geniaux, Goude, Gouin (Félix), Goujon, Gounin (Charente), Gros (Arsène) (Isère), Gros (Louis) (Vaucluse), Grumbach, Guillon, Hymans, Lafaye, Lafont (Ernest), Laroche, Laville, Lebret, Lefebvre (François), Loquin, Louart, Luquet, Maës, Marquet, Marsais, Masson, Mistral, Moch (Jules), Mounet, Morin (Ferdinand), Nadi (Jules), Nicollet (Paul-Ant.), Nouelle, Parsy, Paul-Boncour, Paulin (Albert), Payra, Peirotes, Pélissier, Ramadier, Rauzy, Ravanat, Renaudel, Reynaud (Auguste) (Var), Richerand, Rivière, Roguon (Etienne), Rouger (Hubert), Roux (Rémy) (Bouches-du-Rhône), Rucklin (René) (Doubs), Salengro, Sérol (Albert) (Loire), Sixte-Quenin, Sizaire, Spinasse, Tasso (Henri), Tellier, Thivrier, Thomas, Tricoteaux, Uhry (Jules), Vassal.

Le secrétaire du groupe,
Signé : Vincent Auriol.

Groupe des républicains de gauche (64 membres).

MM. Arnet (Camille) (Vosges), Baréty (Léon), Boisseau, Boissel-Dombreval, Bonnevay, Bouctot, Bouhenry, Bouissoud, Boulanger (Narcisse), Bréant, Bureau (Georges), Castellane (Stanislas de), Caujolle, Coquelle, Coty (René), Détailleur, Dignac (Pierre), Doussain, Filhoud-Lavergne, Flandin (Pierre-Etienne) (Yonne), Fougère (Etienne) (Loire), Gelbe, Gianotti, Gramont de Lesparre (de), Grinda (Edouard), Guérault, Héraud (Marcel), Honnorat (Alphonse), Léglise, Legros (Georges), Leygues (Georges), Lierman, Lupel (de), Marteau, Massé (Auguste) (Cher), Masse (Jean) (Somme), Mazerand, Minvielle, Montjou (Edgard de), Mottu, Nomblot, Parenteau, Patenôtre-Desnoyers, Perreau-Pradier (Pierre), Petsche (Maurice), Picot (Colonel), Piétri, Puech (Louis), Quesnel, Régis, Ricolfi (Humbert), Rocca-Serra (de), Rollin (Louis), Salmon, Sevestre, Sibille (Maurice), Stern (Jacques), Surmont, Tardieu, Tastes (de), Taton-Vassal, Thibault, Thoumyre, Tricard-Graveron.

Le président du groupe,
Signé : Maurice Sibille.

Groupe républicain radical et radical-socialiste (125 membres).

MM. Accambray, Albert (François-), Alès, Amat (Haute-Garonne), Amiot, Archimbaud (Léon), Aubaud (Oise), Augé, Baron (Etienne) (Tarn-et-Garonne), Bastid (Paul), Bazile (Gaston), Bellocq, Béluel, Bergery, Bernier (Paul), Berthod (Aimé) (Jura), Bertrand (William), Borel (Emile) (Aveyron), Borrel (Antoine) (Savoie), Bouat, Bouligand, Bouyssou (Léo) (Landes), Briquet, Brunet (Auguste) (la Réunion), Bruyas (Rhône), Caffort, Canu, Carron, Castel, Catalan (Gers), Casals, Chammard (de), Chassaing, Chevrier, Colomb, Connevot, Coponat, Cot, Courrent, Courtehoux, Cuttoli (Jules), Daladier, Dalimier, Delabarre, Delbos, Deyris (Pierre), Dezarnaulds, Ducos, Dumesnil (Jacques-Louis), Durafour, Durand (Julien) (Doubs), Even (Côtes-du-Nord), Falcoz, Faugère (Georges) (Dordogne), Fayolle, Fays, Férin (Raymond), Ferrand, Garat, Gasparin, Geistdoërfer, Gout, Graeve, Gratien (Auguste), Guersy, Guichard, Guilhaumon (Charles), Guy, Hauet, Hérard, Herriot, Hesse (André), Jacquier, Jaubert, Jouffrault, Lalanne (Gaston), Lambert, Lamoureux, Lassalle, Laumond, Lautier (Eugène), Le Loudec, Levy-Alphandéry, Lenguet, Longeré, Malvy, Marchandeau, Marcombes, Marzaine, Mario (André), Massé (Emile) (Puy-de-Dôme), Massimi, Mauperi, Menier (Charente), Merle, Meyer (Léon), Midol, Mistler, Montigny (Jean), Nogaro, Ossola (Jean), Puganon, Palmade, Pascaud (Charente), Pasgrier, Perfetti, Pieyre, Poittevin (Gaston), Proust, Queuille, Rameil (Pierre), Raude, Richard (René), Robert, Rodhain, Roumagoux, Roy, Rucart, Schmidt (Jammy), Sclafer, Sire, Ternois, Tessan (de), Valensi (Théodore) (1), Vernay.

Le secrétaire du groupe,
Signé : Lamoureux.

Groupe républicain socialiste (18 membres).

MM. Antériou, Appell, Basset (Haute-Vienne), Bénazet (Paul), Berthezenne, Bourgot, Brandon,

(1) M. Valensi a fait connaître qu'il [illegible]

Bravet, Briand (Aristide), Descubes, Diagne, Forgeot (Pierre), Hennessy (Jean), Painlevé, Pouzet, Pradon-Vallancy, Vincent (Léon) (Pas-de-Calais), Viollette.

Le secrétaire du groupe,
Signé : VIOLLETTE.

Groupe de l'Union républicaine démocratique (102 membres).

MM. Aboul, Adam, Amidieu-du-Clos, Anquetil (Paul), Antoine, Appourchaux, Aramon (Bertrand d'), Audiffret-Pasquier (duc d'), Auriol (Henri), Bergerot, Blaisot, Bloud, Bonnefous (Georges) (Seine-et-Oise), Bonnefous (Louis) (Aveyron), Bouteille, Braise, Bret (Georges), Cadic, Callies (lieutenant-colonel), Capron, Cautru, Chassaigne-Goyon, Constans (Adrien) (Tarn-et-Garonne), Coutel, Cravoisier, Delorme, Delport, Denais (Joseph), Dessaint, Dubois (Louis) (Seine), Duboys-Fresney, Duclaux-Monteil, Dumaine, Dumat (Louis), Dupin, Duval (Alexandre), Duval-Arnould, Engerand (Fernand), Escudier (Paul), Evain (Seine), Faure (Emile) (Seine), Ferry (Désiré), Flandin (Ernest) (Calvados), Fougère (Henry) (Indre), Fould, Fournier-Sarlovèze, Gaumet (Loiret), Gérard (baron) (Calvados), Grandmaison (commandant de), Groussau, Guérin, Haut (de), Inizan, Join Lambert, La Groudière (de), Lamazou-Betbeder, Lasteyrie (de), Le Corbeiller, Lefas, Le Guen (Côtes-du-Nord), Le Mire (Henry), Lissar, Ludre (commandant de), Lyons de Feuchin (baron des), Macouin, Marin (Louis), Mathieu, Ménil, Merlant, Moncelle, Monicault (de), Montaigu (de), Moustiers (comte de), Nicolle (Louis) (Nord), Nominé, Oberkirch, Péchin, Peissel, Pernot, Pfléger, Plichon (lieutenant-colonel), Polignac (de), Queinnec, Rillart de Verneuil, Roquette, Rotours (des), Roulleaux-Dugage (Henry), Sabatier, Saint-Just (général de), Sallès, Schleiter, Sérot (Robert) (Moselle), Soulier (Edouard), Tailliandier, Taittinger, Tinguy du Pouët (de), Valette-Viallard, Warren (Edouard de), Wendel (François de), Weydmann, Wolff, Ybarnégaray.

Le secrétaire général du groupe,
Signé : EDOUARD DE WARREN.

Liste des députés qui n'appartiennent à aucun groupe (37 membres).

MM. Andigné (Geoffroy d'), Barbot, Bellanger, Bergey (Gironde), Bougère (Ferdinand), Bringer, Brocard, Brogly, Chambrun (marquis de), Desbons, Desgranges, Escartefigue, Faure (René) (Nord), Foulon, Haye (Henry), Juigné (marquis de), La Ferronnays (marquis de), Laniel (Henri), Le Cour Grandmaison (Jean), Le Pévedic, Lesesne (Gustave), Mandel (Georges), Molinié (Jean), Neyret, Payen (Isère), Payer (André) (Seine), Poncet (Paul), Ramel (de), Rochereau, Rodez-Benavent (de), Rothschild (Maurice de), Sabiani, Schuman (Robert), Taudière, Taurines, Vallat (Xavier), Vincent (Emile) (Côte-d'Or).

IV — Liste des présidents des Commissions de la Chambre

Commission de l'Administration générale, départementale et communale. — *Président :* M. E. FIANCETTE (*St.*).

Commission des Affaires étrangères. — *Président :* M. JOSEPH PAUL-BONCOUR (*St.*).

Commission de l'Agriculture. — *Président :* M. GASTON LALANNE (*Rd. et rd.-st.*).

Commission de l'Algérie, des Colonies et des Protectorats. — *Président :* M. PIERRE TAITTINGER (*U. rp. d.*).

Commission d'Alsace-Lorraine. — *Président :* M. A. MALLARMÉ (*G. rd.*).

Commission de l'Armée. — *Président :* M. ANDRÉ MAGINOT (*A. dém. s.*).

Commission d'Assurance et de Prévoyance sociales. — M. EDOUARD GRINDA (*Rp. g.*).

Commission du Commerce et de l'Industrie. — Président : M. LOUIS ROLLIN (*Rp. g.*).

Commission des Comptes définitifs et des Economies. — *Président :* M. ALBERT HAUET (*Rd. et rd.-st.*).

Commission des douanes et des conventions commerciales. — *Président :* M. ETIENNE FOUGÈRE (*Rp. g.*).

Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts. — *Président :* M. CAZALS (*Rd. et rd.-st.*).

Commission des Finances. — *Président :* M. LOUIS MALVY (*Rd. et rd.-st.*) (1).

Commission de l'Hygiène. — *Président :* M. EMILE VINCENT (*N. I.*).

Commission de la législation civile et criminelle. — *Président :* M. ANDRÉ HESSE (*Rd. et rd.-st.*).

Commission de la Marine marchande. — *Président :* M. EMILE MORINAUD (*G. un. s.*).

Commission de la Marine militaire. — *Président :* M. CHARLES DANIÉLOU (*G. rd.*).

Commission des Mines et de la force motrice. — Président : M. CHARLES BARON (*St.*).

Commission des Régions libérées. — *Président :* M. GONTRAN GONNET (*G. rd.*).

Commission du Travail. — *Président :* M. ANTOINE DURAFOUR (*Rd. et rd.-st.*).

Commission des Travaux publics et des moyens de communication. — *Président :* M. YVES LE TROCQUER (*G. rd.*).

V — Commentaires et appréciations

PRESSE DE PARIS

Un Gouvernement d'ouvriers et paysans, voilà ce qu'exige la tactique communiste.

De M. C., dans l'*Humanité* (2. 5. 28), sous le titre « Après la bataille » :

La presse capitaliste, en son entier, feint de manifester une grande joie après « l'échec communiste » des élections. 14 élus au lieu de 29, la moitié des députés battus ! Et parmi les battus, les meilleures têtes de la fraction. [...]

L'incident électoral est clos. De même qu'après les élections de 1919 et celles de 1924, qui semblaient si différentes, la situation des travailleurs du pays ne s'en trouvera pas modifiée. La vie continuera de renchérir ; les salaires seront attaqués par le capitalisme ; les conditions de travail seront de plus en plus dominées par le surmenage ouvrier.

Ni cartel des gauches, ni Union nationale, mais gouvernement des ouvriers et des paysans, voilà ce que signifie la tactique communiste. Politiciens bourgeois et chefs socialistes ont beau se dresser contre elle, elle n'en demeure pas moins la seule forme d'action politique que puisse adopter la classe ouvrière révolutionnaire.

De M. P. VAILLANT-COUTURIER dans l'*Humanité* (11. 7. 28), sous le titre « Chambre de classe » :

Une Chambre de police et de « réaction » désigne, pour la présider, le socialiste Bouisson, *candidat de Poincaré.*

Les farouches militants socialistes de la Seine confirment dans sa délégation à Genève Boncour, *délégué de Poincaré.*

La justesse de la tactique communiste éclate. L'Union nationale bat son plein !

(1) Le rapporteur général est M. LOUIS DE CHAPPEDELAINE (*G. rd.*).

Radicaux et socialistes n'ont l'air de l'étouffer que pour mieux l'embrasser. [...]

Et, devant le lever de rideau de cette nouvelle législature bourgeoise, coupée de menaces de crise (au chiqué), de validations et d'invalidations scandaleuses, les prolétaires sont balancés entre l'écœurement, le mépris et la colère. [...]

Triomphe de la réaction.

De M. Léon Blum, dans le *Populaire* (1. 5. 28), sous le titre « Un nouveau 16 novembre » :

[...] La politique de ralliement, d'apaisement, d'Union sacrée, de Bloc national, d'union nationale, ne s'est jamais pratiquée en France qu'au bénéfice de la réaction. Et c'est elle, en effet, qui triomphe.

J'avais risqué ce pronostic dès le premier tour, et on l'avait jugé trop pessimiste, mais le résultat du second me donne raison.

Les radicaux affaiblis, en nombre et en couleur, le groupe Marin fortifié, c'est la majorité d'hier encore déplacée vers la droite ; c'est la Chambre du 16 novembre qui ressuscite, par les mêmes procédés, grâce aux mêmes complaisances, grâce à la même panique, systématiquement exploitée.

Quant à la victoire du Gouvernement, elle est complète. L'immense majorité des élus, déclare le ministère de l'Intérieur, a fait des déclarations favorables au ministère. Sa victoire me paraît même trop complète.

Je ne donne pas beaucoup de mois pour que la majorité s'aperçoive que M. Poincaré est trop républicain pour elle.

Pas de changement dans l'orientation du pays.

De M. Francis Million, dans le *Peuple* (30. 4. 28), sous le titre « Quelques remarques sur les élections » :

[...] Dans l'ensemble, et malgré des défaillances regrettables dans la région parisienne, on peut dire que le scrutin de ballottage a marqué un redressement des éléments de gauche sur le premier tour. [...]

Cela dit, objectivement, revenons aux conséquences générales des élections qui viennent d'avoir lieu.

A vrai dire, nous n'avons pas été surpris par les événements, car nous pensons que c'est seulement par des idées claires, lumineuses, tendant à des buts précis, que peuvent se former les grands courants populaires capables de changer réellement l'orientation du pays.

La nouvelle Chambre a été élue surtout sous la menace de l'instabilité de la sécurité monétaire.

C'est là sa caractéristique essentielle.

Peut-on craindre, par la suite, une politique de régression sociale ?

Sans méconnaître la nécessité d'une constante vigilance, nous ne croyons pas possible une tentative de retour en arrière, car s'il a fallu compter, dans ces élections, avec l'inquiétude causée par la menace de nouvelles catastrophes financières, par contre, la grosse majorité du pays s'est affirmée très favorable aux revendications préconisées par la C. G. T.

Dans le domaine extérieur, peut-on revenir à une politique de nationalisme agressif ?

Cela nous paraît également impossible, tout au moins ouvertement, car tous les candidats ont été obligés, sous la pression de l'opinion publique, de se déclarer en faveur d'une politique de paix. [...]

« Chambre d'équivoque. »

De M. Victor Méric, dans la *Rumeur*, sous le titre « Lendemain d'élections » :

[...] A l'entendre, le Parti communiste est le véritable triomphateur du jour, et si, vraiment, on n'avait point formé contre ses candidats d'infâmes coalitions, qu'est-ce qu'on aurait vu ! qu'est-ce qu'on aurait pris !

Le *Populaire*, tout aussi affirmatif, nous informe que les socialistes sont victorieux. Ah ! s'ils n'avaient pas trouvé devant eux, un peu partout, les serviteurs de Moscou, quel succès écrasant, définitif !

Les radicaux, de leur côté, expliquent leur déconvenue par le manque d'entente entre les forces de gauche. Les unionistes se proclament les maîtres de la situation. En réalité, les vaincus sont absents. Inutile de les chercher.

Il y a du vrai dans ce que disent les uns et les autres. Mais ce qui est encore plus vrai, c'est que nous voilà en présence d'une Chambre d'équivoque, qui n'est conforme en rien aux véritables volontés du pays. [...]

Nouvelle incarnation du « Bloc national de 1919 ».

De la *Voix* (1. 5. 28), sous le titre « Le corps électoral vient de consolider les positions acquises par le Parti radical » :

[...] Par le succès relatif de l'Union républicaine, c'est-à-dire des éléments les plus à droite du pays, l'Union nationale ne peut plus apparaître sous l'aspect qui lui était cher : celui d'un bloc républicain modéré, ayant pour pivot des républicains orientés vers la gauche. Elle ne peut plus prétendre représenter l'opinion moyenne de la France. Elle est désormais dominée par le groupement conservateur par excellence. Elle s'avère telle que nous l'avions toujours décrite : comme une nouvelle incarnation du Bloc de 1919. [...]

Fidélité aux « hommes de gauche ».

De M. Lévy-Alphandéry, dans la *Parole* (3. 5. 28), sous le titre « Le Cartel de la réaction » :

En dépit du chantage réactionnaire, [le pays] était décidé à accomplir son devoir républicain. Il s'en est acquitté paisiblement, énergiquement, admirablement.

Il y a bien eu çà et là quelques inévitables remous, dus surtout à des particularités locales. Mais, à peu près partout, l'union des républicains s'est affirmée sans faiblesse ; et à peu près partout la réaction insolente a reçu le camouflet qu'elle méritait. Elle a pu se convaincre que l'opinion moyenne en France demeure toujours fidèle aux vrais républicains, aux hommes de gauche, aux défenseurs ardents de l'idéal laïque, démocratique et social.

Notre parti a subi quelques échecs ? Ceux-ci sont largement compensés par de très beaux succès, emportés par des hommes de courage et de valeur. Que l'on veuille bien dénombrer les vaincus qui jonchent le champ de bataille : on y trouvera une pléiade de gens de l'Union nationale, non des moins importants, dont la disparition nous consolera de l'insuccès de quelques-uns de nos meilleurs amis. [...]

Nouvelle Chambre plus à gauche que la précédente.

De M. Léon Archimbaud, dans la *Parole* (3. 5. 28), sous le titre « Avec nous ou contre nous » :

[...] Cette Chambre réserve à nos adversaires des surprises ; je prétends qu'elle est plus à gauche que la Chambre précédente ; et M. Poincaré serait bien inspiré en formant un ministère de concentration républicaine. Il a tout à gagner en gouvernant avec nous ; il a tout à craindre en marchant avec la droite.

Le Parti radical et radical-socialiste, fier de son unité reconquise, conscient de sa force, regarde droit devant lui. Et il attend.

« Chambre un peu bien paradoxale, un peu bien incohérente. »

De la *Volonté* (1. 5. 28.), sous le titre « Partie nulle » :

[...] Il serait vain de vouloir établir le bilan, à cette heure, du verdict prononcé par le pays. Plus les feuilles

d'agences et les communications de nos correspondants particuliers arrivent, et plus il devient délicat de découvrir le caractère véritable du nouveau Parlement.

Les chiffres des premières statistiques établissent surtout que nous aurons affaire à une Chambre un peu bien paradoxale, un peu bien incohérente où il sera peut-être difficile, même à M. Poincaré, de reconnaître une majorité stable. [...]

« La réaction est vaincue. »

De M. Gustave Téry, dans l'*Œuvre* (30. 4. 28), sous le titre « La réaction est battue » :

Ces élections se sont faites sur le nom de M. Poincaré. Nous savons maintenant que M. Poincaré est élu dans toute la France à une très forte majorité. [...]

En fin de compte, allégée d'une bonne moitié des représentants moscovites, la République ne se portera que mieux. A gauche comme à droite, la réaction est vaincue. C'est une assemblée de républicains qui siégera au Palais-Bourbon. Elle pourra travailler, sans opposition sérieuse, à une œuvre vraiment démocratique.

« Majorité républicaine plus modérée. »

De M. Marcel Lucain, dans *Paris-Midi* (30. 4. 28), sous le titre « Une victoire du « poincarisme » qui a de l'éclat et des ombres. »

Telle qu'elle nous apparaît ce matin, sur les feuillets où nous venons d'aligner le nombre des voix et classer scrupuleusement les élus, en comparant nos chiffres, contrôlés à l'aide des premières statistiques officielles avec ceux de la dernière assemblée, la Chambre actuelle se différencie de la précédente par le fait qu'elle compte plus de la moitié de députés nouveaux — 307 sur 612 — qui lui donnent un caractère neuf, jeune, original, et par la répartition des sièges, qui lui assure une majorité républicaine plus modérée et plus large dans son ensemble. [...]

Victoire de l'Union nationale.

De M. Fernand Hauser, dans le *Journal* (1. 5. 28), sous le titre « La nouvelle Chambre donne au Gouvernement la certitude d'achever le redressement national » :

[...] Les partisans de l'union nationale sont sortis vainqueurs de la lutte.

Victoire prévue. Mais qui donc pouvait penser qu'elle serait aussi éclatante ? Tous les partis politiques qui ont soutenu le ministère Poincaré reviennent de la bataille avec des forces accrues. Ceux qui l'ont combattu en reviennent affaiblis. [...]

[...] Une puissante lame de fond a secoué le pays. Un irrésistible courant d'opinion a porté les électeurs vers les candidats d'union nationale. Le Gouvernement recueille ainsi les fruits de la politique de restauration financière, de paix intérieure et extérieure et de progrès social qu'il a suivie pendant toute son existence. [...]

« Majorité ni d'opposition ni de renversement. »

De la *Journée Industrielle* (1. 5. 28), sous le titre « Après les élections » et la signature « Interim » :

[...] Les élections, tant attendues, de 1928 sont satisfaisantes. Le grand nombre des députés nouveaux, la variété des étiquettes qu'ils ont arborées au cours de la campagne électorale, le caractère personnel, inhérent au scrutin d'arrondissement, de certaines élections ne permettent pas encore de préciser nettement ni complètement le compartimentage et les limites de la majorité de demain. Au surplus, c'est l'affaire de nos confrères politiques. Il nous suffit de constater que, de toute évidence, cette majorité n'est ni d'opposition ni de renversement, mais de continuité. La continuité gouvernementale, n'est-ce pas ce dont nous avons le plus besoin aujourd'hui ? [...]

Pour la majorité la notion du bon sens finira par prévaloir.

De M. C.-J. Gignoux, dans la *Journée Industrielle* (4. 5. 28), sous le titre « L'expérience continue » :

[...] A travers les déformations locales, l'essentiel de la lutte électorale a été mené tout naturellement entre les partis de révolution sociale qui préconisent jusqu'en matière financière des solutions conformes à ce but final, et les partisans de l'aménagement du cadre économique existant. Certes, les alliances et combinaisons du second tour ont obscurci cette notion de bon sens, mais elle est obligée de prévaloir quand des décisions positives seront à prendre sur les questions essentielles du moment. Tel élu récent qui porte provisoirement dans le dos une étiquette arbitraire, née de sa position locale ou du désir de simplifier les statistiques, se classera à ce moment de lui-même ; de ce classement, le Gouvernement pourra tirer, avec plus de sécurité que de simples impressions, des conséquences éventuelles. [...]

« Péril révolutionnaire toujours aussi redoutable. »

De M. Emile Buré, dans l'*Avenir* (1. 5. 28), sous le titre « Le devoir du vainqueur » :

Personne — pas même M. Poincaré — n'a encore le droit de chanter victoire très haut. Sans doute, tous les candidats se sont réclamés du président du Conseil, ou — à l'exception des communistes — se sont gardés de l'attaquer trop vivement. Mais combien de poincaristes d'occasion cesseraient de fêter à bref délai si leur dieu d'un jour n'avait point la main ferme !

[...] Le pessimisme n'est pas de mise, mais non plus l'optimisme. A notre avis, le péril révolutionnaire est toujours aussi redoutable. Les frères ennemis du communisme et du socialisme se sont joué de mauvais tours, et nous avons profité de leurs querelles, mais nous n'avons pas le droit d'être fiers des succès, d'ailleurs rares, remportés avec leur concours. Demain, c'est sur notre dos qu'ils se réconcilieront, et gare la casse alors ! Ce ne seront pas les radicaux à la Daladier qui nous seront d'un grand secours. Aux ordres des socialistes qui les maltraitent et qu'ils font élire, ceux-ci ne sont, les pauvres ! que des sous-Kerensky ! [...]

Élections ni modérées, ni cartellistes, mais pondérées et réalistes.

Du *Temps* (1. 5. 28), sous le titre « Les élections de 1928 » :

[...] Partout l'armée de l'ordre a fortifié ses positions et augmenté ses effectifs, l'armée du désordre perdu des positions et diminué le nombre de ses représentants. Et l'armée intermédiaire a vu ébranler ses positions et réduire le chiffre de ses mandataires à la Chambre.

[...] Les élections ne sont ni modérées ni cartellistes : elles sont pondérées et réalistes. La malfaisance d'une politique de chimères dangereuses a été conjurée. Les bienfaits d'une politique positive doivent se consolider. Et c'est l'œuvre de la nouvelle législature.

Bonnes élections, mais avenir incertain.

De M. Ed. J., dans le *Temps* (2. 5. 28), sous le titre « Et demain ? » :

Nous avons de bonnes élections. C'est-à-dire que M. Poincaré, qui a sauvé le franc, est autorisé à achever son œuvre. Faut-il que les esprits soient égarés pour qu'on en arrive à considérer comme une chance presque ines-

perée la confirmation par le pays d'une politique si évidemment nécessaire qu'il eût été fou d'en poursuivre une autre ! Félicitons-nous donc que la réponse des électeurs, toute provisoire qu'elle soit, puisse être assimilée à un succès.

Après quelques mois de répit et sans doute de sagesse, il faut cependant prévoir que la division des partis ramènera entre Gouvernements et majorités ces accrochages et ces décrochages au milieu desquels la nation qui travaille doit chercher son équilibre. Peut-être trouvera-t-on excessif le pessimisme qui nous conduit à de semblables anticipations au moment de la victoire. [...]

Il faut exploiter la victoire.

De la *Liberté* (1. 5. 28), sous le titre « La fin des saturnales » :

[...] Nous pouvons donc nous réjouir des résultats des élections si nous considérons uniquement l'étiquette politique des élus. Mais ce serait de la puérilité de croire que toutes les questions sont résolues, et que le péril révolutionnaire est définitivement conjuré.

Les partis de l'ordre ont remporté la victoire. Mais cette victoire, il faut l'exploiter. Il faut organiser l'ordre, comme nos adversaires ont si bien su organiser le désordre. Et, connaissant la pusillanimité des milieux modérés, c'est là que ma confiance vacille. [...]

« La nation a mis fin au règne du Cartel. »

Du *Journal des Débats* (2. 5. 28), sous le titre « Le sens des élections » :

Le sens des élections est très clair : personne, au fond, ne songe à le discuter. Mais il y a des habiles qui voudraient en tirer des conclusions conformes à leurs commodités ou à leurs préférences. Tout cela est du temps perdu. Les circonstances ne se prêtent ni aux subtilités ni aux finasseries. Le mérite de la consultation électorale d'avril 1928 est précisément d'être une réponse simple.

La nation a mis fin au règne du Cartel. Voilà l'essentiel. [...] Le *Quotidien*, avec lequel nous sommes rarement d'accord, mais qui a une certaine robustesse quand il s'agit de constater ce qui est à son désavantage, reconnaît avec franchise l'échec du Cartel. Il en est affligé, mais il n'essaye pas de masquer la réalité. Le *Quotidien* a toujours été partisan d'une alliance complète entre les socialistes et les radicaux ; il est plus socialiste que radical, tout en étant l'un et l'autre à la fois. C'est la doctrine même du parti de gauche qui a essayé de gouverner le Onze Mai et qui a si mal réussi. Notre confrère n'hésite pas à proclamer ce qui lui paraît être la conclusion incontestable des élections. [...]

Chambre de modérés de gauche.

Du *Journal des Débats* (1. 5. 28), sous le titre « La nouvelle Chambre » :

[...] La politique nationale remporte des succès dont nous prenons acte avec satisfaction. Les groupes modérés reviennent plus nombreux. Ils ont mérité ces résultats par leurs efforts durant la campagne électorale, et par leur action durant la précédente législature. Ce sont eux qui ont affaibli puis abattu le Cartel qui se prétendait triomphant. Ce sont eux qui ont prévu et rendu possible l'union nationale. Pour leur barrer la route, le cartellisme avait rétabli le scrutin d'arrondissement. Il n'est pas douteux, si l'on examine le chiffre des voix, qu'avec un autre scrutin le mouvement en faveur de la politique nationale aurait été plus marqué encore. Malgré les combinaisons du second jour, il y aura dans la nouvelle Chambre une majorité de modérés, de républicains unis de gauche, qui sont encore des modérés, et de radicaux indépendants. Le parti radical a laissé passer l'heure où son choix entre deux tendances aurait été un acte politique : il fera ce qu'il voudra ou ce qu'il pourra. [...]

« Succès accentués des groupes modérés. »

Du *Figaro* (30. 4. 28), sous le titre « Le second tour » :

[...] C'est avec satisfaction que nous constatons les succès accentués des groupes modérés. Ils constitueront à la Chambre un élément de stabilité et de sagesse, sur lequel devront s'appuyer les Gouvernements qui auront vraiment la volonté de gouverner !

Notre régime électoral, immense duperie.

De CURTIUS, dans le *Gaulois* (30. 4. 28), sous le titre « Premières impressions » :

[...] Il est à croire que le Parlement de demain ne différera pas beaucoup de celui d'hier. Quoique M. Marin voie ses troupes grossir, et que la droite de l'assemblée semble renforcée, les Français qui mettent leur espoir de redressement dans le suffrage universel risquent une fois de plus de voir cette espérance déçue. Faites demain le compte des suffrages qui sont allés aux opinions sages et modérées, voyez combien de députés de cette nuance siégeront au Palais-Bourbon, et vous verrez quelle immense duperie est notre régime électoral.

« Les élections consolident celles de 1924. »

De M. CHARLES MAURRAS, dans l'*Action Française* (1. 5. 28), sous le titre « La politique » :

[...] Nous écrivons sans plaisir le mot de stupidité, et nous l'écrivons sans passion. Il y a, dans les élections d'avant-hier, à boire et à manger pour tout le monde. Mais il y a aussi les éléments d'une nausée universelle. Si M. Jean Guiraud ne l'avait pas fait avant nous, nous aurions écrit volontiers : « Le mieux que l'on puisse dire de l'ensemble des élections, c'est qu'elles consolident celles de 1924, que nous considérions alors comme un désastre. »

Il y a quinze jours, nous disions à peu près dans les mêmes termes que, si l'électeur négligeait d'aggraver la sinistre dégression du 11 mai 1924, on appellerait cela un progrès. [...]

Victoire de la F. N. C. du général de Castelnau.

De M. GUSTAVE HERVÉ, dans la *Victoire* (2. 5. 28), sous le titre « La grande espérance » :

On dirait que la grosse vague anticatholique qui déferle sur le pays depuis 1881, progressant d'année en année, a fini par trouver un obstacle sur lequel elle s'est brisée. [...]

D'où vient ce miracle ?

Il vient pour une part sans doute du souvenir de l'union sacrée des tranchées qui n'est pas perdue pour tout le monde, et du grand ébranlement moral que la guerre a causé dans beaucoup d'âmes en train de se détacher de toutes croyances religieuses. Il est dû aussi, en partie, au désordre intellectuel et moral que l'application des lois de déchristianisation dites laïques a produit au vu et au su de tout le monde et qui commence à faire réfléchir une foule de mécréants.

Mais le miracle est dû surtout à la bonne idée qu'a eue le général de Castelnau de grouper dans un même faisceau toutes les forces catholiques de France. Non seulement il a mis debout la Fédération nationale catholique, mais il l'a organisée sur un bon terrain, sur le terrain [illegible] sur le terrain de la légalité républicaine, sans perdre son temps à solidariser l'Eglise catholique avec l'idée monarchique, si respectable que soit celle-ci,

et si répugnante que fût aux yeux de beaucoup de catholiques la République maçonnique d'aujourd'hui. C'est cette opération de large politique que de Mun et Jacques Piou avaient tentée, il y a trente ans, d'accord avec le pape Léon XIII, et qui alors avait échoué, qui vient de réussir sous nos yeux.

Oserai-je dire, sans manquer à l'humilité chrétienne, que la façon dont la *Victoire* a claironné depuis dix ans, avec des arguments à l'usage des mécréants et des infidèles, la grande idée de réconciliation de la République avec l'Eglise par mesure de salut public, n'a peut-être pas été complètement étrangère à un succès aussi inespéré, auquel beaucoup de catholiques ne croyaient pas et ne croient peut-être pas encore.

Si les catholiques de France continuent dans la même voie, s'ils renforcent leurs organisations, s'ils se constituent des caisses de propagande à eux, en quêtant pour eux et non pour d'autres dans les milieux industriels où ils ont des amis, dans quatre ans ce sera pour eux la grande revanche qu'ils attendent depuis 1881, la bienfaisante revanche qui profitera à la patrie tout entière autant qu'à l'Eglise elle-même. [...]

Résurrection du « Bloc national ».

De M. Gustave Hervé, dans la *Victoire* (1. 5. 28), sous le titre « Le retour du Bloc national » :

[...] Le deuxième tour a bel et bien confirmé les heureux résultats du premier, malgré le Cartel reformé presque partout entre socialistes S. F. I. O. et radicaux socialistes, sous les auspices de la Franc-Maçonnerie. Ce n'est pas seulement une Chambre d'Union nationale qui nous revient décidée à laisser Poincaré continuer son sauvetage du franc ; c'est presque la Chambre du Bloc national qui fait sa réapparition. [...]

Pour un coup de barre à droite, c'est un beau coup de barre à droite, si on appelle droite le côté où l'on est pour l'autorité, pour le progrès dans l'ordre, pour toutes les disciplines nationales, y compris les disciplines religieuses, et si l'on appelle gauche le côté d'où souffle sans discontinuer l'esprit de révolte contre toutes les traditions et toutes les disciplines sous la double influence de la Franc-Maçonnerie irréligieuse et du socialisme international de lutte de classes et de guerre civile. [...]

Aujourd'hui comme hier, après la résurrection du Bloc national comme au lendemain de la victoire du Cartel en 1924, nous répétons ici qu'il n'y aura rien de fait, rien de durable, tant qu'un Parti socialiste national n'aura pas réussi, tâche difficile, à ramener ces masses ouvrières de leur égarement.

« Léger glissement à droite. »

De M. Georges Hoog, dans la *Jeune République* (4. 5. 28), sous le titre « La leçon des élections de 1928 »:

[...] Nous avons toujours estimé, quant à nous, que le scrutin d'arrondissement était un scrutin de stabilisation, c'est-à-dire qu'il tendait à consolider à peu près les positions acquises, à droite ou à gauche, et nous ne croyons pas que les élections récentes démentent cette loi générale.

Pour nous, nous estimerions plutôt que le « léger glissement » dont parle M. Guiraud s'est accompli vers la droite ; mais, tout compte fait, les élections ont été « poincaristes » ; elles ont stabilisé une situation de fait où déjà — qu'on ne l'oublie pas — le Cartel des gauches se trouvait disloqué et où la plus grande partie des forces radicales, détachées de l'alliance socialiste, avaient été rejoindre les éléments plus modérés pour constituer la majorité du ministère d'Union nationale.

« Léger glissement » à *droite*, puisque, du côté de l'ancien Cartel, dans une Chambre où siègeront 28 députés de plus, les socialistes rentrent au nombre de 101 ou de 104 (les statistiques officielles ne concordent pas), au lieu de 106, les radicaux-socialistes 110 au lieu de 138, cependant que les républicains socialistes gagnent seulement 4 ou 5 sièges, tandis que, de l'autre côté, la Fédération républicaine de M. Marin gagne plus de 30 sièges, le groupe des démocrates et celui des républicains de gauche 6 ou 8 sièges chacun, et les radicaux indépendants une quinzaine de sièges.

En résumé :

15 sièges perdus par l'ancien Cartel ;

60 sièges gagnés par les groupes adverses.

Comme quoi, tout compte fait, le gain des groupes anticartellistes ne correspond pas seulement aux sièges perdus par le Cartel, mais encore aux sièges perdus par les communistes et aux nouveaux sièges créés dans la Chambre de 1928.

« La politique de Poincaré est approuvée. »

De M. Henri de Kérillis, dans l'*Echo de Paris* (1. 5. 28), sous le titre « La Victoire des nationaux » :

[...] En définitive, la politique de M. Poincaré est approuvée par l'immense majorité du pays.

Sa situation parlementaire semble invulnérable. Elle est telle qu'il pourrait désormais gouverner même sans l'appui des radicaux-socialistes, avec environ trois cent trente voix de majorité, et qu'avec l'appoint de tous ceux qui vont accourir au secours de la victoire il est assuré de près de quatre cents voix. [...]

Aujourd'hui, nous nous sentons soulagés.

L'espérance et la confiance remplissent nos cœurs.

« La nouvelle Chambre ne différera guère de celle d'hier. »

De M. Jean Guiraud, dans la *Croix* (1. 6. 28), sous le titre « Léger glissement à gauche » :

Le mieux que l'on puisse dire de l'ensemble des élections, c'est qu'elles consolident celles de 1924, que nous considérions alors comme un désastre.

Autant qu'on peut en juger dans la confusion présente, la nouvelle Chambre ne différera guère de celle d'hier. Malgré l'effort des partis « nationaux », les socialistes reviennent, augmentés de quelques unités, et si les communistes avaient marché d'accord avec eux, leur bloc aurait gagné une trentaine de nouveaux sièges et formé à la Chambre une masse socialiste-communiste de 150 voix.

C'est la tactique communiste qui, seule, nous a épargné ce mal.

[...] Dans quel sens s'est faite hier la moisson, du côté droit ou du côté gauche ?

Il semble que ce soit du côté gauche ; l'Ouest a marqué un glissement à gauche qui, une fois déclanché, ne s'arrête pas toujours où le voudraient ceux qui l'ont déchaîné ; c'est ainsi que les Côtes-du-Nord, qui votaient jadis si bien, nous envoient déjà des radicaux-socialistes ; à demain les socialistes ! Dans le Finistère, notons un nouveau compagnon socialiste donné à M. Goude ; l'Ille-et-Vilaine, la Vendée, le Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, le Morbihan sont de plus en plus pénétrés d'éléments de gauche, faisant oublier la belle unanimité catholique de jadis ; le département des Vosges a perdu la sienne. Malgré des succès réconfortants comme celui de M. de Rodez-Bénavent à Montpellier, le Midi est plus mauvais avec le scrutin d'arrondissement qu'avec la proportionnelle, et si, dans l'Est, nous nous réjouissons des heureuses conquêtes du Doubs et du Jura, nous déplorons les pertes de la Haute-Saône.

La Seine nous apporte de réels succès, mais trop de nouveaux élus ont cru nécessaire de s'intituler républicains de gauche, ou radicaux..., même quand ils ne le sont pas du tout.

Tout cela nous indique un certain glissement à gauche, qui peut plaire à M. Poincaré, mais qui sourit moins à ceux qui, comme nous, voient le salut non dans un homme, mais dans de solides principes et dans des convictions profondes, au premier plan desquelles nous plaçons les croyances religieuses inspirant la vie publique comme la vie privée.

D'ailleurs, M. Poincaré lui-même est-il sûr de l'aile gauche de sa majorité et de tous ces députés qui, sous les étiquettes les plus variées, se sont déclarés « poincaristes » ? Maintenant qu'ils sont élus, lui conserveront-ils cette fidélité qu'ils affirmaient, candidats, pour se faire élire avec l'appui officiel ? [...]

Cette Chambre est celle de la confusion.

Dans un article intitulé « Une chambre sans boussole » (*Croix*, 13. 6. 28), M. Jean Guiraud, commente ainsi la publication par le *Journal Officiel* des listes des groupes de la nouvelle Chambre :

Nous avons donc une Chambre flottante, sans orientation, sans boussole.

Selon que le vent soufflera d'un côté ou de l'autre, elle ira un jour à gauche, un autre jour à droite. MM. Poincaré et Tardieu l'ont poussée vers M. Bouisson, et elle est allé vers M. Bouisson, nommant un bureau entièrement radical, car le représentant du centre qui y figure, M. Flandrin, a été élu sur la liste radicale.

Si un jour quelque vent venait de droite, elle pourrait peut-être esquisser un petit mouvement à droite. Mais qui sera capable de lancer semblable orientation ?

Elue sous le signe de l'équivoque, cette Chambre a naturellement pour caractéristique la confusion. Ce sont ceux qui ont le plus fait pour son élection qui, après s'être félicités de leur œuvre, s'en inquiètent le plus maintenant et protestent enfin contre ce confusionnisme voulu que nous n'avons jamais cessé de combattre, à nos risques et périls.

Préparée dans l'équivoque, élue dans l'équivoque, la Chambre s'ouvre et va vivre dans l'équivoque.

De la *Correspondance Hebdomadaire* du Comité catholique de défense religieuse (8. 5. 28), sous le titre « La Chambre masquée » :

C'est la Chambre masquée.

Préparée dans l'équivoque, élue dans l'équivoque, la Chambre va s'ouvrir dans l'équivoque et peut-être y vivre plus ou moins longtemps. M. Poincaré, dont se sont réclamés les candidats d'opinions les plus diverses et même les plus opposées, n'a-t-il pas fait lui-même tout ce qu'il fallait pour épaissir la brume électorale et y noyer côte à côte ceux qu'il appelait à le suivre, des modérés et des libéraux jusqu'aux radicaux-socialistes ?

C'est dans cette brume que l'on a voté. La plupart des candidats se sont appliqués à cacher leur opinion plutôt qu'à la montrer ; ils n'en montraient tout au moins que le plus petit morceau possible. Les mauvais se faisaient moins mauvais pour récolter les voix des bons ; les bons se faisaient moins bons pour glaner les suffrages des mauvais. On a même vu des catholiques faire campagne contre d'autres catholiques, dont ils oubliaient tous les services, et on les a vus, en compagnie des ennemis de notre foi, rallumer les passions de l'envie contre ces catholiques qui n'avaient d'autre tort que de défendre les principes d'ordre et de combattre les erreurs révolutionnaires.

Comment, au milieu de tous ces trompe-l'œil des mots et des étiquettes, au milieu de cette confusion générale des idées et des patronages, les électeurs auraient-ils pu s'y reconnaître. Ils ont voté à tâtons.

Une pareille attitude devant l'électeur ne dénote pas chez la plupart de ces candidats, devenus maintenant des députés, beaucoup de principes, ni beaucoup de caractère, mais bien plutôt une extraordinaire aptitude à prendre le vent.

Une Chambre comme celle-là serait admirablement malléable aux mains d'un véritable homme d'Etat qui aurait un programme net et une volonté, la volonté qui ne louvoie pas et qui se fait suivre, à la façon même dont elle va droit à son but. Mais cet homme-là existe-t-il aujourd'hui ?

Et s'il n'est pas défendu d'espérer quelque chose d'une Chambre que l'on ne connaît pas, d'une Chambre masquée, n'est-on pas plus naturellement porté à en craindre beaucoup ?

Le bon sens populaire a fait justice du Cartel et des cartellistes.

Du général de Castelnau, dans la *Correspondance Hebdomadaire de la F. N. C.* (19. 5. 28), sous le titre « L'aube de la liberté » :

[...] Le pays a enfin réagi contre les graves menaces auxquelles l'avait exposé une abominable coalition d'intérêts et d'appétits insatisfaits. Le bon sens populaire a fait justice du Cartel et des cartellistes

Les élections des 22 et 29 avril marquent un vigoureux coup de frein dans la course à l'abîme.

Il s'agit maintenant d'engager résolument le pays dans la bonne direction, c'est-à-dire dans le sens de ses véritables traditions nationales et de ses destinées chrétiennes.

Français et catholiques, catholiques et Français, nous ne pouvons que nous réjouir des résultats obtenus, si incomplets soient-ils. Notre satisfaction est d'autant plus légitime que, dans la lutte électorale d'hier, les groupements catholiques ont efficacement manifesté leur existence, leur cohésion et leur discipline. Si partout ils n'ont pas atteint les objectifs désirés, du moins, du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est de la France, ils ont compté, dans les divers collèges électoraux, comme un bloc bien soudé, un élément particulièrement important des forces de l'ordre contre les puissances de désordre.

Nous croyons pouvoir affirmer que la cause des libertés religieuses n'est pas sortie amoindrie de la récente lutte électorale. Nous avons tout lieu de penser qu'elle a fait, au contraire, un pas en avant dans la voie des réalisations. [...]

PRESSE ÉTRANGÈRE

Allemagne.

Possibilité d'une politique de rapprochement.

De M. Viktor Schiff, dans le *Vorwaerts*, social-démocrate (4. 5. 28) (1) :

Je crois que, dans l'état actuel des choses une politique de rapprochement avec Poincaré à la tête du Gouvernement français est d'autant plus possible que, de par tout son passé et grâce à son incontestable autorité, il peut prendre certaines initiatives et signer certains accords pour lesquels la force manquait à Herriot et à Briand pour cette raison que ceux-ci avaient à faire face à une opposition nationaliste trop forte. Les nationalistes pouvaient employer contre Herriot et Briand des arguments qui sont sans effet sur Poincaré. Par conséquent, si Poincaré veut une politique d'entente — et je crois vraiment qu'il la souhaite, — il a beaucoup plus de chances que n'importe qui de la faire sûrement aboutir.

---

(1) Traduction du *Bull. pér. de la presse allemande* (18-19. 5. 28).

Une réaction contre la politique de paix est impossible.

De M. Paul Block, dans le *Berliner Tageblatt* démocrate (30. 4. 28) (1) :

La victoire de l'Union nationale est certaine, mais elle sera contenue par une forte opposition des partis de gauche. Une réaction contre la politique de paix est impossible dans la nouvelle Chambre, et c'est là le résultat le plus important des élections.

Nous aurons affaire à la politique de réconciliation telle que Poincaré l'entend.

Du Dr F. Klein, dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung* (30. 4. 28) (2) :

Ce qui est certain, c'est qu'au cours des années à venir nous aurons affaire à la domination du Bloc national, à la politique de réconciliation telle que Poincaré l'entend, exactement aux obstacles qu'invoquait Briand depuis 1926 en refusant à Genève de poursuivre loyalement le rapprochement amorcé à Locarno.

Ce résultat est d'une très grande importance pour l'Allemagne et pour toute l'Europe.

Angleterre.

M. Poincaré a toujours recherché sa majorité à gauche.

De la *Morning Post* (1. 5. 28) (3) :

M. Poincaré a toujours recherché sa majorité parmi les députés de gauche, et le déplacement de la majorité vers la droite, à la suite des élections, ne le fera probablement pas changer de politique. La question financière est toujours de la première importance, et s'il réussit à maintenir le franc, le pays ne demandera sans doute à M. Poincaré que de se montrer énergique à l'égard des mouvements bolchevistes et de réprimer sévèrement les désordres.

Les élus « poincaristes » resteront-ils fidèles?

Du *Times* (1. 5. 28) (4) :

Il serait prématuré de vouloir se faire une opinion sur la force réelle et durable du Gouvernement d'Union nationale tant que l'étoffe de sa majorité n'aura pas été soumise à l'épreuve des débats et des scrutins. Il reste à savoir si tous les membres élus comme poincaristes et unionistes nationaux sont et resteront fermement fidèles à leurs professions de foi. Cela, et l'appoint de nouvelles recrues et de ralliés au Gouvernement, dépendra nécessairement du jugement, de l'unité et du succès avec lesquels le président du Conseil et ses collègues mèneront les affaires du pays selon les directives qu'ils ont posées et que l'on peut s'attendre à leur voir préciser plus clairement encore lorsqu'ils se présenteront devant la Chambre.

La politique de paix religieuse sort fortifiée du scrutin.

De *The Universe*, hebdomadaire catholique (4. 5. 28), sous le titre « Résultats des élections en France. Politique de paix religieuse favorisée au scrutin » :

Les résultats des élections sont très satisfaisants pour tous les amis de la tolérance religieuse. Certainement les questions religieuses ne furent pas portées devant les électeurs, mais si le résultat avait été à l'avantage des partis hostiles aux catholiques, comme en mai 1924, le maintien de l'ambassade du Vatican aurait pu être en danger et des tentatives auraient pu être faites pour renforcer les lois contre les Congrégations.

Heureusement, tout danger de cette sorte est passé. Les groupes parlementaires qui adhèrent à la politique de l'Union nationale ont gagné réellement. Sur 612 sièges, 360 sont occupés par des hommes qui s'opposeraient à de telles mesures si elles étaient proposées.

[Traduit de l'anglais par la *D. C.*]

Autriche.

A l'extérieur, les tendances à la réconciliation sont garanties.

De la *Neue Freie Presse* (30. 4. 28) (1) :

Au total, ces résultats donnent la physionomie suivante : la gauche subit des pertes légères, la droite enregistre quelques gains, mais le vrai succès est du côté du centre modéré, de ceux qui se groupent autour du président du Conseil d'aujourd'hui et qui se rallient le plus nettement autour de lui. C'est la victoire de Poincaré, mais du Poincaré de Carcassonne, de l'alliance avec Briand et Herriot. Si les troupes d'Herriot sortent affaiblies de la bataille, si le groupe Briand a quelques renforts, l'essentiel est que le coup de barre à droite ne profite pas aux nationalistes, mais aux modérés en matière de politique financière et de stabilisation du franc. L'essentiel, c'est que les électeurs ont ratifié le programme de Briand, qu'à l'extérieur les tendances à la réconciliation sont garanties, que Poincaré, si grand que soit son succès, sait également que son Gouvernement n'est possible qu'à l'aide des gauches bourgeoises.

Armistice entre la droite et la gauche en attendant que revive la lutte des principes et des idées.

Du *Neues Wiener Tagblatt* (30. 4. 28) (2) ;

Ces élections montrent encore que les courants de droite et de gauche ont perdu en France leur volonté offensive. On peut presque parler d'une période d'armistice, et l'on doit attendre avec curiosité le moment, qui ne semble d'ailleurs pas encore venu, où revivra la lutte des principes et des idées.

Belgique.

Des indices montrent que la révolution progresse.

Du *Courrier de l'Escaut* (9. 5. 28), sous le titre « Le péril révolutionnaire ; les élections françaises en montrent l'accroissement » :

Si la consultation a permis de renforcer la majorité Poincaré, elle n'a pas enrayé le progrès de la révolution. Ce succès électoral est dû en partie, comme on l'a dit, à une faute de tactique des communistes et socialistes dont les modérés ont pu heureusement profiter.

La grande question reste posée devant ce pays comme elle l'est, du reste, dans la plupart des nations européennes.

Il ne faut pas, en effet, surévaluer, dans aucun cas, le progrès des adversaires.

Les succès que l'on peut remporter ne doivent pas laisser dans l'ombre le péril qui nous menace.

Sans vouloir exagérer les dangers ni énerver les activités par des appréciations pessimistes, on peut donc dire que la révolution n'est pas encore abattue. Des indices nous montrent, au contraire, qu'elle progresse, qu'elle est toujours menaçante.

---

(1) Trad. *Bull. pér. presse allemande* (18-19. 5. 28).
(2) *Ibid.*
(3) Traduction du *Bull. pér. de la presse anglaise* (4-6. 6. 28).
(4) *Ibid.*

(1) Traduction du *Bull. pér. de la presse autrichienne* (16-17. 5. 28).
(2) *Ibid.*

Ni cabinet de droite ni cabinet de gauche ne sont possibles. Seul un cabinet de large concentration est assuré de vivre.

De la *Nation belge* (2. 5. 28), sous le titre « La situation politique en France après le scrutin » :

La composition même de la nouvelle Chambre empêche absolument la constitution de cabinets de partis, qu'ils soient de droite ou de gauche. Un Gouvernement cartelliste serait renversé sur l'heure, puisque les troupes du Cartel ont été décimées. Un Gouvernement à tendances « bloc national » ne vivrait pas davantage. Il se verrait immédiatement abandonné par l'aile gauche de la majorité poincariste, par M. Franklin-Bouillon aussi bien que par M. Loucheur ou M. Morinaud. Seul donc un cabinet de large concentration, sur le modèle du Gouvernement actuel, peut espérer se maintenir au pouvoir.

Cette Chambre ne différera pas de la Chambre précédente.

De la *Libre Belgique* (2. 6. 28), sous le titre « L'énigme de la nouvelle Chambre française. Le point de vue catholique » :

La Chambre de 1928 ne différera pas beaucoup de la Chambre précédente, excepté sur les bancs communistes, diminués de moitié. Elle sera une Chambre de centre gauche, d'un caractère nationaliste un peu plus accentué que la précédente. Peut-être, parmi les nouveaux élus de l'un ou de l'autre parti, se détachera-t-il quelques personnalités capables de s'imposer et d'imprimer une direction spéciale à l'assemblée.

Du point de vue catholique, qui intéresse surtout les lecteurs de ce journal, ce sera le *statu quo* : maintien des lois laïques, permanence de la nonciature, tolérance muette des Congrégations. Si les catholiques étaient sages et prévoyants, ils ne se satisferaient pas de cette paix négative qui ne change absolument rien à leur situation légale dans le pays et qui peut, demain, leur occasionner de gros désappointements. Mais ils sont rares ceux qui, jouissant d'une tranquillité relative, se rendent compte de sa précarité. On préfère rêver de l'impossible que travailler sur le terrain ferme des réalités pour tirer parti de ces réalités et préparer un avenir plus assuré contre les sautes de vent.

Le parti, tout jeune, des démocrates populaires, formé de croyants, aura dans la prochaine Chambre environ vingt-cinq députés. Peut-être le réalisme politique, qui depuis longtemps manque aux catholiques français, apparaîtra-t-il enfin chez eux. — B. D.

Canada.

Cette Chambre sera beaucoup meilleure que la précédente.

De M. Paul Taillez, dans l'*Action Catholique* de Québec (28. 5. 28), sous le titre « Les élections législatives des 22 et 29 avril » :

Sans être excellente, la Chambre des députés qui entrera en fonctions le 1er juin prochain sera beaucoup meilleure que la précédente. [...]

Du point de vue politique, un résultat s'impose tout de suite, c'est que la politique d'Union nationale l'emporte dans l'ensemble des départements. Donc, le Gouvernement de M. Raymond Poincaré, qui [illegible] la majorité et l'accroît même sensiblement [illegible]

Il est permis [illegible] que le redressement financier du pays va se poursuivre et s'achever sans encombre, et que les diverses réformes qui s'imposent, dans l'ordre économique, social, moral et même religieux, pourront s'effectuer de la plus heureuse façon.

Espagne.

Le bon sens et la modération ont triomphé.

De l'*A. B. C.* (1. 5. 28) (1) :

En France, c'est le bon sens, la modération, l'horreur des jours tragiques de l'été 1926 et la confiance absolue, inébranlable, dans la prudence et le talent de M. Raymond Poincaré, qui ont triomphé.

C'est la victoire de M. Poincaré, qui représente l'assainissement du franc.

Du *Heraldo* de Madrid (1. 5. 28) (2) :

Le véritable triomphateur des élections a été M. Poincaré. Ce ne sont ni les droites, ni les gauches, mais M. Poincaré, parce qu'il représente l'assainissement du franc, que les Français cherchent à assurer de toutes leurs forces. Les gauches françaises ont donné cette fois un merveilleux exemple de civisme, car elles se sont pliées aux exigences de la reconstitution financière de la nation en renonçant à quelques points de détail de leur programme politique.

Les élections assureront la stabilité gouvernementale dont la France a besoin.

D'*El Debate* (1. 5. 28) (3) :

Nous nous réjouissons donc du résultat des élections françaises, car nous croyons qu'elles permettront à la France de jouir de la stabilité gouvernementale dont elle a tant besoin pour son rétablissement.

Italie.

Nouvel exemple de l'irrémédiable décadence du régime parlementaire.

De M. Forges Davanzati, dans la *Tribuna* (2. 5. 28) (4) :

Les élections françaises donnent un nouvel exemple de l'irrémédiable décadence du régime parlementaire, qui, par la confusion, les contradictions, le fractionnement des partis et des groupes, s'éloigne toujours plus de la tâche qu'il s'était arrogée avec une insolence totalitaire : donner un bon Gouvernement. Les chiffres des élus qui établissent les rapports de force entre les groupes sont déjà des chiffres indiquant des rapports étrangers à la nation. Ces chiffres sont contestés au nom de la justice arithmétique, qui est le fondement obtus de toute démocratie. Par exemple, les communistes, qui ont eu 200 000 voix de plus qu'en 1924, ont perdu 13 sièges sur 16 (sic), et cela, c'est un crime de lèse-démocratie. Par-dessus tous ces chiffres contradictoires, la nation française, pour avoir une continuité dans le gouvernement, doit en définitive se confier à un vieil homme politique qui s'est soumis à certaines formules démocratiques afin de pouvoir sauver la France de la ruine financière. Dans ce vieillard qui sait protéger les forces traditionnelles, lesquelles subsistent en dehors des chiffres, la nation doit mettre toute sa confiance pour que la tyrannie électorale et parlementaire n'empêche pas complètement la France d'avoir un bon Gouvernement.

---

(1) Traduction du *Bull. pér. de la presse espagnole* (9-10. 5. 28).
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Traduction du *Bull. pér. de la presse italienne* (1-2. 6. 28).

Concentration des forces décidées à défendre les valeurs nationales traditionnelles.

Du *Giornale d'Italia* (1. 5. 28) (1) :

Nous ne voulons pas dire encore que le régime parlementariste français est parfaitement assaini ni qu'il a retrouvé la voie droite de la restauration nationale, mais du moins la solide défense des partis d'ordre indique-t-elle que les courants de gauche n'ont gagné aucune nouvelle force spirituelle ou matérielle et qu'il se forme une tendance à la concentration et à la purification des zones modérées et conservatrices décidées à défendre les valeurs nationales traditionnelles.

Pologne.

La nouvelle Chambre ne sera pas un facteur de progrès politique et social en Europe.

Du *Robotnik* (2. 5. 28) (2) :

Il faut prévoir que la France va cesser, pour le moment, d'être une initiatrice en matière de consolidation de la paix et qu'elle va borner sa politique à la conservation de ses gains à elle, sans s'engager dans de nouveaux plans de quelque ampleur. La nouvelle Chambre française ne sera pas un facteur de progrès politique et social en Europe.

C'est la fin de la politique étrangère du Cartel.

Du *Kurjer Poznanski* (1. 5. 28), sous le titre « La victoire de la pensée nationale en France » (3) :

Aujourd'hui, la situation est radicalement modifiée. Quoique M. Poincaré ait dû compter avec les locarnistes, dont il avait besoin pour élargir sa majorité, la liquidation de la crise financière et le déplacement du pays à droite fortifient considérablement les positions de la France, lui donnent une plus grande liberté de mouvements, et mettent fin aux initiatives du Cartel dans le domaine de la politique extérieure... La victoire des partis nationaux et l'échec du communisme démontrent que ces deux ordres de faits sont liés et témoignent que la France a trouvé la bonne voie de sa consolidation.

Russie.

La victoire de Duclos et la défaite de Blum résument le caractère fondamental des élections.

De la *Pravda* (1. 5. 28) (4) :

Les réactionnaires français peuvent assurément se vanter, comme bon leur semble, de ce que les résultats des élections signifient la victoire de Poincaré. Ils peuvent s'appuyer sur le fait indiscutable que le groupe même de Poincaré et les groupes parlementaires qui se rangent à ses côtés ont augmenté considérablement le nombre de leurs voix. Ces raisonnements sont vrais du point de vue de ce système de mensonge et d'imposture qui s'appelle parlementarisme démocratique. Mais, du point de vue de la corrélation des forces, le sens de la campagne électorale se résume dans le fait que les gens qui dissimulaient sous des phrases radicales l'appui qu'ils donnaient à Poincaré ont été obligés de jeter le masque...

Le sens de toute la campagne électorale est illustré de la façon la plus éclatante par l'échec du beau parleur Léon Blum, qui a tenté, en union avec les réactionnaires, de prolonger le séjour en prison du camarade Duclos. La victoire de Duclos et la défaite de L. Blum résument le caractère fondamental de la dernière campagne.

Suisse.

Les élections poincaristes ne peuvent satisfaire les catholiques

De R. L. dans le *Courrier de Genève* (2. 5. 28) :

[...] Les élections poincaristes ne peuvent donc satisfaire les catholiques. Ils soutiennent l'œuvre de redressement financier du « prince lorrain ». Mais ils entendent le soutenir en toute indépendance, de manière à pouvoir se désolidariser de lui le jour où il lui plaira de faire des concessions à l'anticléricalisme. C'est ce que bien des électeurs catholiques paraissent ne pas avoir compris. Ils ont été les dupes de la popularité de M. Poincaré, et ils ont pensé l'honorer en faisant un pas vers la gauche. Comme l'observe M. Guiraud, cette démarche peut faire plaisir à M. Poincaré, « mais elle sourit moins à ceux qui, comme nous, voient le salut non dans un homme, mais dans de solides principes et dans des convictions profondes ».

On ne saurait trop abonder dans ce sens. M. Poincaré est un curieux radical. Bourgeois jusqu'aux moelles, il incarna l'esprit du Bloc national, que le radicalisme a violemment rejeté. Il déteste les socialistes, qui le haïssent. C'est un conservateur-radical. Conservateur de tout ce que le radicalisme a fait. Exégète et juriste du vieux radicalisme. Il ne retranche ni n'ajoute, autant que cela dépend de lui. Il n'est pas « aimanté » par la gauche comme la plupart des radicaux. Mais c'est un homme. Il peut disparaître. Les suffrages qu'on donne à son parti peuvent être, plus tard, utilisés, interprétés dans un sens tout opposé au « poincarisme ».

Il faut donc constater, avec M. Guiraud, que le nombre des suffrages nettement catholiques est plutôt en baisse.

Correspondance

Le journal « Rome » (1)

M. Robert Havard de La Montagne a adressé de Rome à la *D. C.* une lettre que nous reproduisons ci-dessous :

Hôtel de la Minerve, Rome, ce 4 juillet 1928.

Monsieur,

La *Documentation Catholique*, dans son numéro du 30 juin, consacre un paragraphe au journal *Rome* sous la rubrique « La rebellion de l'*Action Française* ».

C'est là un procédé de polémique qui m'a péniblement surpris de la part de votre revue.

On sait très bien, rue Bayard, que mon journal est indépendant de tout groupe politique et que, personnellement, j'ai fait des sacrifices qui ne sont point la marque d'un « rebelle ».

Je m'adresse à votre loyauté pour que vous répariez l'erreur commise en publiant cette lettre dans le plus prochain numéro de la *Documentation Catholique*, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Robert Havard de la Montagne,
directeur du journal Rome.

(1) Traduction du *Bull. pér. de la presse italienne* (1-2. 6. 28).
(2) Traduction du *Bull. pér. de la presse polonaise* (30-31. 5. 28).
(3) *Ibid.*
(4) Traduction du *Bull. pér. de la presse russe* (11-12. 6. 28).

(1) Cf. *D. C.*, t. 19, col. 1503-1504.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Actes du Saint-Siège.

LES OUVRAGES DE GABRIELE D'ANNUNZIO [1]

Réponse de la S. C. du Saint-Office

La question suivante ayant été posée à la Suprême S. C. du Saint-Office :

« Est-ce que non seulement les romans, toutes les œuvres dramatiques et le livre *Prose Scelte* de Gabriele d'Annunzio, proscrits par le décret du 8 mai 1911, mais encore toutes ses autres œuvres du même genre (*tragédies, comédies, mystères, romans, nouvelles, poésies*) contraires à la foi et aux mœurs, écrites ou éditées depuis la publication du décret ci-dessus mentionné, doivent être pareillement considérées comme prohibées ? »

Le mercredi 27 juin 1928, les Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux préposés à la garde de la foi et des mœurs, après avoir pris l'avis des Révérendissimes consulteurs, ont décidé de répondre : *Affirmativement*, et ont prescrit de faire figurer cette réponse à l'Index des livres prohibés.

Le jeudi suivant, 28 du même mois et de la même année, Sa Sainteté le Pape Pie XI, à l'audience ordinaire accordée au Révérend Assesseur du Saint-Office, ayant approuvé et confirmé cette décision des Révérendissimes Pères, en a ordonné la publication.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 30 juin 1928.

ALOISIO CASTELLANO,
notaire de la Suprême S. C. du Saint-Office.

[Traduit du latin par la *D. C.*]

(1) S. S. Pie XI, dans son allocution aux prédicateurs du Carême de Rome, le 20. 2. 28, avait déjà rappelé cette condamnation générale des œuvres de G. d'Annunzio (cf. *Osservatore Romano*, 22. 2. 28).

LA QUESTION ROMAINE

Lettre de S. Ém. le card. Gasparri, Sécrétaire d'État

De l'*Osservatore Romano* (23. 6. 28), sous le titre *Per una lettera :*

Un journal italien, le *Corriere Podovano*, a publié le 19 juin 1928 une lettre de l'Eminentissime Secrétaire d'État de Sa Sainteté aux chefs de Mission accrédités auprès du Saint-Siège.

Nous reproduisons tout d'abord le texte authentique du document pour permettre au public de constater les inexactitudes du texte publié par le journal de Ferrare, malgré ce qu'il affirme au sujet « de la plus certaine et de la plus positive authenticité » de sa version.

« Du Vatican, 11 avril 1928.

» EXCELLENCE,

» Depuis quelque temps on a remarqué que, parmi les membres du corps diplomatique, va se formant pratiquement la conviction qu'il n'est plus nécessaire aujourd'hui, pour eux, de garder à l'égard de leurs collègues accrédités auprès du Quirinal, comme à l'égard des autorités de l'État italien et de l'aristocratie qui s'y rattache, cette réserve qui, depuis 1870, fut si caractéristique et significative chez les représentants des pays étrangers accrédités auprès du Saint-Siège.

» Puisque depuis lors rien n'est survenu qui soit de nature à justifier un tel changement, je serai reconnaissant à Votre Excellence d'avoir la courtoisie de faire en sorte que le personnel de votre ambassade (ou légation) continue à se conformer à la règle antérieure, limitant aux seuls rapports strictement personnels (en excluant par suite l'acceptation d'invitations à des réunions qui ne soient pas purement privées et familières) les contacts avec les catégories de personnes mentionnées ci-dessus.

» Je profite volontiers de l'occasion pour exprimer à Votre Excellence les sentiments de ma plus haute considération.

» Signé : P. Card. GASPARRI. »

Au sujet des commentaires ajoutés par le journal sur l' « inopportunité » de cette invitation « sans précédents » qui traite « en collégiens » des diplomates et ne s'inspire aucunement de la « haute réputation » de la « Cour du Vatican, qui est la plus ancienne du monde », etc., etc., nous dirons simplement que la lettre répond à un désir exprimé spontanément par quelques membres du corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège ; ceux-ci avaient demandé à l'Eme Cardinal Secrétaire d'Etat de suggérer une ligne de conduite précise, qui pût être suivie unanimement par les diplomates et par leur personnel respectif, à l'égard de leurs collègues accrédités auprès du Quirinal, des autorités de l'Etat italien et de l'aristocratie qui s'y rattache.

Or, cette ligne de conduite, comme il résulte de la lettre ci-dessus, rappelle simplement la réserve qui depuis 1870 fut si caractéristique et significative chez les représentants diplomatiques près du Saint-Siège, afin que les membres de chaque ambassade ou légation continuent de s'y conformer.

« Elle rappelle simplement », disons-nous, la pratique suivie après 1870, étant donné que, depuis lors, comme le relève le document, rien n'est survenu qui puisse justifier un changement quelconque. Car personne ne pourra, en effet, raisonnablement soutenir que la « Question romaine » ne soit pas restée, depuis lors, juridiquement immodifiée.

La logique de la lettre du 11 avril est donc proprement et objectivement la logique de cette situation historique.

[Traduit de l'italien par la *D. C.*]

Lois nouvelles.

Militaires décédés sur les théâtres d'opérations extérieurs

Droits de mutation applicables à leurs successions

LOI DU 25 FÉVRIER 1928 (1)

ART. 1er. — Pour la perception de la taxe successorale et des droits de mutation par décès, une somme de 30 000 francs est déduite de l'actif global net des successions : 1° des militaires morts sous les drapeaux sur un théâtre d'opérations extérieur, au cours des opérations ; 2° des militaires qui, soit sous les drapeaux dans l'année de leur départ du lieu des opérations, soit après renvoi dans leurs foyers dans l'année de leur libération, sont morts des suites de blessures reçues ou de maladies contractées au cours desdites opérations.

Cette déduction ne peut profiter toutefois qu'aux ascendants, aux descendants et à la veuve du défunt.

ART. 2. — La déclaration des successions visées à l'article 1er doit être souscrite dans les délais légaux ; elle doit être accompagnée d'un certificat de l'autorité militaire constatant soit que le *de cujus* est mort sous les drapeaux au cours des opérations sur un théâtre d'opérations extérieur, soit qu'il est décédé sous les drapeaux dans l'année de son départ du lieu des opérations ou, après son retour dans ses foyers, dans l'année de sa libération des suites de blessures reçues ou de maladies contractées au cours desdites opérations.

ART. 3. — L'action solidaire pour le recouvrement des droits de mutation par décès, conférée au Trésor par l'article 32 de la loi du 22 frimaire an VII, ne peut être exercée à l'encontre des cohéritiers auxquels profitent pour leur part totale les dispositions de l'article 1er.

ART. 4. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux successions ouvertes depuis la fin de la guerre 1914-1918 et qui n'ont pas bénéficié des exonérations prononcées par l'article 6 de la loi du 26 décembre 1914.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 février 1928.

GASTON DOUMERGUE.

Par le président de la République :
Le président du Conseil, ministre des Finances,
RAYMOND POINCARÉ.

Utilisation des prestations en nature provenant de l'exécution du plan Dawes

LOI DU 24 MARS 1928 (2)

ART. 1er. — Les travaux publics d'intérêt général et les fournitures qui concernent l'outillage économique de la France, de ses colonies et dépendances et pays de protectorat, et dont l'exécution est poursuivie, en totalité ou en partie, au moyen des prestations en nature fournies en exécution du traité de paix, peuvent, quel qu'en soit le montant, et après accomplissement des formalités réglementaires, être autorisés :

1° Par décret contresigné par le ministre des Finances et les ministres intéressés et rendu en la forme des règlements d'administration publique, lorsqu'il y a lieu de recourir à l'expropriation ;

2° Par décret contresigné par le ministre des Finances et les ministres intéressés dans les autres cas pour lesquels la législation en vigueur prévoit l'intervention d'une loi ou d'un décret rendu en Conseil d'Etat.

Aucun travail auquel s'appliquera la procédure ci-dessus ne pourra être entrepris sans son inscription préalable à un tableau annexé à une loi de finances ou à une loi spéciale.

ART. 2. — L'Etat, les colonies, les départements, les communes, les établissements publics et les associations syndicales autorisées par les lois des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888, pour les travaux à exécuter en totalité ou en partie au moyen des prestations en nature fournies en exécution du traité de paix, peuvent traiter de gré à gré après appel à la concurrence.

Par dérogation aux lois et règlements en vigueur, les traités pourront être approuvés par décision des ministres intéressés.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application du présent article et fixera notamment l'organisation du contrôle, qui devra être institué sur les marchés passés en exécution du présent article.

ART. 3. — Des décrets rendus, après avis des ministres intéressés, sur la proposition des ministres des Finances et du Commerce, peuvent accorder l'exonération totale ou partielle des droits de douane à des produits originaires et importés d'Allemagne au titre des prestations en nature, sous le contrôle des administrations compétentes, lorsque ces produits doivent être utilisés pour des travaux d'intérêt général.

Peuvent seuls bénéficier de ce régime de faveur des objets importés par l'Etat, les colonies, départements, communes, établissements publics et les associations syndicales autorisées par les lois des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888 ou les concessionnaires dont les installations doivent partiellement ou totalement en fin de concession faire retour à l'autorité concédante.

ART. 4. — La mobilisation des annuités dues au Trésor par les différentes collectivités publiques autres que l'Etat au titre du remboursement des prestations en nature pourra être autorisée par décret contresigné par le ministre des Finances après avis du ministre intéressé.

La même procédure pourra être adoptée en ce qui concerne les émissions correspondant à l'exécution de la part française des travaux entrepris par ces collectivités dans tous les cas où ces travaux seront effectués, jusqu'à concurrence d'un minimum de 20 % de leur montant, avec l'aide de l'industrie allemande.

Les travaux au titre desquels les collectivités publiques pourront être autorisées à emprunter dans ces conditions devront préalablement avoir été inscrits au tableau visé à l'article 1er de la présente loi.

ART. 5. — Par dérogation à l'article 69 de la loi de finances du 17 avril 1906, seront soumis à des arbitres les litiges auxquels pourrait donner lieu l'exécution de marchés passés par l'Etat en vue de fournitures et de travaux effectués à titre de prestations en nature.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 mars 1928.

GASTON DOUMERGUE.

Par le président de la République :
Le président du Conseil, ministre des Finances,
RAYMOND POINCARÉ.
Le ministre des Affaires étrangères,
ARISTIDE BRIAND.
Le ministre de l'Intérieur,
ALBERT SARRAUT.
Le ministre des Travaux publics,
ANDRÉ TARDIEU.
Le ministre du Commerce et de l'Industrie,
MAURICE BOKANOWSKI.
Le ministre des Colonies,
LÉON PERRIER.

(1) « Loi relative aux droits de mutation par décès applicables aux successions des militaires morts sur les théâtres d'opérations extérieurs. »

(2) « Loi ayant pour objet de faciliter l'exécution de grands travaux d'intérêt général par le moyen des prestations en nature à fournir par l'Allemagne, en exécution du traité de paix. » — Cf. dans *D. C.*, t. 18, col. 1253-1254, et t. 19, col. 237-238, circulaires du ministre des Travaux publics, 27 juin 1927, et du ministre de l'Intérieur, 16 nov. 1927.

Jurisprudence.

ÉCOLES PRIVÉES

1° Enseignement. Ecole mixte. Loi du 30. 10. 1886. Ressources insuffisantes des petites communes. But d'économie. Classe mixte. Filles et garçons. Répartition. Classes distinctes. Légalité. Relaxe. — 2° Etablissement d'enseignement. Locaux. Caractère professionnel ou commercial. Lois du 1. 4. 1926 et du 30. 6. 1926. Juges du fait. Appréciation. Compétence.

I. L'école mixte n'est nullement caractérisée par la réunion dans les mêmes classes des enfants des deux sexes en vue d'un enseignement commun, mais seulement par la réunion des garçons et des filles dans une même école.

En décidant qu' « école mixte » signifie « classe mixte », c'est non seulement ajouter au texte, mais encore aller contre la volonté du législateur de 1886, qui a établi la règle de la séparation des sexes.

Dès lors, la directrice d'une école privée mixte régulièrement ouverte ne saurait être poursuivie pour avoir donné l'enseignement dans des salles séparées aux garçons et aux filles.

II. Les établissements d'enseignement ne sont pas nécessairement commerciaux ; ils peuvent, selon les circonstances, être régis par la loi du 1er avril 1926 ou par celle du 30 juin de la même année ;

Il appartient donc aux juges du fait de rechercher, en chaque espèce, la nature de l'établissement litigieux et de vérifier leur compétence suivant le caractère professionnel ou commercial des locaux.

I

Écoles mixtes

COUR D'APPEL DE BORDEAUX (Ch. corr.)

(*Audience du 22 mai 1928.*)

Attendu que la régularité de l'ouverture de l'école de filles et la légitimité de la transformation de cette école en école mixte ne sont point contestées ;

Que le seul délit retenu par le tribunal correctionnel de la Vendée et par la Cour de Poitiers a consisté dans le fait d'avoir, dans une école privée mixte régulièrement ouverte, donné l'enseignement dans des salles séparées aux garçons et aux filles ;

Attendu que la loi organique du 30 octobre 1886, en créant l'enseignement primaire obligatoire, posait le principe et de la liberté de l'enseignement et de la séparation des sexes ;

Qu'en effet chaque commune devait avoir une école spéciale pour les garçons et une école spéciale pour les filles ;

Qu'exceptionnellement une école mixte pour raisons d'économie, pour ne pas charger les budgets des toutes petites communes, était autorisée et qu'une école privée mixte pouvait être autorisée dans les cas prévus par l'article 36 ;

Attendu qu'en décidant « qu'école mixte » signifie « classe mixte », c'est non seulement ajouter au texte, mais encore aller contre la volonté du législateur de 1886, qui a établi la règle de la séparation des sexes ;

Que l'instruction ministérielle du 18 janvier 1887 ne vise que la construction des écoles mixtes publiques, dirigées par une seule institutrice pour les raisons d'économie susindiquée, mais n'intéresse point l'enseignement dans une école privée mixte régulièrement ouverte ;

Que dans ces écoles le choix des méthodes est libre ;

Qu'aucun texte ne décide qu'une école mixte a perdu son caractère parce que dans cette école l'enseignement est donné séparément aux garçons et aux filles ;

Que dans ces conditions aucun délit ne peut être retenu contre la demoiselle Bouvier ;

Par ces motifs,

La Cour reçoit la demoiselle Bouvier appelante du jugement du tribunal correctionnel de la Vendée en date du 6 août 1927 ; la déclare bien fondée dans son appel.

En conséquence, la relaxe des fins de la plainte sans dépens.

Me J. Laurentie, avocat, pour la demoiselle Bouvier.

II

Baux des locaux scolaires

COMMISSION SUPÉRIEURE DE CASSATION

(*Audience du 29 mars 1928.*)

La Commission,

Ouï M. le conseiller Vincent en son rapport, Me Aguillon, avocat, en ses observations, M. l'avocat général Lafon en ses conclusions, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

Statuant sur le pourvoi des demoiselles d'Ivry contre un jugement rendu le 22 février 1927 par le tribunal civil du Var, section de Toulon ;

Sur le moyen unique pris de la violation des art. 5 de la loi du 1er avril 1926 (1), 18 de la loi du 30 juin 1926 (2), 7 de la loi du 20 avril 1810, pour défaut de motif et manque de base légale ;

Attendu que le tribunal, saisi d'une demande de reprise formée par Belières, propriétaire, en refusant de faire droit à cette demande, s'est déclaré incompétent motifs pris de ce que les locaux litigieux sont occupés par un établissement d'enseignement ;

Attendu que les demoiselles d'Ivry, locataires, demanderesses au pourvoi, critiquent cette décision en faisant valoir qu'elles donnent dans les lieux loués de simples leçons d'anglais ou de dessin et que, leur profession n'ayant aucun caractère commercial, le tribunal était compétent pour statuer sur la demande de Bélières, qui devait être repoussée, la villa qu'elles occupent ne servant pas exclusivement à l'habitation ;

Attendu que le jugement constate que lesdites demoiselles d'Ivry tiennent un établissement d'enseignement et décide que, par suite, la loi du 30 juin 1926 est seule applicable en l'espèce à l'exclusion de la loi du 1er avril 1926, que dès lors le tribunal, statuant en Chambre du Conseil, est incompétent ;

Mais attendu que la loi du 1er avril 1926 est applicable aux baux de locaux à usage professionnel sans caractère commercial ou industriel ; que les établissements d'enseignement ne sont pas nécessairement commerciaux et peuvent, selon les circonstances, être régis par la loi du 1er avril 1926 ou par celle du 30 juin de la même année ;

Et attendu qu'il résulte du jugement que les demoiselles d'Ivry se bornent à donner des leçons d'anglais et de dessin particulières et collectives dans deux pièces de la villa qui leur est louée par Bélières, qu'il n'apparaît pas qu'elles se livrent à des actes de commerce ; que d'ailleurs le tribunal ne s'est pas occupé de le rechercher ;

Qu'il suit de là que la décision attaquée n'est pas dûment motivée ni légalement justifiée, et contient une violation des textes visés au moyen ;

Par ces motifs,

Casse et annule le jugement rendu le 22 février 1927 par le tribunal civil du Var, section de Toulon,

Renvoie devant le tribunal civil du Var, section de Draguignan.

Observations. — *Sur le premier arrêt :* Cette décision est l'application pure et simple des principes posés par l'arrêt de la Cour de cassation intervenu dans cette affaire le 9 mars 1928 (*D. C.*, t. 19, col. 1081-1082 et 1086). La décision de la Cour suprême

(1) *Cf. D. C.*, t. 15, col. 1055-1064.
(2) *Ibid.*, t. 17, col. 1303-1307.

reproduisait d'ailleurs dans les mêmes termes un arrêt du Conseil d'Etat du 20 janvier 1928 (*ibid.*, col. 1080-1081).

Sur le second arrêt : La Commission supérieure pose d'une façon précise le principe qui doit régler la situation des locaux affectés à l'enseignement. Selon les circonstances, la nature des baux, l'utilisation des locaux, ceux-ci constituent soit des locaux professionnels, soit des locaux commerciaux. Leurs charges et avantages respectifs sont déterminés soit par la loi du 1er avril 1926, soit par la loi du 30 juin 1926. En outre, la compétence est réglée différemment par chacune de ces lois. Il importe, dans ces conditions, d'apporter une attention toute particulière aux différents actes qui ont pour objet la propriété ou la jouissance des lieux occupés par des établissements d'enseignement. (Sur cette question, rapprocher : Comm. sup. Cass., 9 févr. 1928 : *D. C.*, t. 19, col. 1083 et 1086.)

J. R.

Réponses ministérielles.

Impôt général sur le revenu

I

Immeubles. Revenu cadastral. Revenu réel. Substitution. Charge de la preuve.

Du *J. O.*, 27 mai 1928, Déb. parl., Ch., p. 1771 :

12449. — M. Grinda, *député, rappelle à* M. le ministre des Finances *les dispositions de l'alinéa 5 de l'article 13 de la loi du 13 juillet 1925, portant fixation du budget général de l'exercice 1925, et demande au ministre de lui faire connaître si, pour l'application de cet article de loi, les contrôleurs sont autorisés à adresser aux déclarants qui ont usé de la faculté que leur accorde le dernier alinéa de l'article 10 de la loi du 15 juillet 1914, complété par l'article 50 de la loi du 31 juillet 1917, et ce sous menace de taxation d'office, une demande d'éclaircissement ainsi conçue : « Par application des dispositions de l'article 13 de la loi du 13 juillet 1925, je vous prie de me fournir, pour chacune de vos propriétés bâties, les renseignements suivants :*

» 1° Situation de chacun de vos immeubles (commune, rue et numéro) ; 2° montant brut, par maison, des loyers touchés en 19... (y compris le loyer de votre logement personnel) ; 3° frais d'entretien et autres charges en 19... (ces frais doivent être groupés par immeubles et par nature de dépenses) » ; ajoutant que ce questionnaire aurait simplement pour effet de supprimer le droit légal d'option du contribuable d'englober toutes les propriétés, qu'elles soient ou non louées ou affermées, et de renverser l'obligation de la preuve ou des justifications que le législateur a mise expressément et inclusivement à la charge du contrôleur. » (Question du 19 mai 1927.)

Réponse. — Aux termes de l'article 13 de la loi du 13 juillet 1925 (art. 92 des lois codifiées, décret du 15 octobre 1926), les contrôleurs peuvent, dans les déclarations relatives à l'impôt général, substituer au revenu servant de base à la contribution foncière pour les propriétés louées, le revenu réel desdites propriétés, mais à condition d'en apporter eux-mêmes la justification. Ils n'ont donc pas le droit d'exiger des intéressés la production des éléments nécessaires à la détermination de ce revenu réel.

II

Bons de la défense nationale à deux ans. Impôt général sur le revenu. Exonération. Loi du 7. 8. 1926. Décision du 31. 12. 1926.

Du *J. O.*, 27 mai 1928, Déb. parl., Ch., p. 1777 :

15889. — M. Gaston Bazile, *député, expose à* M. le ministre des Finances : a) *que la Caisse autonome d'amortissement fait paraître dans les journaux, et notamment dans le journal financier* Le pour et le contre, *des articles engageant le public à souscrire des bons de la défense nationale à deux ans ;* b) *qu'il est indiqué dans cet article que le revenu des bons à deux ans est affranchi de toutes taxes et impôts, y compris l'impôt général sur le revenu ; et demande en vertu de quel texte ces bons à deux ans sont affranchis de l'impôt général sur le revenu ; ajoutant que l'article 77 du décret de codification du 15 octobre 1926, qui reproduit les termes de la loi du 13 mars 1924, ne parle que des bons du Trésor ou de la défense nationale à échéance d'un an au plus.* (Question du 16 mars 1928.)

Réponse. — La loi du 7 août 1926, qui régit la Caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale, d'exploitation industrielle des tabacs et d'amortissement de la dette publique, dispose dans son article 6 que les titres émis par cette caisse pourront bénéficier des mêmes exonérations fiscales que les bons de la défense nationale. C'est par application de ces dispositions que le président du Conseil, ministre des Finances, a décidé, le 31 décembre 1926, que les bons de la défense nationale à deux ans d'échéance seraient exonérés de l'impôt général sur le revenu. Les premiers bons à deux ans n'ayant été émis qu'à partir du 1er janvier 1927, cette exonération ne pouvait être visée dans le décret de codification du 15 octobre 1926.

Impôt sur les bénéfices commerciaux

Employés. Participation aux bénéfices. Charge de l'entreprise. Déduction du bénéfice de l'exploitation. Exception. Associés de fait.

Du *J. O.*, 27 mai 1928, Déb. parl., Ch., p. 1773 :

15542. — M. André Février, *député, demande à* M. le ministre des Finances *si un contrôleur peut se refuser à accepter que soit déduit des bénéfices commerciaux le pourcentage effectivement payé à des employés intéressés, même si ce pourcentage est, pour l'ensemble, de 40 % du bénéfice net et si le contrat de louage ne résulte que de lettres d'engagement, dont l'enregistrement n'a pas été requis.* (Question du 28 février 1928.)

Réponse. — La part des bénéfices attribués aux employés intéressés, à titre de salaire ou de supplément de salaire, constitue une charge de l'entreprise et peut être déduite du bénéfice de l'exploitant, en vue de l'établissement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Cette règle est susceptible de trouver son application dans le cas visé par la question, si les bénéficiaires des participations sont bien des employés et non des associés de fait.

Liberté de conscience

Ecoles normales. Elèves maîtres. Exercice du culte. Participation. Entraves. Garanties : art. 83 du décret du 18. 1. 1887 (1).

Du *J. O.*, 15 juin 1928, Déb. parl., Ch., p. 1954 :

133. — M. Georges Pernot, *député, demande à* M. le ministre de l'Instruction publique *si les directeurs et directrices d'écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ont le droit d'empêcher les élèves maîtres et maîtresses d'assister aux exercices de leur culte, notamment lorsqu'ils ont lieu à des heures matinales, et s'ils ont le droit d'obliger les élèves maîtres et maîtresses à prendre effectivement le petit déjeuner avant de sortir le dimanche au cas où ces élèves justifient leur abstention ou leur retard par leur désir d'observer les pratiques de leur religion.* (Question du 7 juin 1928.)

Réponse. — Aux termes de l'article 83 du décret du 18 janvier 1887, les élèves maîtres et élèves maîtresses ont toutes facilités pour suivre la pratique de leur culte.

(1) Cf. *Rev. d'Org. et de déf. relig.*, 1911, p. 554.

ÉPHÉMÉRIDES

Dimanche 10 juin 1928.

Chine. — Le vapeur *Ko-Chow*, se rendant de Hong-Kong à Wu-Chou, port fluvial sur le Hsi-Kiang, chavire ; 60 disparus.

— *Nankin :* Tchang-Kaï-Shek donne sa démission de généralissime des armées national. et de chef du conseil milit. national. ; cette démission n'est pas acceptée.

— *Pékin :* Malgré la parole donnée, le général Han-Fou-Chou fait désarmer et emprisonner les troupes du général nordiste Pao-Yu-Lin, laissées dans la ville pour aider la police à maintenir l'ordre ; vaine démarche du corps diplomatique pour obtenir leur libération.

Espagne. — *Tolède :* Lettre pastorale du card. Segura y Saënz, archev. de Tolède, primat d'Espagne, prescrivant un « Jour de la presse catholique » et demandant aux fidèles une propag. intensive et constante en faveur de la presse cath. qui devienne un véritable apostolat.

Grande-Bretagne. — *Guilford :* Mort de Mrs Arthur D. Lewis (Catherine Gasquoine Hartley), aut. et journaliste, née à Antananarivo, Madagascar, en 1869, 2e fille du Rév. Richard Griffiths Hartley, de Londres, et de Catherine Gasquoine, ét. particul., presque aucune éducat. jusqu'à l'âge de 16 ans, mariée, 1° à Walter M. Gallichan, 2° à Arthur D. Lewis, 1 fils, entre dans l'enseignement, maîtresse d'école à la Babington House School, à Eltham, Kent, 1894-1902, à Londres en 1903 et commence à écrire, publie sans succès un premier roman, écrit ensuite des ouvrages sur l'Espagne et l'art espagnol, dans ses dernières années n'a publié que des livres sur l'éducation, sur les quest. sociales et en particulier sur des questions féministes ; aut. de : *Life the Modeller ; Stories of Early British Heroes ; Stories from the Greek Legends ; The Weaver's Shuttle ; Pictures in the Tate Gallery ; The Story of Santiago de Compostela ; The Cathedrals of Southern Spain ; History of Spanish Painting ; Moorish Cities ; Spain Revisited ; The Truth about Woman ; The Position of Woman in Primitive Society ; A study of the matriarchy ; Motherhood and the Relationships between the Sexes ; Women's Wild Oats ; Sex Education and National Health ; Divorce, To-day and To-morrow ; The Mind of the Naughty Child ; The Rebellion of the Young : a psychological study of the relations of parents and children.*

Luxembourg. — *Luxembourg :* Constitution du nouveau cabinet. — Mort du Dr Auguste-Nicolas Praum, ét. à l'Un. de Paris, à Alfort, direct. de l'Institut grand-ducal de bactériologie, conseiller du Gouvern. luxembourgeois.

Perse. — *Téhéran :* Visite officielle du roi d'Afghanistan, Aman Oullah Khan.

Tasmanie. — Elections législ., majorité nationaliste.

Lundi 11 juin.

Saint-Siège. — L'Acad. Tibérine cesse d'avoir le titre d'académie « pontificale ».

France. — *Paris ;* Le Gouv. adresse au Gouv. des Etats-Unis un mémoire explicat. sur le proj. de pacte pour dénoncer la guerre.

— *Trignac* (Loire-Inférieure) : Extinction des hauts fourneaux des usines métallurgiques, par suite de grèves (11-16 juin) ; la transaction proposée par M. L. Loucheur, min. Trav., est acceptée le 16 juin.

Autriche. — *Vienne :* Signat. d'un traité d'arbitrage avec l'Espagne.

Chine. — *Nankin :* Le Gouv. national. adresse un manifeste aux Puissances étrangères : il accueille avec satisfaction la coopérat. et l'aide matérielle des Puissances amies et demande l'évacuation immédiate des troupes étrangères.

Etats-Unis. — *New-York :* Au cours d'un banquet pour commémorer le tricentenaire de la foundat. sur l'île Manhattan de la 1re église réformée hollandaise, M. Frank Billings Kellogg (né à Potsdam, N.-Y., le 22. 12. 56, fils de Asa Farnsworth Kellogg et de Abigail Billings, ét. aux écoles communales de New-York et de Minnesota, venu au Minnesota avec ses parents en 1865, vécut dans une ferme du Sud du Minnesota jusqu'en 1875, commença ses études de droit à Rochester, Minn., et admis au barreau en 1877, marié en 1696 à Clara May Cook, de Rochester, pas d'enfants, procureur de la ville de Rochester et du comté d'Olmstead, parti pour St-Paul, 1887, m. de la firme Davis, Kellogg et Severance, conseil spécial des Etats-Unis contre les trusts du papier et de la Standard Oil, dans les enquêtes sur les chemins de fer Harriman, prés. de l'assoc. américaine du barreau, 1912 et 1913, m. du Sénat des Etats-Unis, 1917-23, ambass. amér. à la cour de St-James, 1923-25, délég. du Gouv. au congrès univ. des hommes de loi et des juristes, à St-Louis, 1904, délég. à la convent. républ. nation., 1904, 1908, 1912, m. de la commiss. républ. nation. pour Minnesota, 1904-12, délég. à la 5e confér. intern. des Etats américs., Santiago, Chili, 1923, doct. en droit de la McGill University, 1913, juge honoraire de Middle Temple, 1924, secrét. d'Etat des Etats-Unis depuis 1925) parle du problème mondial de la renonciation à la guerre et rend hommage à M. A. Briand, promoteur du pacte contre la guerre.

— *Oxford* (Missouri) : Un train tombe dans un ravin, 30 blessés graves.

Grande-Bretagne. — *Londres :* A la Ch. des communes, Sir William Joynson Hicks (*D. C.*, t. 13, 1325-7, 1332-3 ; t. 19, 453, 1036), min. Int., expose par quels moyens les Soviets subventionnent les communistes britanniques.

Grèce. — Grève des ouvriers des manufactures de tabac « Pravista » Cavala, Xanthi ; ils réclament 20 % d'augmentation ; les ouvriers de Salonique se joignent au mouvement le 13 juin ; échauffourée à Xanthi le 14 juin, 6 tués et plusieurs blessés ; fin de la grève le 8 juill.

Italie. — *Rome :* Mort du prince Félix Yossoupof, âgé de 71 ans, ancien général russe et aide de camp de l'empereur Nicolas II.

Maroc français. — Pacification de la région d'Aberdo (11-12 juin).

Portugal. — *Lisbonne :* M. José Bacelar Bebiano est nommé min. Colonies, à titre définitif, et M. José Aranjo Corrêa, ingénieur, est nommé min. Commerce. — 3e Congrès national du Centre cath. portugais (11-13 juin) : le centre en face de la situation polit. actuelle.

Mardi 12 juin.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convent. intern. conclue entre la France, l'Allemagne, la Belgique et l'Italie en vue de l'établissement de règles uniformes pour la reconnaissance réciproque des poinçons officiels d'épreuves des armes à feu, signée à Bruxelles le 15. 7. 14 (*J. O.*, 24. 6. 28). — D. (min. Fin.) relat. aux opérat. auxquelles donnent lieu les titres émis par les sociétés ou collectivités fr. (*J. O.*, 14. 6. 28).

— *Colmar :* La Cour d'assises condamne, par contumace, les 7 autonomistes poursuivis pour crime contre la sécurité de l'Etat : M. René-César Ley, âgé de 39 ans, né à Mulhouse, à 20 ans de détention ; MM. Philippe-César Roos, âgé de 49 ans, prof. libre, Robert Frédéric Ernst, âgé de 31 ans, né dans le Bas-Rhin, publiciste à Berlin, et Pierre-Emile Pink, âgé de 56 ans, employé des postes à Strasbourg, un de ceux qui lancèrent le *Zukunft*, à 15 ans de détention ; MM. Auguste-Frédéric Hirtzel, âgé de 43 ans, pasteur protestant à Ernolsheim, caissier-gérant de la *Zukunft*, Eugène Zadock et l'abbé Joseph Schmidlin, âgé de 52 ans, né dans le Haut-Rhin, prof. à l'Univ. de Munster (Westphalie), à 10 ans de détention ; tous sont condamnés en outre à 20 ans d'interdiction de séjour.

— *Paris :* Signat. d'une convent. destinée à fixer la délimitation de la frontière franco-espagnole dans l'intérieur du tunnel de Somport. — Entretien de M. A. Briand avec M. Auguste Zaleski, min. Aff. étr. de Pologne. — En rempl. de Louis-Félix Henneguy, décédé le 27. 1. 28, l'Acad. de méd. élit, dans sa sect. des sciences biologiques, M. Constantin Levaditi, né à Galata, Roumanie, en 1874, naturalisé depuis 20 ans, chef de service à l'Institut Pasteur, auteur de travaux sur l'avarie.

Allemagne. — *Berlin :* Le chancelier Wilhelm Marx (né à Cologne le 15. 1. 63, juge à Eberfeld, 1894, conseiller de justice à Cologne, 1904, conseiller supér. de justice à Cologne, 1908, à Düsseldorf, 1910, prés. du Tribunal du Landsberg, 1910, rejoint au Landtag prussien, 1900-18, m. du Reichstag, depuis 1910, m. de l'Assemblée nat., 1919-20, premier prés. du Centre allem., janv. 1922, direct. général en 1919 et depuis sept. 1921 premier prés. du Volksverein pour l'Allemagne cath., présida le congrès cath. d'Augsbourg, 1910 ; aut. de *Das preussische gesetz betreffend Unterhaltung der Oeffentlichen Volks-*

schulen, 1906) remet au maréchal Hindenburg la démission du cabinet.

Brésil. — La famine, due à la sécheresse, désole la région Nord-Est du pays.

Chine. — *Tien-Tsin :* Les troupes nationalistes occupent la ville.

Esthonie. — *Reval :* La confér. des représentants des bureaux de statistique de l'Esthonie, de la Lettonie et de la Lituanie, termine ses travaux : unification de la nomenclature du commerce extér. des 3 pays.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Confér. intern. de la marine marchande (12-15 juin), 14 pays sont représentés ; préconise des accords collectifs entre les nations, la réduction d'un certain nombre de leurs tarifs douaniers, adopte une résolution tendant à rendre obligatoire l'assurance des passagers contre les accidents en mer, demande une coopération plus étroite entre la S. D. N. et les organisations s'occupant de transports, vœu pour l'ouverture de jour et de nuit du canal de Panama. — 1er numéro du *John's Blunt*, fondé par M. Horatio Bottombey (*D. C.*, t. 18, 380).

Inde. — Le Gouvern. adhère au projet de M. Kellogg sur le traité de mise de la guerre hors la loi.

Suisse. — *Genève :* Réunion de la Commission des mandats de la S. N. D., qui s'occupera de la Syrie, du Togo et du Cameroun, des îles Samoa, du Tanganika.

Mercredi 13 juin.

Allemagne. — *Berlin :* Séance d'ouverture du nouveau Reichstag ; M. Paul Loebe (*D. C.*, t. 18, 443), socialiste, est réélu prés. le 14 juin.

Argentine. — *Buenos-Aires :* M. Hippolyte Irrigoyen est proclamé officiellement prés. de la Rép. pour la période 1928-35.

Autriche. — *Vienne :* Le Conseil nation. ratifie le traité de commerce franco-autrichien.

Egypte. — *Le Caire :* Signature de l'accord commercial syro-égyptien.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Mort de Lord Charles Robert Wynn-Carrington Lincolnshire (*D. C.*, t. 19, 729). — Mort du vicomte Henry Franklin Chevallier Kitchener Broone, né le 17. 10. 78, fils unique du 2e comte Kitchener, marié en 1916 à Adela Mary Evelyn, fille aînée de feu J. H. Monius, de Ringwould House, près de Douvres, 2 fils, 1 fille, artilleur, au service des renseignements, à l'E.-M. de l'Amirauté, 1912, sert en Chine, 1900, et dans la guerre européenne 1914-18, commandait en 1918 le monitor *Raglan*, coulé au large des Dardanelles ; héritier, son fils Henry Herbert Kitchener, né le 24. 2. 19.

Grèce. — *Athènes :* La Chambre annule l'accord douanier conclu avec l'U. R. S. S. sous le régime du général Pangalos et adopte l'accord gréco-allemand de commerce et de navigation ; le 18 juin, les Soviets ordonnent la fermeture des bureaux Arcos au Pirée.

Italie. — *Gallese :* Mort accidentelle de l'écrivain portugais F. de Homem-Christo, agitateur polit., réfugié à Paris, fondat. du groupe « Les Amis des Lettres françaises », aut. de *La contre-révolution ; Le Portugal contre l'Allemagne ; Les porte-flambeaux ; Mussolini ;* et, en collaboration avec Rachilde, *Au seuil de l'enfer.*

Jeudi 14 juin.

France. — *Chambre :* M. Michel Walter, dép. de Haguenau, retire sa motion tendant à la libérat. des députés alsaciens autonomistes Ricklin et Joseph Rossé ; la demande de libération de tous les députés incarcérés, au nombre desquels sont les communistes Marcel Cachin et Jacques Doriot, est repoussée par 342 contre 167 et 98 abstentions.

— *Lille :* Congrès annuel de la Ligue fr. de l'enseignement sur le rôle des jeunes dans la Républ. (14-17 juin) ; vœux en faveur de l'école unique, de l'obligation de la fréquentat. scolaire, de la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans, de l'enseign. de la paix à l'école ; le banquet de clôture est présidé par M. E. Herriot, qui déclare : « La République réalisera l'école unique ».

Argentine. — *Buenos-Aires :* M. Georges Clinchant (né le 30. 8. 73, licencié en droit, attaché d'ambass. auprès du St-Siège, au Caire, secrét. d'ambass. à Copenhague, attaché à la miss. de M. de Brazza au Congo fr. 1905, secrét. à Munich, conseiller à Bruxelles, 1916, à Berne, 1918, min. plénipot. à Mexico, 1921) remet ses lettres de créance au président Marcelo T. de Alvear.

Belgique. — *Bruxelles :* Mort d'Albéric Deswarte, sénat. de Bruxelles.

Etats-Unis. — *Kansas City :* M. Herbert Clark Hoover (né à West Branch, Iowa, le 10. 8. 74, fils de Jesse C. Hoover et de Hulda Randall Minthorn, bachelier es arts, 1895, de la Stanford University, Californie, comme ingénieur des mines, docteur en droit de Williams, Harvard, Princeton, Brown, Pennsylvania, Oberlin, Columbia, Yale, Alabama, etc., docteur en droit civil d'Oxford, marié en 1899 à Lou Henry, inspect. géologique des Etats-Unis dans les montagnes de la Sierra Nevada, 1895, dans l'Australie occidentale, 1897, ingénieur chef du bureau des mines impérial chinois, 1899, prend part à l'affaire de Tien-Tsin pendant la révolte des Boxers, 1900, représentant l'Exposition Panama-Pacifique, en Europe, 1913-14, prés. du comité de secours américain, Londres, 1914-15, prés. de la Commiss. de secours en Belgique, 1914-19, administr. des vivres pour les Etats-Unis d'Amérique, m. du cons. du comm. de la guerre, etc., 1917-19, prés. de la corporation des grains des Etats-Unis, du bureau de répartition du sucre des Etats-Unis, du Conseil interallié des vivres, du cons. suprême écon., du cons. européen du charbon, direct. de diverses entreprises écon. en Europe pendant l'armistice, y compris l'organisat. de fournitures de vivres à la Pologne, la Serbie, la Tchéco-Slovaquie, l'Allemagne, l'Autriche, la Roumanie, l'Arménie, les Etats baltes, etc., 1917-19, vice-prés. de la 2e confér. industrielle, 1920, prés. des ingénieurs de mines américains 1920, du cons. de la Fédér. des sociétés d'ingénieurs 1921, de l'associat. américaine de l'hygiène infantile 1921, prés. de l'administration américaine des secours aux enfants d'Europe depuis 1919, du conseil européen des secours depuis 1920, administr. de l'Univ. de Stanford depuis 1911, citoyen honoraire de Belgique par décr. du Gouv. belge, secrét. du commerce des Etats-Unis depuis 1921, aut. de *Principles of Mining*, 1906 ; *Agricola's De Re Metallica*, 1912) est désigné par la Convent. nation. républ. comme candidat officiel du parti républ. à la prés. ; le sénateur Charles Curtis (né en 1860 à Topeka, vendeur de journaux, lad et jockey, reporter au *North Topeka Times*, étudie le droit à Topeka, député de Kansas, 1889, sénat. du Kansas, 1907-12 et depuis 1916) est choisi pour la vice-prés., le 15 juin.

Grande-Bretagne. — *Londres :* La Ch. des communes rejette, par 266 contre 220, le nouveau texte du *Livre de prières*. — Mort de Mrs Emmeline Pankhurst, née le 14. 7. 60, fille de Robert Goulden, de Manchester, veuve de R.-M. Pankhurst, avocat, 3 filles, ét. dans des écoles privées à Manchester et à Paris, suffragiste toujours active, a participé aussi à de nombreux mouvements de réforme, élue au conseil des écoles et au conseil communal de la taxe des pauvres à Manchester, après l'abolition du conseil des écoles, devient m. du comité de l'Educat., démissionne de toutes les autres œuvres pour vouer sa vie à la conquête du vote des femmes, à la déclaration de guerre prend une part active à l'œuvre du recrutement et fait de nombreux discours sur la guerre : trésorière honoraire de l'Union sociale et politique des femmes ; aut. de *My Own Story*, 1914 ; *Women's Suffrage Pamphlets.*

Irlande. — *Meath :* Mort de Mgr Laurent Gaughran, né à Lobinstown, dioc. de Meath, le 24. 9. 42, prêtre en 1868, vic. gén., élu év. de Meath le 16. 4. 06.

Russie. — *Moscou :* Publicat. d'une loi pour combattre les influences relig., elle interdit tout cercle ou groupement pour toute forme d'activité relig. que ce soit ; le rite ne peut être pratiqué dans aucun établissement, sauf dans les hôpitaux et les prisons, et seulement sur la demande des mourants.

Union Sud-Africaine. — *Capetown :* Le Gouv. adhère au projet de pacte multilatéral contre la guerre de M. Kellogg.

Vendredi 15 juin.

France. — D. (min. Com.) autorisant l'emploi d'appareils dits télétypes permettant l'usage des postes téléphoniques d'abonnés pour l'échange de communications télégraphiques (*J. O.*, 12. 7. 28).

— *Nice :* Mort de Rechid Mumtaz pacha, âgé de 73 ans, anc. min. Int. de Turquie, anc. préfet de Constantinople, sous Mehemed VII, retiré depuis 7 ans à Nice.

— *Paris :* Mort d'Ernest Lesigne, âgé de 78 ans, prof. à l'Ec. normale de Blois, collaborat. de Littré à sa *Revue de philosophie positive*, collabora au *XIXe Siècle*, d'Edmond About ; à l'*Homme libre*, de Louis Blanc, au *Bien public*,

d'Yves Guyot, à la *France*, de Girardin, au *Radical* ; à l'*Aurore*, aut. de *L'humanité affranchie* ; *La vie de Jeanne d'Arc*.

CHINE. — *Nankin :* Déclarat. du Gouv. nation. faisant savoir aux nations amies que, l'unification de la Chine étant maintenant achevée, le nouveau Gouv. cherche à assurer la liberté des Chinois et la paix intern. en Chine sur la base de l'égalité

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La Ch. des communes approuve le bill fixant la fête de Pâques au dimanche qui suit le 2e samedi d'avril.

PERSE. — *Téhéran :* Signat. d'un protocole qui complète le traité d'amitié et de neutralité conclu le 22. 4. 26 entre la Turquie et la Perse.

PORTUGAL. — *Lisbonne :* Arrestat. de M. Antonio Maria da Silva, ex-premier ministre, prés. de la Droite démocr. du parti républ., du Dr Alfredo Quesada et du Dr Godinho Cabral, accusés de complot contre la sûreté de l'Etat ; ils sont remis en liberté le 18 juin.

Samedi 16 juin.

SAINT-SIÈGE. — Pie XI reçoit en audience spéciale, pour la seconde fois dans l'année, le P. César Berthet, recteur du Séminaire pontifical français, accompagné des professeurs et des élèves.

FRANCE. — *Mende :* Mort de Paulin Daudé-Gleize, né à Runes, Lozère, en 1863, avocat, député de Mende, 1898-1902, sénateur de la Lozère depuis le 7. 1. 06, du groupe de l'Union républicaine.

— *Paris :* L'Acad. des sc. morales et polit. décerne le prix Marie-Laurent de 40 000 fr. à la R. M. Marie-Angèle (Mme Antoinette Reynes), sup. gén. des Sœurs de Marie-Auxiliatrice, pour l'œuvre des tuberculeux de Villepinte.

COLOMBIE. — *Sitio-Nuevo* (sur le fleuve Magdalena) : Explosion de chaudière sur la canonnière *Hercule*, 51 morts.

GRANDE-BRETAGNE. — *Oxford :* Lord Edward Grey of Fallodon, 1er vicomte, créé en 1916, baronnet, créé en 1814 (né le 25. 4. 62, fils aîné du capitaine George Henry Grey et de Harriet Jane, fille cadette du lieut.-colonel Pearson, succède à son grand-père en 1882, ét. à Winchester, au Balliol College, Oxford, marié en 1885 à Dorothy, fille de S. F. Widdrington, de Newton Hall, Northumberland, morte en 1906, remarié en 1922 à Lady Glenconner [Pamela], fille cadette de feu Percy Wyndham, elle est auteur de nombreux ouvrages et membre de la Société royale de littérature, m. du Parlement pour Berwick-on-Tweed, lib., 1885-1916, sous-secrét. aux Affaires étr. 1892-95, secrét. d'Etat aux Affaires étr., 1905-16, prés. du Armstrong College, Newcastle, 1918, ambass. temp. aux Etats-Unis, 1919 ; propriétaire d'environ 2 000 acres, aut. de *Fly-Fishing*, 1899 ; *Twenty-Five Years, 1892-1916*, 1925 ; *Fallodon Papers*, 1926 ; héritier du titre de baronnet, son frère Charles, né le 23. 8. 73) est élu chancelier de l'Université.

RUSSIE. — *Moscou :* Le Gouv. envoie une note au Gouv. polonais réclamant des mesures plus sévères contre les émigrés coupables d'attentats envers les représentants de l'U. R. S. S.

Dimanche 17 juin.

ALLEMAGNE. — *Cologne :* Semaine intern. cath. (17-21 juin), destinée à étudier entre catholiques et du point de vue intern. les questions relat. à la presse, à l'édition, à la radiophonie, au cinéma et au théâtre.

BELGIQUE. — *Tournai :* Inauguration, en présence du président du Conseil, des ministres des Sciences et des Arts et des Finances, et de nombreuses notabilités étrangères, du nouveau musée des Beaux-Arts.

EGYPTE. — *Le Caire :* Mohamed Mahmoud pacha, min. Fin., donne sa démission ; Gaafar pacha, min. Guerre, démissionne le 19 juin ; Khashaba pacha, min. Justice, donne sa démission le 22 juin.

ETATS-UNIS. — *Snyder :* Une tornade ravage la ville.

GRANDE-BRETAGNE. — *Henley :* Mort de Lord William Frederick Danvers Smith Hambleden, 3e vicomte, créé en 1891, né en 1868, fils unique de William Henry Smith, m. du Parlement, et de la 1re vicomtesse Hambleden, fille de Frederick Dawes Danvers, ancien secrét. du conseil du duché de Lancastre, succède à sa mère en 1913, ét. à Eton et au New College, Oxford, marié en 1894, à Lady Esther (Caroline Georgiana) Gore, 3e fille du 5e comte d'Arran, 3 fils, 2 filles, lieut.-colonel du 1er corps royal de la Yeomanry de Devon, m. du Parlement pour Strand, 1891-1910, conserv., sert dans la guerre européenne à Gallipoli et en Egypte, 1915-16, associé de W. H. Smith and Son ; héritier, son fils William Henry Smith, né le 25. 7. 1903.

— *Londres :* Sir John Middleton (né en 1870, fils de James Middleton, médecin, Manorhead, Stow. Midlothian, ét. à Sedberg et à l'Univ. d'Edimbourg, marié en 1920, à Mabel, fille de feu le lieut.-colonel G. Wilbraham Northey, de Ashley Manor, Box, Wilts, et veuve de R. K. Granville, adjoint au commiss. de district, Nigeria du Sud, 1901, commissaire de district, Warri, 1901, secrét. adjoint, 1902, premier secrét.-adjoint, 1904, secrétaire du Gouv. et commissaire divisionnaire, 1904-05, commiss. de district, 2e grade, 1906, premier secrét. colonial adjoint, 1907, secrét. colonial adjoint, île Maurice, 1908, secrét. colonial, 1908-13, à l'Ile Maurice, 1913, administr., 1914, 1916 et 1919, gouvern. et commandant en chef des îles Falkland, 1920-27, de la Gambie, 1927) est nommé gouverneur de Terre-Neuve en remplacement de Sir William Lamond Allardyce, démissionnaire (né le 14. 11. 61, fils de feu le colonel James Allardyce, doct. en droit, et de feu Georgina Dickson Abbott, ét. à Aberdeen et au collège milit. d'Oxford, marié en 1895 à Constance Angel, 2e fille de Molesworth Greene, de Melbourne, morte en 1919, 2 filles, remarié en 1920 à Elsie Elizabeth, fille de James Farquharson Stewart et veuve de A. G. Goodfellow, clerc et interprète au département provincial, Fiji, 1879, commiss. résident, Rotumah, 1881, magistrat stipendiaire, Fiji, 1882, m. du Native Regulation Board, 1889, commissaire de la Cour suprême, 1889, adjoint au commiss. indigène, 1890, m. extraord. du Cons. exécutif, 1893, commiss. des propriétés indigènes, 1894, m. du conseil législatif, 1894, commiss. indigène, 1895, député gouverneur du 14 au 21. 2. 1901, administrat. et haut commissaire pour l'Ouest Pacifique, 1901, receveur génér. et secrét. colonial, Fiji, 1902-4, assiste à la conférence fédérale de l'Education à Londres, 1907, gouvern. des îles Falkland, 1904-14, de Bahamas, 1915-20, de Tasmanie, 1920-22, de Terre-Neuve, 1922, direct. du journal indigène *Na Mata*, 1890-99, aut. d'un *Digest of Native Regulations*, 1877-93 et 1893-1900.

INDE. — *Naini Tal :* Mort de Sir Alexander Philips Muddiman, né le 14. 2. 76, ét. à Wimborne, entré au service civil indien, 1897, sert au Behar en diverses fonctions, sous-secrét. au Gouvern. du Bengale, 1903, greffier de la Haute-Cour à Fort William, 1905, membre surnuméraire au Cons. législatif, 1915, secrét. au bureau législatif du Gouvernement des Indes, 1915-21, prés. du Cons. d'Etat, aux Indes, 1920-24, m. résident du Cons. exécutif du Gouvern. général et leader de l'Assemblée, 1924-27, gouvern. des provinces unies d'Agra et Oudh depuis 1927.

ITALIE. — Inauguration officielle, dans tout le pays, des conseils provinciaux de l'Economie, substitués aux Chambres de commerce ; message de M. Mussolini expliquant cette substitution.

MEXIQUE. — Tremblement de terre à Mexico et à Oaxaca, 6 morts et 20 blessés.

— *Vera Cruz :* Mort du professeur Salvador Diaz Miron, âgé de 75 ans, prof. de littérature à l'Univ. de Vera Cruz, fut direct. du quotidien *El Imparcial* de Mexico, aut. de *Poesias*, 1895 ; *Lascas*, 1905.

TERRE-NEUVE. — *Baie des Trépassés :* Miss Amelia Earhart, le pilote Wilmer Stultz et le mécanicien Louis Edward « Slim » Gordon, sur le *Friendship* franchissent l'Atlantique et amérissent à Burry Port (Pays de Galles) après un vol de 21 h. 49 minutes.

Lundi 18 juin.

FRANCE. — *Paris :* En remplacement de Léon Guignard, décédé le 8. 3. 28, l'Acad. des sciences élit, dans sa section de botanique, M. Louis Blaringhem, né en 1878, ét. à l'Ecole polytechn. et à l'Ec. normale, prof. de biologie agricole à la Faculté des sciences, prof. de botanique à la Sorbonne. — Mort de John Dal Piaz né à Paris le 26. 2. 65, prés. de la Cie gén. transatl., vice-prés. du Comité central des armateurs de France, prés. de la Société des armateurs français, administrateur de la Banque d'Algérie.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE. — *Batangafo :* Mort de Mgr Jean-René Calloch, des Pères du St-Esprit, né à Erguë-Armel, dioc. de Quimper, en 1876, préfet apost. de l'Oubangui-Chari, 21. 1. 14.

ALLEMAGNE. — *Friedrichshafen :* Signat. d'un accord germano-suisse pour la régularisation du Rhin.

BELGIQUE. — *Anvers :* Grève des dockers (18 juin-7 juill.) ; reprise du travail le 9 juill.

CHINE. — *Moukden :* Tchang-Sue-Liang est nommé gouvern. de la Mandchourie, en rempl. de son père, Tchang-Tso-Lin.

EQUATEUR. — *Quito :* Sédition milit. ; les officiers compromis sont dégradés.

ESPAGNE. — *Madrid :* Mort du poète Ramon de Basterra, né à Bilbao, min. d'Espagne à Bucarest pendant la guerre, au Venezuela, min. d'Etat, aut. de *Cuentos del Pireneo ; La columna de Trajano ; Ubres luminosas ; Los Labios del Monte ; Los navios de la Ilustracion ; Los amigos del pais y la Real Compania de Caracas ; Virulo ; La sencillez de los seres*, collaborat. à la *Gaceta Literaria*.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La Ch. des Lords vote, en 3e lecture, le projet de loi accordant le droit de vote aux femmes dès l'âge de 21 ans.

IRLANDE. — *Coolmain Castle :* Mort accidentelle du romancier irlandais Brian Oswald Donn-Byrne, né le 20. 11. 89, fils de Thomas et de Jane McFarland Donn-Byrne, de Forkhill, Comté d'Armagh, ét. particulières, puis à Dublin et à Leipzig, marié à Dorothea Mary, fille aînée de Anthony Cadogan, de Waterford, 2 fils, 2 filles, aut. de *Stories without Women ; The Strangers' Banquet ; The Foolish Matrons ; Messer Marco Polo ; The Wind Bloweth ; Blind Raftery ; An Untitled Story (in America as O'Malley of Shanganagh) ; Changeling ; Hangman's House ; Brother Saul.*

LITUANIE. — *Kovno :* A l'occasion du Congrès des francs-tireurs lituaniens, M. Valdemaras prononce un discours belliqueux : « Soyez prêts à entrer bientôt dans Vilna reconquise. »

NORVÈGE. — *Oslo :* Congrès internat. des Pen Clubs, 22 pays sont représentés.

PORTO-RICO. — *San Juan :* M. Antonio Barcelo, prés. du Sénat, est blessé d'un coup de poignard.

Mardi 19 juin.

FRANCE. — L. relat. au recensement, au classement et à la réquisition des véhicules automobiles (*J. O.*, 21. 6. 28).

— *Paris :* En rempl. de Léon Guignard, décédé le 8. 3. 28, l'Acad. de méd. élit, dans sa section de pharmacie, M. Maxime Radais, doyen de la Faculté de médec. de Paris.

— *Versailles :* 14e assemblée plénière de la Confér. parlement. intern. du commerce (19-23 juin), dont le but est l'avènement de la paix commerciale dans le monde ; souhaite que tous les Etats qui ont signé les convent. sur le transit et les communicat. conclues à Barcelone et à Genève procèdent à leur ratificat. ; demande la complète suppression des visas de passeports, à commencer par le visa de transit, la convocat. d'une conférence spéciale pour l'élaboration des traités concernant les transports aériens et les transports par routes terrestres, vœux pour le respect des lois de chaque pays et l'égalité commerciale, demande que chaque pays donne annuellement la statistique du charbon extrait, consommé à l'intérieur, exporté ou restant en stock.

ALLEMAGNE. — Mort, dans un sanatorium de Mecklembourg, d'Otto Hammann, écrivain polit., né à Blankenheim en Thuringe en 1852 ; ét. de droit, journaliste, 1876-93 ; conseiller, puis chef du service de presse au ministère des Affaires étrang. 1894-1916 ; aut. de 3 livres de souvenirs : *Der Neue Kurs*, 1918 ; *Zur Vorgeschichte des Weltkriegs*, 1918 ; *Um den Kaiser*, 1919 ; et *Der Missverstaendene Bismarck, 20 Jahre deutscher Weltpolemik, 1921.*

AUTRICHE. — *Vienne :* Signat. d'un traité commercial et consulaire avec les Etats-Unis.

CHINE. — *Moukden :* Mort du maréchal Tchang-Tso-Lin, blessé par une mine le 4 juin.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* M. John Henry Whitley (né à Halifax le 8. 2. 66, fils de Nathan Whitley, ét. au Clifton College, et à la London University, marié en 1892 à Marguerita, fille de Giulio Marchetti, 2 fils, 2 filles, m. du Parlement pour Halifax depuis 1900, libér., lord commissaire de la Trésorerie, 1907-10, conseiller privé, 1911, député prés. des voies et communications, 1910, prés. des voies et communications et député présid., 1911-20), présid. de la Chambre des communes depuis 1921, donne sa démission et refuse la pairie.

HONGRIE. — *Budapest :* Réunion de la Commission internat. des messageries internat. ferroviaires (19-21 juin) : questions des communicat. et des transports internationaux.

MEXIQUE. — *Mexico :* Une chaudière explose dans un établissement de bains publics, 30 morts, 32 blessés.

Mercredi 20 juin.

FRANCE. — D. (min. I. P.) modifiant le D. 10. 2. 21 relat. à la composit. des comités départementaux de l'enseignement technique (*J. O.*, 28. 6. 28 ; *rectificatif*, *J. O.*, 4. 7. 28.)

— *Paris :* Signature, avec l'Allemagne, de deux protocoles réglant les conditions d'application de l'accord commercial franco-allemand du 17. 8. 27.

ALBANIE. — *Tirana :* M. Musa Yuka, anc. min. des Trav. publ., est nommé min. Agric. et Forêts.

ALLEMAGNE. — *Duisbourg :* Les dockers et mariniers de la navigation sur le Rhin repoussent la sentence arbitrale déclarée obligatoire par le ministre du Travail.

— *Munich :* La cabinet Held (Henrich) donne sa démission, conformément à la Constitution.

BULGARIE. — *Routschouk :* Arrestat. de 20 m. des Jeunesses communistes.

CANADA. — *Montréal :* Un incendie détruit une grande partie des bâtiments de l'Université.

CHINE. — *Tien-Tsin :* Perquisition au consulat soviétique le commissariat du peuple de Moscou proteste le 24 juin.

DANEMARK. — *Copenhague :* Signature d'un traité d'arbitrage avec les Etats-Unis.

ETATS-UNIS. — Une nouvelle tornade ravage l'Oklahoma le Kansas et le Missouri, 12 morts.

— *Morgantown* (Virginie occidentale) : Coup de grisou dans une mine, 5 morts, 7 blessés.

— *Washington :* M. F. Kellogg adresse à toutes les Républiques de l'Amérique latine une invitation à prendre part à une confér. d'arbitrage et de conciliation qui se tiendra à Washington le 10. 12. 28.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le capit. Edward Algernon Fitzroy (né le 24. 7. 69, fils du 3e baron Southampton, ét. à Eton et à Sandhurst, marié en 1891 à Muriel, fille de feu le lieut.-colonel Douglas-Pennant, 2 fils 1 fille, d'abord page d'honneur de la reine, ancien lieut. de 1er Life Guards, lieut. réserve des officiers, capit. au régiment de réserve des 1er Life Guards, sert dans la guerre européenne 1914-18, blessé à la 1re bataille d'Ypres, Petit Zillebecke, m. du Parlement pour sud Northamptonshire maintenant division de Daventry, 1900-06, et depuis 1910 conserv., député prés. des comités, aux Communes, 1922-24 et depuis 1924, conseiller de comté pour le Northamptonshire) est élu Speaker de la Chambre des communes, en rempl. de M. John Henry Whitley. — Manifeste, publié par le *New Leader*, d'Albert J. Cook (mineur, né en 1884, m. exécutif de la Fédération des mineurs de Grande-Bretagne 1921-24, succède à Frank Hodges comme secrét. gén. M. F. G. B., 1924, m. du Labour Party national exécutif, 1924-25) et James Maxton (né le 22. 6. 85, ét. à la Grahamston School, Barrhead, à la Hutcheson's grammar school Glasgow, et à l'Univ. de Glasgow, marié en 1919 à Sissi Whitehead, morte en 1922, 1 fils, instituteur, organisat. en Ecosse de la Fédération de Glasgow du Labour Party indépendant, 1919-22, m. de la Glasgow Education Authority 1919-22, m. du Parlement pour Bridgeton depuis 1922 s'élevant contre les tendances du Labour Party, qu'il accusent d'abandonner ses 2 buts fondamentaux : la lutte contre la pauvreté et le capitalisme et l'émancipation des travailleurs par leurs propres efforts seulement.

HONGRIE. — *Budapest :* Mort de l'aliéniste Charl Hudovernik, âgé de 55 ans.

PALESTINE. — *Jérusalem :* 7e congrès panarabe de Palestine (20-22 juin), réunissant 226 délégués en vue de l'institution, par élection, d'un corps parlementaire indépendant du contrôle gouvernemental ; l'entente ne put se faire.

POLOGNE. — *Varsovie :* Le Sejm vote le projet de loi sur l'amnistie.

SUISSE. — *Genève :* M. Villegas, représentant du Chili au conseil S. D. N., signe, au nom de son Gouvernement, convent. intern. pour l'abolition des prohibitions et restrictions à l'importation et à l'exportation, faite à Genève le 8. 11. 27.

UNION SUD-AFRICAINE. — *Lichtenburg :* Les ouvriers employés des terrains diamantifères se mettent en grève par suite de réduction de leurs salaires.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* A la Skoupchtina, le député Pounicha Rachitch, du parti croate paysan, critique l'at-

tude adoptée par l'opposition, provoque un violent tumulte, tue les députés Djonra Basaritchek et Paul Raditch, anc. ministre, qui sont inhumés à Zagreb le 23 juin, et blesse MM. Stepan Raditch, Grantcha, Zelachitch et Ivan Pernar, du groupe paysan-démocrate ; manifestations à Zagreb les 20 et 21 juin, 3 morts.

Jeudi 21 juin.

France. — D. (min. Pens.) complétant le D. 28. 6. 27 déterminant les attributions et le fonctionnement de l'office nation. du combattant (*J. O.*, 22. 6. 28).

— *Chambre :* M. Poincaré, prés. du Cons., expose les raisons de la stabilisation prochaine et du maintien de l'union nationale.

— *Bordeaux :* 1er congrès intern. du vin et du pin maritime (21-23 juin).

— *Paris :* Mort de Gustave Téry, né à Lamballe (C.-du-N.), le 2. 9. 71, élève de l'Ecole Normale supérieure, agrégé de philosophie, prof. de philosophie à Laval, à Roanne et à Laon, collabora à la *Raison*, de Charbonnel, à l'*Action*, au *Matin*, puis au *Journal*, fonda l'*Œuvre*, revue mensuelle, qu'il transforma en revue hebdomadaire en 1911, et en journal quotidien en 1916 ; aut. de *Les cordicoles ; Pour la patrie ; Jean Jaurès ; Les divorcés peints par eux-mêmes ; Les bons apôtres ; Le Bottin de la diffamation ; Les fruits défendus.* — Mort de Stanislas-Alphonse Jeanne, âgé de 58 ans, journaliste parlementaire, anc. collaborat. de la *Croix* de Paris, de la *Correspondance sociale*, correspondant du *Courrier de Genève*, de la *Nation belge* et de nombreux journaux étrangers.

Brésil. — *Rio de Janeiro :* M. François-Marie-Robert Dejean (né le 18. 11. 71, licencié en droit, secrét. d'ambass. à Tokio, à Lima, au Caire, à Tunis, conseiller à Constantinople, à Bucarest, à Washington, chargé d'affaires à Mexico, min. plénipot., 1919, sous-direct. pour l'Amérique aux affaires politiques et commerciales, 1920), ambass. de France, remet ses lettres de créance à M. Washington Luis Pereira de Souza, prés. de la République.

Chine. — *Nankin :* Le Conseil polit. central nationaliste supprime le nom de Pékin (capitale du Nord) et le remplace par celui de Pei-Ping (ville de la paix).

Espagne. — *Madrid :* M. Charles Robert Pusta, min. d'Esthonie à Paris et à Bruxelles, nommé également min. plénipot. à Madrid, remet ses lettres de créance au roi Alphonse XIII. — Centenaire du poète et critique Don Leandro Fernandez de Moratin, né à Madrid le 10. 5. 1760, mort à Paris le 21. 6. 1828, historien de la littérature espagnole, dramaturge (« La comedia Nueva », « El Baron », « La mojigata », « El Si de las ninas », traducteur de « Hamlet ». — Mort de l'écrivain et jurisconsulte Rafael Andrade y Navarrete, âgé de 72 ans, né à Séville, député d'Alcaniz, 1896, puis de divers districts de la province de Teruel, sénat. de droit comme présid. du Conseil d'Etat pendant 2 ans, direct. des Travaux publics, sous-secrét. de l'agriculture, gouvern. civil de Barcelone.

Etats-Unis. — *Allentown* (Pensylvanie) : La poudrière de Trojan saute, dégâts considérables.

Grèce. — *Athènes :* A la suite de l'élévation des droits d'entrée réalisée par l'additif douanier français de mars 1928, le Gouv. dénonce le traité de commerce conclu avec la France le 8. 9. 26.

Guatemala. — Un train tombe dans un ravin, 12 morts, 30 blessés graves.

Pays-Bas. — *La Haye :* 14e session de la Cour permanente de justice internat., sous la présid. de M. Dionisio Anzilotti ; examen du différend germano-polonais relatif aux usines de Chorzow.

Roumanie. — *Bucarest :* La Cour d'appel déclare dissous, aux torts du prince Carol, le mariage de la princesse Hélène et du prince Carol, contracté à Athènes le 10. 3. 21 (*D. C.*, t. 18, 317). — M. Gabriel Puaux, nouveau min. de France, présente ses lettres de créance au conseil de régence. — Confér. de la Petite-Entente (21-23 juin) : les trois Etats s'opposeront avec la dernière énergie et avec tous les moyens appropriés et opportuns à toute tentative de changement du *statu quo* territorial établi par le traité de Trianon.

Suisse. — *Berne :* Fondation de l'Assoc. franco-suisse, dont le but est de maintenir et de développer les relations intellectuelles et économiques entre les 2 pays.

Syrie. — *Damas :* L'incendie d'un cinéma se propage dans tout un quartier, 60 morts.

Vendredi 22 juin.

France. — *Paris :* Mort du Dr Edouard Enriquez, médecin chef de l'hôpital de la Pitié ; ét. sur les sécrétions du duodénum et du pancréas, sur l'opothérapie du goitre exophtalmique, sur l'examen radiographique de l'estomac et de l'intestin.

Allemagne. — En Poméranie, mort du général Josias von Heeringen, né à Cassel le 9. 3. 850, lieut. en 1868, grièvement blessé à Woerth ; officier d'état-major, 1887-90 ; attaché au ministère de la Guerre en qualité de chef de section d'E.-M., 1892-95 ; colonel du 117e R. I., 1895 ; direct. de l'administr. milit. au ministère de la Guerre, 1898-1903 ; général de brigade, 1898, général de division, 1902, commandant du 2e Corps d'armée ; ministre de la Guerre de Prusse, 1909-13 ; général inspecteur du 2e Corps ; commandant la 7e armée en Alsace et au Chemin des Dames, où il arrêta l'offensive française, 1914, commandant des défenses de la côte, 1916-18.

Belgique. — *Bruges :* Explosion dans un dépôt de vieux matériaux, 8 morts, 11 blessés.

Congo belge. — Visite officielle du roi et de la reine de Belgique.

Etats-Unis. — *Washington :* M. Frank Kellogg envoie aux 14 grandes Puissances mondiales le projet revisé d'un traité multilatéral de renonciation à la guerre.

Grande-Bretagne. — *Londres :* A la Ch. des communes, la discussion du projet de loi travailliste tendant à modifier la loi actuelle qui envoie devant la Cour d'assises toute personne blasphémant ne peut avoir lieu, le quorum de 40 membres n'étant pas atteint.

Italie. — *Rome :* M. Mussolini inaugure le congrès de la Confédération nationale des industries fascistes (22-23 juin).

Portugal. — *Lisbonne :* Arrestat. de José Domingue Sancho, anc. 1er min. portugais, qui avait fomenté la révolte de 1926 et venait de rentrer au Portugal ; il s'échappe le 28 juin.

Suède. — Près de Bollnaes, une locomotive haut-le-pied se jette sur un train de voyageurs, 20 morts, 50 blessés.

Suisse. — *Genève :* 4e session du Comité d'experts pour la codificat. progressive du droit intern. (22-28 juin) sous la présid. de M. K. Hjalmar L. Hammarskjold (né à Tuna, province de Kalmar (Suède), le 4. 2. 62, prof. à l'Univ. d'Upsala, 1891 ; chef de bureau au min. de la Justice, 1896 ; min. de la Justice, 1901-02 ; min. du Culte dans le cabinet Lemdeberg, 1905 ; ambass. au Danemark, fin 1905-07 ; Gouvern. d'Upsala, 1907 ; m. de la deuxième confér. de la paix à La Haye, 1907 ; prés. du tribunal franco-allemand dans l'affaire de Casablanca, 1909 ; premier min., févr. 1914 à mars 1917 ; m. du Parlement depuis 1923 ; m. de l'Acad. suédoise, m. suédois de la Cour intern. d'arbitrage de La Haye et de plusieurs autres Cours intern. d'arbitrage, prés. du Comité de codification du droit international) ; examen des réponses faites par les Gouv. aux questionnaires envoyés, discussion des rapports des sous-commissions ; application au droit des gens de la notion de la prescription ; situation jurid. des associations privées intern. sans but lucratif ; conflits de lois relat. au domicile.

Samedi 23 juin.

Saint-Siège. — Décret de la S. C. pour l'Eglise Orientale transférant le siège du patriarcat arménien catholique de Constantinople à Beyrouth.

France. — *Toulouse :* Mort du P. Marc Dubruel, S. J., né à Bordeaux le 4. 4. 74, ét. au collège de Tivoli et à la Fac. des lettres de Bordeaux, aumônier de l'Ec. supérieure libre d'agricult. de Purpan, aumônier du Comité régional du midi de l'A. C. J. F., direct. du *Recrutement sacerdotal*, collaborat. à la *Revue des Questions historiques*, à la *R. d'histoire ecclésiastique*, aux *Etudes*, aux *Recherches de science religieuse*, à *Frères d'armes*, au *Messager du Cœur de Jésus*, aut. de l'article « Gallicanisme » dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique ;* de l'art. « Gallicanisme » dans le *Dictionnaire de théologie* de Vacant, de *La querelle de la Régale sous Louis XIV.*

Allemagne. — *Berlin :* Le min. de Lituanie remet au min. de Pologne un projet de traité devant servir de base à une entente générale entre les 2 pays.

Chili. — *Santiago :* M. Luis Carvajal est nommé min. de la Prévoyance sociale.

Espagne. — *Madrid :* Mort de don Ulpiano Gonzalez

Olaneta y Ocampo, marquis de Valdeterrazo, grand d'Espagne et gentilhomme de la chambre du roi, occupa les postes de ministre au Portugal, d'ambassadeur près le Quirinal à Rome. — Mahmoud Fakhry pacha, nouveau min. d'Égypte, présente ses lettres de créance au roi Alphonse XIII.

Grande-Bretagne. — *Wimbledon :* Mort de Sir Westby (Brook) Perceval, cath., né à Launceston, Tasmanie, le 11. 5. 54, fils de Westby Hawkshaw Perceval, autrefois de Knightsbrook, comté de Meath, et de Carrickmakegan, comté de Leitrim, et de Sarah Brook, fille de John Bailey, méd. à Brooklands, Essex, ét. à Christ's College, à Christchurch, Nouvelle-Zélande, et à Stonyhurst, Angleterre, marié en 1880 à Jessie, fille de John Johnston, m. du conseil législat. de Wellington, Nouvelle-Zélande, 2 fils, 2 filles, avoc. à Middle Temple, 1878, exerce à Christchurch, représente Christchurch au Parlem. colonial, 1887-91. prés. des comités, 1891, agent général à Londres pour la Nouvelle-Zélande, 1891-96, agent général pour la Tasmanie, 1896-98, m. de la commission royale de l'Exposition de Chicago, 1894-95, de celle de Paris, 1900, m. de la commission des tarifs, 1904 ; m. du conseil cath. de l'éducat., prés. du cercle de la Catenian Association de Londres, 1916, aut. de *Farming and Labour in New Zealand ; Productions of New Zealand ; New Zealand Timbers and Forest Products.*

Hongrie. — *Budapest :* La Ch. basse adopte le projet de loi sur la cession du monopole des allumettes à un trust suédois-américain.

Suisse. — *Genève :* Le Gouv. espagnol dépose au Secrétariat S. D. N. l'instrument de ratificat. de la convent. élaborée à la 2e confér. de l'opium, signée à Genève le 19. 2. 25.

Union Sud-Africaine. — *Johannesburg :* Mort de Sir William St John Carr, cath., né le 21. 2. 48, fils du capit. John Carr, de Clonmel, Irlande, ét. privées et au French College, Blackrock, inscrit à l'Univ. cath. de Dublin, marié en 1878 à Sarah, fille de E. Slater, de Port Elizabeth, 1 fils, 1 fille, midshipman dans la marine marchande, visite la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Chine, la Cochinchine, le Japon, le Siam, etc., va aux Indes en 1869, entre aux chemins de fer de la Great Indian Peninsula jusqu'en 1874, va en Sud Afrique et entre au service des chemins de fer du Gouvern. du Cap, va à Johannesburg en 1887, acquiert une certaine expérience des terrains aurifères et devient direct. de compagnies minières, premier prés. de l'Hôpital Board, m. éminent de l'Union nationale, organisation polit. créée au Transvaal en 1891, m. du comité de réforme, emprisonné à Pretoria à l'époque du raid Jameson, condamné à deux ans de prison, au début de la guerre boer, rejoint le Imperial Light Horse, prend part au siège de Ladysmith et sert avec son régiment jusqu'à ce qu'il soit nommé député, prés. du conseil municipal de Johannesburg en mai 1901, puis prés., puis premier maire de Johannesburg en 1903, prés. du Rand Water Board, 1904-07.

Yougoslavie. — *Belgrade :* M. Galli, nouveau min. d'Italie, remet ses lettres de créance au roi Alexandre.

Dimanche 24 juin.

France. — L. relat. à la protect. des numéros et signes quelconques servant à identifier les marchandises (*J. O.*, 26. 6. 28).

— *Parlement :* La Ch., par 448 contre 18, les socialistes (S. F. I. O.) s'étant abstenus, et le Sénat, par 256 contre 3, adoptent le nouveau régime monétaire proposé par le Gouv. : la loi du 5. 8. 14 établissant le cours forcé des billets de banque est abrogée, notre unité monétaire est constituée par un poids de 65 milligr. 1/2 d'or monnayé au titre de 900/1000, la parité métallique de la livre sterling ressortira à 124 fr. 21 et celle du dollar à 25 fr. 52.

— *Fontainebleau :* Assemblée gén. de l'Un. des cath. de S.-et-M. ; discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville, du gén. de Castelnau et de Mgr Gaillard.

— *Paris :* Journée de la « DRAC » ; assemblée gén. sous la prés. de M. Jacques Péricard ; demande l'abrogat. des lois d'except., vote 2 proposit. tendant à instituer une société mutuelle de retraite et à admettre des adhésions de groupes ; le banquet est présidé par M. Louis Marin, min. Pensions ; M. l'abbé Joseph Guyennet, prêtre aveugle du dioc. de Belley, rallume la flamme à l'Arc de Triomphe.

— *Saintes :* Manifestation cath. ; discours du colonel Scherer, de M. Philippe Henriot, de NN. SS. Duparc et Curien.

— *Villefranche-sur-Saône :* Manifestat. cath., discours de MM. Gabriel Perrin, Maurice Guérin, Louis Guibal, et de Mgr Bourchany.

Espagne. — *Madrid :* Mort de Don Luis Adolfo de Romero e Ibarreta, marquis de Romero de Tejada, secrétaire d'ambassade et chargé de mission en Roumanie. — Mort, dans un accident d'automobile, du journaliste Ramon Fernandez, collaborateur de la *Voz.*

Etats-Unis. — *Washington :* M. Charles Stetson Wilson (né en 1875, ét. à la Harvard University, employé au service diplomat. en Grèce, Roumanie, Serbie, Cuba, Argentine, Rome, Petrograd, Madrid), min. des Etats-Unis à Sofia, depuis 1921, est nommé min. à Bucarest, en rempl. de M. W. S. Culbertson, nommé ambass. à Santiago-du-Chili.

Spitzberg. — L'aviateur suédois Lundborgh ramène le général Umberto Nobile à la Baie du Roi.

Lundi 25 juin.

France. — L. monétaire (stabilisation du franc), suivie des convent. du 23 juin entre le min. Fin. et le Gouv. de la Banque de France, entre le min. Fin. et la Caisse auton. de gestion des bons de la défense nat. et d'amortissement de la dette publ., et entre la Caisse auton. de gestion et la Banque de France (*J. O.*, 25. 6. 28). — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. convent. sanit. intern. signée à Paris le 21. 6. 26 entre la France, l'Afghanistan, l'Albanie, l'Allemagne, la République Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, Cuba, le Danemark, la Rép. Dominicaine, l'Egypte, l'Equateur, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Ethiopie, la Finlande, la Gde-Bretagne, la Grèce, le Guatemala, Haïti, le Hedjaz, le Honduras, la Hongrie, l'Italie, le Japon, le Libéria, la Lituanie, le Luxembourg, le Maroc, le Mexique, Monaco, la Norvège, le Paraguay, les Pays-Bas, le Pérou, la Perse, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, St-Marin, le royaume des Serbes, Croates, Slovènes, le Salvador, le Soudan, la Suisse, la Tchéco-Slovaquie, la Tunisie, la Turquie, l'Union des républiques socialistes soviétiques, l'Uruguay et le Venezuela (*J. O.*, 12. 7. 28).

— *Paris :* En rempl. de H.-A. Lorentz, décédé le 4. 2. 28 (*D. C.*, t. 19, 574), l'Acad. des sc. élit comme associé étranger Edmund Beecher Wilson, né à Geneva, Illinois, le 19. 10. 56, fils du juge Isaac G. Wilson et de Caroline Clark, ét. à la Yale University, à la Johns Hopkins University, à Cambridge, Leipzig et Naples, 1881-2, marié en 1904, à Anne Maynard Kidder, une fille, répétiteur de biologie au Williams College, 1883-84, à l'Institut de technologie du Massachusetts, 1884-85, prof. de biologie, au Bryn Mawr College, 1885-91, direct. des laborat. zoologiques, à la Columbia University, depuis 1899, prof. de zoologie à Da Costa depuis 1912, m. de l'Acad. nationale des sc., m. étr. de la Société royale, de la Soc. royale microscopique, de la Soc. Linné, de la Soc. zoologique, de la Soc. philosophique de Cambridge, de la Soc. de biologie de Paris, des Acad. des sc. d'Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Munich, Paris, Prague, Rome (Lincei), et autres Soc. savantes, prof. de zoologie à la Columbia University depuis 1891, aut. de *The Cell in development and Heredity*, de nombreux ouvrages spéciaux sur l'anatomie microscopique, l'embryologie, la zoologie, etc.

Danemark. — *Copenhague :* Congrès intern. de géologie, réunissant 80 délégués de 14 nations.

Egypte. — *Le Caire :* Ali Shamsi pacha, min. I. P., donne sa démission ; le roi Fouad Ier dissout le cabinet Nahas pacha.

Perse. — *Téhéran :* Signat. avec l'Italie d'un accord commercial provis. garantissant aux 2 pays la clause de la nation la plus favorisée.

Pologne. — *Varsovie :* 25e congrès intern. de la paix (25-29 juin) ; état actuel du problème du désarmement, les questions polit. actuelles intéressant la situation intern., l'organisat. économique de la paix, les réformes à introduire dans la S. D. N.

Suisse. — *Genève :* Session du comité économique de la S. D. N., sous la prés. de M. Daniel Serruys (25-28 juin) ; le comité définit sa doctrine en matière de polit. commerciale ; elle constitue un compromis entre les points de vue opposés ; il examine dans quelle mesure et sur quels produits de base pourraient s'engager utilement des actions collectives (aluminium, fer, ciment, cuir et papier) ; il s'occupe des questions du charbon et du sucre.

Mardi 26 juin.

FRANCE. — D. (min. I. P.) nommant, en remplacement de M. Marfan, à compter du 1. 10. 28, prof. d'hygiène et clinique de la première enfance, M. Lereboullet, agrégé près la Fac. de médecine de l'Univ. de Paris (*J. O.*, 11. 7. 28).

— *Paris :* 6e assemblée gén. des délégués de la F. N. C. (26-27 juin) ; examen des revendicat. cath. devant les élections municip., étude d'une organisat. des assurances soc., question scolaire. — M. Georges Guillaumin est réélu bâtonnier pour l'année judiciaire 1928-29 (*D. C.*, t. 18, 127).

ALLEMAGNE. — *Dusseldorf :* L'Entente intern. de l'acier décide de ne pas augmenter le chiffre de la production pour le 3e trimestre de 1928.

— *Sylt* (Ile) : Arrestat. du capitaine danois Harry Lembourn, secrét. de l'alliance franç. de Tondern et de l'organisat. danoise « Jyske Born » pour la protection des frontières, et d'officiers danois de la garnison de Tondern, accusés d'espionnage.

ARGENTINE. — *Buenos-Aires :* Arrestat. de 10 anarchistes.

AUTRICHE. — *Vienne :* Session de l'Union des peuples germaniques d'Europe. — Accusé de complot et de fausse déclaration, le communiste hongrois Bela Kun est condamné à 3 mois de cachot, 1 jour de jeûne mensuel et à l'expulsion ; sa secrét., Hona Breuer, est condamnée à 1 mois de cachot pour complot, et M. Georges Mayerhofer, négociant, est acquitté.

DANEMARK. — *Copenhague :* Mort de Ole Hansen, fermier, né en 1855, m. du Parlement, 1890, min. Agric. 1901-8, libér.-démocr., prés. du Landsting.

POLOGNE. — *Varsovie :* Signat., avec la Tchéco-Slovaquie, de 4 protocoles additionnels à l'accord commercial du 23. 4. 25.

PORTUGAL. — *Braga :* Ouverture du Congrès liturgique auquel participe le pays tout entier et dont le thème principal était de montrer dans la Liturgie « un des liens les plus forts qui unissent les âmes dans la société ».

— *Lisbonne :* Signature d'un traité de commerce avec la Hollande.

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — *Prague :* Formation du parti communiste tchéco-slovaque, parti d'opposit., il aura pour organe la *Ruda Rovnost*.

Mercredi 27 juin.

FRANCE. — *Peyrieu* (Ain) : Mort du gén. Pierre-Victor Fournier, né à Loudun (Vienne) le 16. 1. 67, défenseur de Maubeuge en 1914, commandant de la 128e divis., 1921.

CANADA. — *Trois-Rivières :* Mort du chirurgien Louis-Philippe Normand, ét. chez les Fr. des Ec. chrét., au Sém. des Trois-Rivières et à l'Univ. de Montréal ; prés. Soc. médicale des Trois-Rivières, prés. de plusieurs congrès médicaux ; échevin des Trois-Rivières, 1900, maire des Trois-Rivières, 1908-13 puis 1921-23, prés. du Conseil dans le min. Meighen, sept. 1921.

EGYPTE. — *Le Caire :* Mohamed Mahmoud pacha forme le nouveau cabinet.

ESPAGNE. — *Madrid :* Mort de Don Ramiro Alonso de Villapadierna, docteur en droit et avocat au Conseil d'Etat, sous-secrétaire au ministère de la Justice, ex-député aux Cortès, professeur à l'Académie royale de jurisprudence.

GRANDE-BRETAGNE. — *Darlington :* Tamponnement entre un train de plaisir et un train de marchandises, 25 morts, 44 blessés.

— *Londres :* 8e congrès intern. de la laiterie, il réunit 2 000 délégués de 42 pays.

— *Oxford :* L'Univ. décerne le titre de docteur *honoris causa* à l'abbé Henri Bremond.

JAPON. — Des pluies torrentielles submergent l'Oita ; une centaine de victimes.

— *Tokio :* Accord avec le Gouvern. esthonien relat. à l'abolition des visas de passeports entre les 2 pays.

POLOGNE. — *Varsovie :* Le maréchal Pilsudski donne sa démission de prés. du Conseil, parce que la Constitution lie les mains du chef du Gouvern. ; M. Casimir Bartel forme le nouveau cabinet, le maréchal Pilsudski conserve le portefeuille de la Guerre et l'inspection générale de l'armée.

SUISSE. — *Genève :* 3e session du Comité d'arbitrage et de sécurité (27 juin-4 juill.), sous la prés. de M. E. Benès, min. Aff. étr. de Tchéco-Slovaquie ; traite de l'assistance financ. aux Etats victimes d'une agression, examine les suggestions allem. tendant à prévenir la guerre, adopte 3 modèles de convent. ayant pour objet le règlement pacif. des différends intern. et approuve un nouveau type de traité plurilatéral en vue de renforcer les moyens de prévenir la guerre.

Jeudi 28 juin.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant publicat. et mise en applicat. de la tarificat. douanière de certaines marchandises des Etats-Unis d'Amérique et du Canada (*J. O.*, 2-3. 7. 28).

— *Chambre :* La question de confiance posée, la proposit. de résolut. de M. Michel Walter tendant à la mise en liberté des députés Ricklin et Rossé est ajournée par 420 contre 150.

— *Paris :* M. Emile Mâle (*D. C.*, t. 18, 128), élu m. de l'Acad. fr. le 30. 6. 27 à la place de Jean Richepin, décédé le 12. 12. 26, est reçu par M. Edouard Estaunié, né à Dijon le 4. 2. 62, ét. au collège des Jésuites de Dijon, au lycée St-Louis, à l'Ec. Polytechnique, dir. de l'exploitation téléphonique au ministère des P. T. T., inspect. gén. des télégraphes en retraite, m. de l'Ac. fr. depuis 1923, aut. de *Un simple ; Bonne Dame ; Petits maîtres ; L'empreinte ; Le ferment ; L'épave ; La vie secrète ; Les choses voient ; Solitudes ; L'ascension de M. Baslevre ; L'appel de la route ; L'infirme aux mains de lumière ; Sources d'énergie électrique ; Traité de télécommunication électrique.*

— *Strasbourg :* Mort du pasteur Charles-Théodore Gérold, âgé de 91 ans, aut. de *La Faculté de théologie et le Séminaire protestant de Strasbourg.*

— *Villacoublay :* L'aviateur Alfred Fronval, né à Cambrai le 11. 8. 93, champion du monde d'acrobatie, meurt carbonisé sous un avion de chasse qu'il venait d'essayer, et qui fut télescopé, à l'atterrissage, par celui du capitaine Cornillon.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* M. Hermann Muller (né à Mannheim le 18. 5. 76, employé de commerce, rédact. au journal social. *Goerlizer Volkszeitung*, 1899-1906, m. du comité direct. du parti social-démocrate depuis 1906 ; plusieurs fois délégué aux congrès social. intern. ; m. du Reichstag depuis 1916 ; partage avec Wels la prés. du parti social. depuis 1919 ; min. des Aff. étr. dans le cabinet Bauer, juin 1919 ; signe avec Bell le traité de Versailles ; chancelier du Reich, mars à juin 1920, après le coup d'Etat de von Kapp) constitue le nouveau ministère ; le 5 juillet, le Reichstag approuve la déclaration ministérielle par 261 contre 134.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* (Holborn) : En rempl. de Sir James Remnant (*D. C.*, t. 20, 60), élevé à la pairie, M. Stuart Bevan, conserv., est élu par 6 365 contre 2 238 à M. Allott, travailliste, et 2 062 à M. Morton, libér.

— *West Carmarthen :* Elect. partielle par suite de l'élévation à la pairie de Sir Alfred Mond (*D. C.*, t. 20, 60) ; le lieut.-colonel Jones, libér., est élu par 10 207 contre 10 154 à M. Daniel Hopkin, travailliste, et 8 361 à Sir Courtenay Mansel, conserv.

GRÈCE. — *Athènes :* Les critiques de M. Venizelos contre la politique financière amènent la démission de M. Cafandaris, min. Fin. ; le cabinet Zaïmis donne sa démission.

JAPON. — *Tokio :* Le Conseil privé vote la loi relat. au maintien de l'ordre, qui prévoit la peine de mort contre les chefs d'associations secrètes.

LITUANIE. — *Kovno :* Réunion de la commission de sécurité et de dédommagement polono-lituanienne (28 juin-8 juill.) ; aucun accord n'est intervenu.

RUSSIE. — *Moscou :* Le praesidium de la commission centrale du contrôle du parti communiste réadmet dans le parti Zinoviev, Kamenev et 36 anciens membres de l'opposition.

SUISSE. — *Genève :* Le Canada dépose au secrétariat S. D. N. les instruments de ratification de la convent. intern. élaborée en 1925 par la confér. de l'opium ; cette 7e ratificat. assure l'entrée en vigueur de la convention.

Vendredi 29 juin.

FRANCE. — *Chambre :* Clôture du débat sur la polit. générale du Gouvern., la déclaration ministérielle du 7 juin est approuvée par 451 contre 120.

— *Paris :* M. Fernand Payen (né à Lille en 1872, ét. de droit à la Fac. de Lille, collaborat. de M. Poincaré, aut. de *Anthologie des avocats français contemporains ; Brillat-*

Savarin ; Les règles de la profession d'avocat) est désigné pour la fonction de bâtonnier en 1929.

CHINE. — *Tché-Fou :* L'ex-inspecteur adjoint chinois de la gabelle est nommé inspecteur de la gabelle en rempl. de M. Berube.

ETATS-UNIS. — *Houston :* Le congrès nat. démocrate désigne M. Alfred Emmanuel Smith (cath., né à New-York-City le 30. 12. 73, fils de Alfred Emmanuel Smith et de Catherine Mulvehill, marié en 1900 à Catherine A. Dunn, de New York City, 3 fils, 2 filles, clerc dans un bureau de commissaire des Jurés, à New York City, 1895-1903, m. de l'Assemblée de New York, 1903-15, leader démocrate à l'Assemblée, 1911, speaker de l'Assemblée, 1913, sheriff du Comté de New-York, 1915-17, prés. du conseil des aldermans, 1917-18, gouverneur de New-York, 1919, 1920, et depuis 1923) comme candidat à la présid., et M. Joseph Taylor Robinson, sénat. et ancien gouverneur de l'Arkansas, comme candidat à la vice-présidence.

GRANDE-BRETAGNE. — *Bembridge* (Ile de Wight) : Mort de Sir John Isaac Thornycroft, né à Rome en 1843, fils aîné de Thomas et de Mary Thornycroft, tous les deux sculpteurs, ét. dans une école privée et à l'Univ. de Glasgow, diplômé de l'Université de Glasgow, marié en 1870 à Blanche, fille de Frederick Coules, de Gloucester, 2 fils, 5 filles, crée des chantiers pour la construction des navires à Chiswick, 1866, introduit dans l'architecture navale et dans le génie maritime des perfectionnements qui ont provoqué le développement des grandes vitesses sur mer, vice-prés. de l'Institut des architectes navals, aut. de *Papers in the Trans. of British Assoc. ; Institution of Naval Architects and Civil Engineers.*

Londres : Lord Terrington, qui avait été expulsé de France pour banqueroute frauduleuse, a été condamné à quatre ans de travaux forcés.

INDE. — *Khargbourg :* Bagarre entre musulmans et Sikhs, au cours d'un festival mahométan ; 15 morts, 25 personnes gravement blessées.

JAPON. — 70 communistes sont arrêtés à Tokio et à Kioto.

PORTUGAL. — *Coïmbre :* Mort d'Alvaro de Castro, anc. ministre.

Samedi 30 juin.

FRANCE. — L. portant ouverture de crédits (120 millions) pour l'attribution d'une allocation exceptionnelle aux fonctionnaires civils et militaires de l'Etat (*J. O.*, 1. 7. 28). — L. portant modificat. des art. 1, 2, 3, 21, paragraphe 1er, 29, 52, 74, 86 et 182 du livre II du Code du travail (déclarat. des établissements industriels et commerciaux) (*J. O.*, 2-3. 7. 28). — D. (min. Fin.) portant répartition des crédits applicables en 1927 au relèvement des traitements et des soldes (*J. O.*, 7. 7. 28).

— *Rennes :* Après 23 ans de collaborat., M. Eugène Delahaye quitte la direction du *Nouvelliste de Bretagne.* Il fonde à Rennes le journal *La Province*, « hebdomadaire indépendant ».

— *Roche-la-Molière :* Au puits Combes, un incendie provoque un éboulement, qui écrase une conduite d'air comprimé, 48 mineurs sont asphyxiés.

ALBANIE. — *Tirana :* 4 conjurés accusés d'avoir organisé un complot contre la vie d'Ahmed A. Zogu, prés. de la Rép., sont condamnés à mort, un cinquième accusé est acquitté.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Sir Ronald Charles Lindsay (*D. C.*, t. 16, 256), ambass. de Gde-Bretagne, remet ses lettres de rappel au prés. Hindenburg pour prendre possession du poste de sous-secrét. d'Etat au Foreign Office comme successeur de lord William George Tyrrell (*D. C.*, t. 18, 57). — La *Taeglische Rundschau*, fondée en 1881, rédact. en chef Rippler, organe officieux du parti populiste, cesse sa publication : elle avait absorbé, il y a 3 ans, un autre journal populiste, la *Zeit.*

ETATS-UNIS. — *Washington :* Mort de James Francis Smith, âgé de 69 ans, anc. gouvern. des îles Philippines.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La *Weekly Dispatch*, fondée en 1810, prend le nom de *Sunday Dispatch.*

INDE. — Epidémie de choléra dans la région de Kulu (Jalandhar).

ITALIE. — *Rome :* Clôture du synode de l'épiscopat arménien (6 mai-30 juin) ; le siège du patriarcat est transféré de Constantinople à Beyrouth ; un siège archiépiscopal est institué à Constantinople, sans province ecclésiastique, mais avec juridiction particulière ordinaire. — Mort du card. Giovanni Tacci, né à Mogliano, le 12. 11. 63, ét. à Tolentino et au Sém. romain, abbreviat. du Parc majeur, élu év. de Citta della Pieve le 18. 3. 95, promu archev. tit. de Nicée le 17. 12. 04, délégué apostol. à Constantinople pour les Orientaux et vic. patriarcal pour les Latins, 19. 12. 04, nonce apost. en Belgique, 31. 12. 07, et en même temps internonce apost. pour la Hollande, 29. 4. 11, jusqu'en juill. 1916, majordome de S. S., 6. 12. 16, préfet des SS. Palais apost., 30. 10. 18, cardinal-prêtre, 13. 6. 21, avec le titre de Ste-Marie du Transtévère, légat aux fêtes de Ste-Marie-Madeleine Postel à St-Sauveur-le-Vicomte, août 1925, secrét. de la Congr. de l'Eglise orientale, 8. 8. 22, démissionnaire en janv. 1927.

PORTUGAL. — *Lisbonne :* Mort du Dr José Soares da Cunha e Costa, avocat, orateur et publiciste portugais, né à Lisbonne le 20. 10. 67, ét. de droit à Lisbonne, collaborat. à la *Imprensa*, au *Dia*, à l'*Epoca* et à la *Voz*, pendant la grande guerre prit parti pour la France ; était m. de l'Acad. des sc. de Lisbonne, de la Soc. des gens de lettres de Paris, de l'Arcadia Romana, du conseil gén. de l'Ordre des avocats.

URUGUAY. — *Montevideo :* Mort d'André Tinayre, né le 10. 2. 68, attaché d'ambass. à Budapest, 1897-1905, puis vice-consul à Andrinople, Venise, Carthagène et Séville, min. de France à Montevideo depuis 1926.

LIVRES REÇUS

Histoire de saint Louis de Gonzague, par J.-M.-S. DAURIGNAC. — Un vol. 19 × 12 cm. de 362 pages. Prix, 10 francs. Téqui, Paris.

En vacances, par l'abbé L. ROUZIC. — Un vol. 14 × 8 cm. de XII-356 pages. Prix, 5 francs. Téqui, Paris.

Barocco, par ANDRÉ-CUEIL. — Un vol. in-8°. Prix, 2 fr. 50. Plon, Paris.

Le mariage de mon ami Périco, par H. DE CURZON. — Un vol. 17 × 10 cm. de 190 pages. Prix, 2 fr. 50. Plon, Paris.

Pinsonnette, par GUY DESVAUX. — Deux vol. 18 × 12 cm. de 192 et 200 pages. Prix, 2 fr. 50 chacun. Plon, Paris.

Petite Marquise, par ARTHUR DOURLIAC. — Un vol. in-16 de 188 pages. Prix, 2 fr. 50. Plon, Paris.

Près de lui, par DIVONNE. — Un vol. 17 × 10 cm. de 192 pages. Prix, 2 fr. 50. Plon, Paris.

Vamireh, par J.-H. ROSNY. — Un vol. in-16 de 202 pages. Prix, 2 fr. 50. Plon, Paris.

Tamzin, par VERGÈS. — Un vol. 19 × 12 cm. de 192 pages. Prix, 2 fr. 50. Plon, Paris.

L'envers du décor, par PAUL BOURGET. — Un vol. in-16 de 238 pages. Prix, 3 francs. Plon, Paris.

La victoire de Micheline, par RENÉ DUVERNE. — Un vol. 18 × 10 cm. de 244 pages. Prix, 3 francs ; port, 0 fr. 45. Bonne Presse.

Les neuf filles du colonel, par GOURAUD D'ABLANCOURT et M. DU TARTRE. — Un vol. 18 × 10 cm. de 226 pages. Prix, 3 francs ; port, 0 fr. 45. Bonne Presse.

Le carillon et l'enclume, par LA CHESNAIE. — Un vol. 25 × 16 cm. de 124 pages. Prix, 5 francs ; port, 0 fr. 65. Bonne Presse.

Le vœu de Madelena, par JEAN MAUCLÈRE. — Un vol. 18 × 10 cm. de 234 pages. Prix, 3 francs ; port, 0 fr. 45. Bonne Presse.

Prisonnier de la lumière, par JEAN RHUYS. — Un vol. 18 × 10 cm. de 224 pages. Prix, 3 francs ; port, 0 fr. 45. Bonne Presse, Paris.

Fidélité, par LOUIS RIEUDE. — Un vol. 18 × 10 cm. de 230 pages. Prix, 3 francs ; port, 0 fr. 45. Bonne Presse.

Vers l'oasis, par A. PUJO. — Un vol. 26 × 18 cm. de 100 pages. Prix, 5 francs ; port, 0 fr. 65. Bonne Presse.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anne). 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.